



AG2R
LA MONDIALE

ÉPARGNE
RETRAITE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Rapport 2026 sur les données
au 31 décembre 2025

Sommaire

4	Lexique		
5	Présentation		
6	Synthèse		
8	A. Activité et résultats		
8	A.1 Activité		
14	A.2 Résultats de souscription		
14	A.3 Résultats des investissements		
14	A.4 Résultats des autres activités		
15	A.5 Autres informations		
16	Focus : Résultats par entité		
32	B. Système de gouvernance		
32	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance		
41	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité		
41	B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité		
45	B.4 Système de contrôle interne		
47	B.5 Fonction audit interne		
47	B.6 Fonction actuarielle		
48	B.7 Sous-traitance		
49	B.8 Autres informations		
50	C. Profil de risque		
52	C.1 Risque de souscription		
54	C.2 Risque de marché		
55	C.3 Risque de défaut des contreparties		
56	C.4 Risque de liquidité		
57	C.5 Risque opérationnel		
60	C.6 Autres risques importants		
61	C.7 Autres informations		
62	D. Valorisation à des fins de solvabilité		
62	D.1 Actifs		
63	D.2 Provisions techniques		
65	D.3 Autres passifs		
66	D.4 Méthodes de valorisation alternatives		
66	D.5 Autres informations		
67	Focus : Fiche par entité		

90 E. Gestion du capital

- 90 E.1 Fonds propres
- 91 E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- 92 E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- 92 E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- 92 E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
- 92 E.6 Autres informations
- 93 Focus : Fiche par entité

118 Annexes

Lexique

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
BE	Meilleure estimation (<i>Best estimate</i> en anglais)
CAA	Commissariat aux assurances
DDA	Directive sur la distribution d'assurance
DORA	Règlement européen 2022/2554 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (<i>Digital Operational Resilience Act</i> en anglais)
EIRS / ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (<i>Orsa</i> en anglais)
EPIFP	Profits futurs dans les primes futures (<i>Expected profits included in future premiums</i> en anglais)
FRPS	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDA / IDP	Impôt différé actif / passif
IFT	Instruments financiers à terme
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
LoB	Ligne d'activité en français (<i>Line of business</i> en anglais)
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi "Sapin 2")
MCR	Minimum de capital requis (<i>Minimum capital requirement</i> en anglais)
NSLT	Similaire à la non-vie (<i>Not similar to life techniques</i> en anglais)
OPC / OPCVM	Organismes de placement collectif / en valeurs mobilières
Pacte / Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)
PB	Participation aux bénéfices
PER / PERI / PERO	Plan épargne retraite / individuel / obligatoire
PM	Provisions mathématiques
PPE	Provision pour participation aux excédents
QRT	Modèles de déclaration quantitative (<i>quantitative reporting templates</i> en anglais)
RGPD	Règlement général sur la protection des données

Acronyme	Signification
SCR	Capital de solvabilité requis (<i>Solvency capital requirement</i> en anglais)
Sgam / Sgaps	Société de groupe d'assurance mutuelle / de protection sociale
SLT	Similaire à la vie (<i>Similar to life techniques</i> en anglais)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TSDI / TSR	Titre subordonné à durée indéterminée / remboursable
UC	Unité de compte

Présentation

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les organismes solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception d'ARIAL CNP ASSURANCES et de La Mondiale Retraite supplémentaire qui produisent leur propre rapport, mis à disposition sur le site internet du Groupe. Cependant, les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent l'ensemble des entités incluses dans son périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé de six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2025, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au cours du mois de mars 2026.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe.

Synthèse

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en assurance de personne en France. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non-salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,1 % à 13,1 Md€ porté par la croissance des cotisations en épargne et retraite.

- En Santé Prévoyance, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 Md€, stable à périmètre constant par rapport à l'année précédente avec un solde de souscription en nette amélioration.
- En Epargne Retraite et Patrimoniale, les cotisations s'élèvent à 8,1 Md€, en hausse de 3,1 %. Cette croissance est portée par une politique commerciale volontariste, de nouveaux partenariats et de nouvelles offres.
- La collecte nette en épargne et en retraite supplémentaire est positive à +1,4 Md€ et a été multipliée par 3 par rapport à l'année précédente.
- Les encours en épargne et en retraite supplémentaire représentent 103,5 Md€, en hausse de 4,6 %. La part des unités de compte dans les provisions mathématiques atteignent 44 %, soit 11 points au-dessus de la moyenne du marché.

Le résultat net des activités assurantielles s'établit à 358 M€ avant surtaxe d'IS.

En Santé Prévoyance, la contribution au résultat de la SGAPS est de 188 M€, en amélioration de 39 M€.

- Le résultat net d'AG2R Prévoyance est en hausse de 38 % à 90 M€.
- Le ratio de frais est stable au niveau très compétitif de 15,3 % des cotisations
- Le taux de redistribution en Santé d'AG2R Prévoyance a été de 81,7 %.

En Epargne Retraite et Patrimoniale, le résultat des activités de La Mondiale s'élève à 170 M€.

Il intègre une très légère hausse du taux moyen de participation aux bénéficiaires sur les supports euros qui atteint 2,45 %. Fin 2025, le stock de provision pour participation aux excédents (PPE) s'établit à 3,2 % des encours des supports euros, permettant au Groupe de conserver des marges de manœuvre pour les années à venir.

En 2025, DOMITYS a poursuivi son plan de redressement qui vise à un retour à l'équilibre à horizon 2029.

Les activités de DOMITYS s'inscrivent dans la stratégie du Groupe pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population. Le chiffre d'affaires s'élève à 621 M€ en hausse de 6,8 % porté par la croissance du nombre de Résidences Services Seniors en exploitation qui atteint 200 établissements, accueillant 22 000 résidents avec 14 nouvelles résidences ouvertes en 2025.

Si le résultat net ressort à -99 M€, la situation opérationnelle de l'entreprise s'améliore progressivement, ce que reflète la hausse de l'EBITDA de 9,1 %. Le taux d'occupation des résidences en régime de croisière se situe à un niveau élevé de 91,3 % et la satisfaction client atteint par ailleurs son niveau le plus haut avec 96,4 % de clients satisfaits.

Le plan de redressement engagé depuis plus d'un an, visant l'atteinte du point mort avant la fin du plan stratégique, est respecté et nous donne confiance dans l'avenir de cette activité.

En prenant en compte l'impact de la surtaxe d'IS (-71 M€), le résultat net part du Groupe de la SGAM s'établit ainsi à 188 M€.

Cela signifie que l'amélioration très significative de la performance du groupe a été presque complètement compensée par cette surtaxe.

Le ratio de solvabilité est en hausse de 5 points à 183 % avec un excédent de fonds propres prudentiels de 4,3 Md€.

Standard & Poor's a confirmé à nouveau la notation du Groupe à « A perspective stable » en février 2026 soulignant la très forte solidité financière du Groupe, sa position de premier plan sur le marché français de l'assurance en matière d'épargne, de retraite, de santé et de prévoyance et son « exceptionnelle liquidité ».

Le Groupe a fait la demande auprès du régulateur pour faire évoluer les paramètres propres retenus dans l'évaluation de son SCR. À fin 2025, le ratio de couverture de la Sgam s'établirait alors à 181 %.

Les actifs du Groupe s'élèvent à 138 Md€ et contribuent au financement de l'économie.

Le Groupe dispose de 138 Md€ d'actifs en valeur de marché fin 2025, en hausse de 3,5 % sur un an et qui sont investis à 66 % dans les entreprises.

100 % des actifs gérés par le Groupe répondent à ses politiques d'exclusion (tabac, armes...) et d'engagement (climat et biodiversité) et 9 fonds gérés par AG2R LA MONDIALE gestion d'actifs (ALMGA) sont labellisés ISR.

En immobilier de placement, 79 % des surfaces de bureaux possèdent une certification environnementale en neuf ou en rénovation.

La gestion d'actifs du Groupe a reçu douze trophées en 2025 récompensant à la fois les performances de ses fonds et la qualité de sa démarche d'investisseur responsable.

En 2025, les engagements sociétaux du Groupe à travers notamment son action sociale, ses Fondations et son mécénat s'élèvent à 98 M€.

Le Groupe a structuré une politique RSE ambitieuse, articulée autour de trois piliers :

1. S'engager pour l'inclusion et la prévention,
2. Investir pour les transitions durables,
3. Agir pour la vitalité des territoires.

À travers ses deux Fondations, AG2R LA MONDIALE a accompagné :

- 62 projets en faveur de l'inclusion,
- 25 projets dédiés à la vitalité artistique.

La Fondation d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE a en outre organisé un « Tour de France solidaire », mobilisant 2 100 collaborateurs et permettant de reverser 200 000 € à des associations dans tous les territoires.

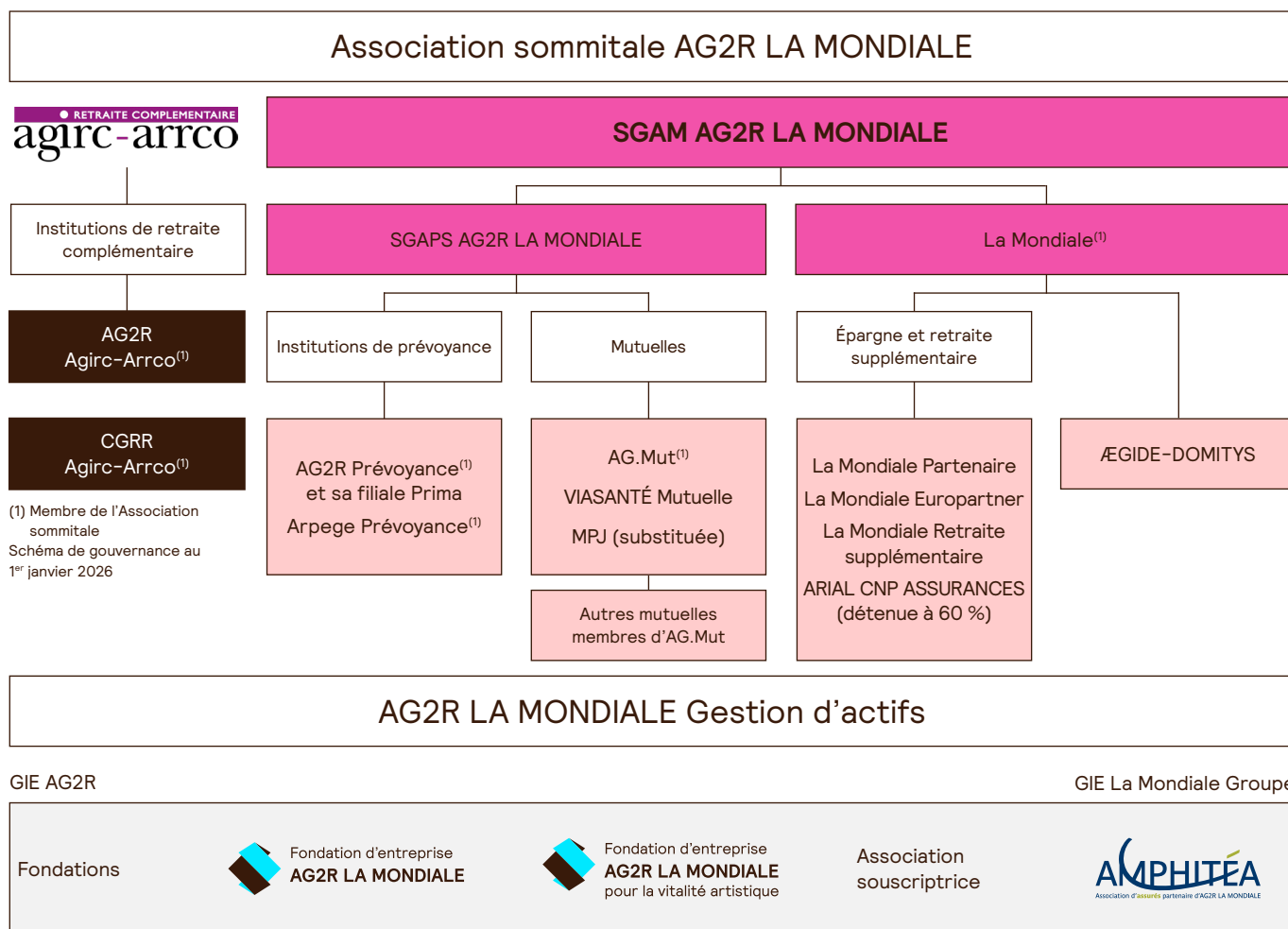
A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Informations générales sur les structures juridiques

Structure du Groupe à fin 2025

Notre schéma de gouvernance



(1) Membre de l'Association sommitale
Schéma de gouvernance au 1^{er} janvier 2026

Informations sur AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est un Groupe de protection sociale (GPS). Comme tous les GPS, il comporte au moins une institution de retraite complémentaire (IRC) et une institution de prévoyance (IP).

Il est matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, une association régie par la Loi de 1901, l'accord national interprofessionnel (Ani) du 18 février 2025 et des statuts de référence établis par l'instance de coordination Agirc-Arrco / FIPS. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et propose également, aux entreprises et à leurs salariés, tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en

matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite.

Ces activités assurantielles sont « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE.

L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc-Arrco en étant toujours exclu en 2025.

Informations sur le périmètre de SGAM AG2R LA MONDIALE
 AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ». Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1^{er} janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent. Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis en normes françaises depuis l'exercice 2022.

- en avril 2025, l'entité AG2R LA MONDIALE RÉASSURANCE a été créée. Cette société anonyme, détenue par La Mondiale, AG2R Prévoyance et Arpege Prévoyance, a vocation à devenir une société de réassurance interne qui permettra de renforcer la solidarité financière au sein du Groupe et la solvabilité individuelle de ses entités. Pour cela, le Groupe a déposé auprès de l'ACPR un dossier d'agrément de la société de réassurance : la réponse du Collège de l'ACPR est attendue au cours du 1^{er} semestre 2026 ;
- la MNSPF a mis fin à sa substitution dans VIASANTÉ Mutuelle au 30 juin 2025 après accord de l'ACPR ;
- la Miag a quitté le Groupe au 31 décembre 2025, après accord de l'ACPR, et est donc sortie rétroactivement du périmètre de combinaison au 1^{er} janvier 2025.

Informations sur le périmètre de ce rapport unique

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

Le périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE a évolué en 2025 comme suit :

- en février 2025, le Groupe a pris le contrôle de 100 % de ÆGIDE-DOMITYS (contre 67 % en 2024) ;

Nom	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Prévoyance				X		
Arpege Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
VIASANTÉ Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2025, ces entités représentaient environ 89 % des capitaux propres de la Sgam, ce périmètre ne couvrant pas les FRPS dans lesquels une partie des engagements de La Mondiale a été transférée en 2022.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Pour les entités ayant leur siège social en France :
 L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR
 4, place de Budapest,
 75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner :
 Le Commissariat aux Assurances – CAA
 11, rue Robert Stumper,
 L-2557 Luxembourg
 GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

A.1.2 Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

Entité juridique	KPMG	Forvis Mazars Luxembourg	Forvis Mazars	CTF	MF & Associés	RSM
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X			
AG2R Prévoyance	X		X			
Prima	X					
AG.Mut				X		
VIASANTÉ Mutuelle				X	X	
La Mondiale			X			X
La Mondiale Europartner		X				
La Mondiale Partenaire			X			
Arpege Prévoyance			X			

Coordonnées des auditeurs externes

Nom	Adresse
KPMG	Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - CS60055 - 92068 PARIS LA DÉFENSE
Forvis Mazars Lux	5, rue Guillaume J. Kroll - L-1882 Luxembourg
Forvis Mazars	45 Rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
CTF	CTF - 19 rue du Général Foy - 75008 Paris
MF & ASSOCIÉS	5, Rue de Messine - 75008 Paris
RSM	5-7 rue des Italiens - 75009 Paris

A.1.3 Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

A.1.4 Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice, les informations sur les opérations intragroupes indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il convient d'évoquer également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

A.1.5 Informations générales sur l'environnement

A.1.5.1 Environnement financier

Économie : Résilience de l'économie mondiale dans un climat commercial incertain

La croissance mondiale s'est montrée résiliente en 2025 en dépit de fortes tensions commerciales. À la suite des annonces de hausse de droits de douane par Donald Trump le 2 avril, les craintes de récession ont secoué les marchés mondiaux. Mais les économies américaine et chinoise ont mieux résisté qu'anticipé à ce choc. Cette résilience est attribuable, en partie, aux importations américaines massives, en anticipation des hausses de prix, ainsi qu'à une application finalement plus modérée des droits de douane américains. Les entreprises ont également contribué à cette résilience en absorbant une part des coûts liés aux droits de douane sur leurs marges.

En 2025, l'économie américaine a connu un ralentissement au premier semestre, suivi d'une reprise. Les investissements massifs dans le secteur technologique ont soutenu l'activité économique, avec un impact direct estimé à 0,5 point de PIB sur l'année, et des impacts indirects sur la consommation des ménages.

De son côté, la zone euro a bénéficié en 2025 d'une reprise de la consommation et du crédit, stimulée par la baisse de l'inflation et l'effet retardé de l'assouplissement monétaire de la BCE. Ces dynamiques, apparues dès fin 2024, ont permis à la croissance de résister, atteignant 1,5 % en 2025, malgré les incertitudes politiques et commerciales.

L'économie chinoise a résisté en 2025, mais au prix de déséquilibres persistants. La guerre commerciale américaine a eu un impact significatif sur les échanges commerciaux du pays, bien que les exportateurs aient su s'adapter au contexte en se redirigeant vers d'autres régions. La compétitivité de l'industrie chinoise a en partie compensé la faiblesse de la demande intérieure, ce qui a permis au pays d'atteindre son objectif de 5 % de croissance en 2025.

Les tendances d'inflation ont connu des trajectoires divergentes. Sous l'effet de la hausse des droits de douane, l'inflation américaine est remontée autour de 3 % en 2025. En zone euro, l'inflation s'est normalisée à 2,1 % en 2025, un niveau très proche de la cible de la Banque Centrale Européenne. En Chine, l'inflation est restée anémique, reflétant une économie déséquilibrée où la demande intérieure est insuffisante pour résorber les surcapacités immobilières et productives.

Face à l'essoufflement du marché de l'emploi et à une inflation moins forte qu'attendu, la Fed a entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire en 2025, pour ramener son taux directeur à 3,5-3,75 %. En zone euro, la BCE a stoppé sa baisse des taux à 2 % et adopté une attitude attentiste devant la résilience de la croissance et la perspective d'un stimulus budgétaire allemand.

Avec cette poursuite de la baisse des taux directeurs de la BCE en début d'année, les taux monétaires ont décliné en 2025 : l'ESTR a décliné de près de 100 points de base à 1,92 % et l'Euribor 3 mois de 70 points de base à 2,03 %.

Marchés de taux : reflux des rendements américains et gains modérés en Europe

En Europe, les rendements obligataires se sont inscrits en hausse, en particulier en Allemagne, en raison de l'expansion budgétaire attendue qui lui imposera des émissions d'obligations massives.

L'écart de rendement entre la France et l'Allemagne s'est creusé à l'automne à la suite de la chute du gouvernement de François Bayrou. Il s'est ensuite resserré pour se situer entre 60 et 80 points de base. La sensibilité des spreads à l'endettement public s'est réduite ces dernières années en raison de facteurs systémiques tels que les outils de lutte contre la fragmentation obligataire de la BCE, la réduction des déséquilibres macroéconomiques internes en zone euro, l'expansion budgétaire allemande et l'appétit pour le risque élevé sur les marchés financiers.

Les indices obligataires ont enregistré une performance positive, mais modeste. Ils ont souffert de la hausse des taux allemands, compensée en partie par une baisse des primes de risque sur le marché du crédit et des obligations souveraines. Les obligations en euros de 7 à 10 ans affichent ainsi une performance de +1,8 % cette année.

Marchés actions : sous-performance des indices américains

La guerre commerciale a entraîné une forte volatilité des indices boursiers. Les marchés actions ont rebondi au printemps grâce aux accords commerciaux, aux bons résultats des entreprises et à l'assouplissement monétaire américain. L'essor de l'intelligence artificielle a également eu un impact positif sur les marchés actions, en particulier aux États-Unis, qui a néanmoins commencé à s'essouffler en fin d'année. Les marchés européens ont quant à eux bénéficié de la reprise économique et de la stimulation budgétaire allemande. Exprimés en euros, les marchés américains enregistrent ainsi un gain de 4 % en 2025, inférieur aux gains des actions européennes (+24 %) et émergentes (+18 %).

Marché immobilier français en 2025

Le marché immobilier demeure sous l'influence des tensions macroéconomiques et géopolitiques persistantes, complexifiant la projection des investisseurs à moyen terme.

Le marché de l'investissement immobilier en France a confirmé une recomposition progressive de ses allocations en 2025. Les volumes d'investissement en immobilier d'entreprise en France ont atteint environ 14,1 milliards d'euros en 2025, en légère augmentation par rapport à l'année précédente mais néanmoins encore bien en deçà de la moyenne des 10 dernières années. Les prévisions pour 2026 tablent sur une poursuite de la croissance, avec des volumes qui devraient rester réduits.

A.1.5.2 Environnement du marché de l'assurance vie

L'année 2025 a été une année record pour l'assurance vie en France, portée par un alignement favorable de facteurs économiques, une diversification vers les unités de compte et le succès des PER.

Selon un communiqué de presse de France assureurs, le secteur a enregistré des cotisations atteignant 192,1 milliards d'euros, en augmentation significative de 10 % par rapport à 2024.

Cette dynamique ajoutée à un recul des prestations se traduit par une collecte nette de 50,6 milliards d'euros, un niveau inédit depuis quinze ans, contribuant à un encours de provisions mathématiques de 2 056 milliards d'euros à la fin de l'année 2025.

Cette performance est le résultat de plusieurs facteurs convergents.

En premier lieu, la perte de compétitivité des comptes à terme a significativement joué. La baisse effective des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) a entraîné une révision à la baisse des rendements proposés par les comptes à terme amenant les épargnants, qui avaient fortement investi dans ces placements de court terme en 2023 et début 2024, à se tourner vers d'autres placements jugés plus attractifs. Les réseaux de bancassurance, mieux positionnés au niveau des transferts de placements financiers, ont ainsi capté 85 % de la collecte nette de l'année en assurance vie.

De plus, la remontée des taux d'intérêt conjuguée à un reflux de l'inflation a redonné de l'attrait aux rendements des fonds en euros. Dans un contexte de réduction du taux du Livret A (2 baisses successives en 2025), le rendement moyen des fonds en euros de l'assurance vie attendu stable autour de 2,6 % en 2025 devrait avoir renforcé sa compétitivité. Cette amélioration a permis aux fonds en euros de retrouver une collecte nette positive (8,1 milliards d'euros), après cinq années consécutives de décollecte.

Enfin, les supports en unités de compte (UC), plus dynamiques et offrant un potentiel de rendement supérieur bien que présentant un risque en capital, ont continué d'attirer les épargnants. Leur part dans les cotisations a légèrement progressé, atteignant 39 % sur 2025 (contre 38 % en 2024) et la collecte nette s'est établie à 42,5 milliards d'euros ce qui constitue un record. Les Plans d'Épargne Retraite (PER) assurantiels ont également contribué à cette croissance remarquable. En 2025, les versements sur ces produits ont atteint 20,2 milliards d'euros, en hausse de 16 % par rapport à l'année précédente, avec une collecte nette de 11 milliards d'euros. Les PER ont séduit les épargnants grâce à leur souplesse, notamment la possibilité de sortie en capital et

des avantages fiscaux à l'entrée. À fin 2025, 7,9 millions d'assurés disposaient d'un PER assurantiel, en hausse de 1 million sur un an, avec un encours qui s'établissait à 111,9 milliards d'euros.

Au-delà des aspects purement financiers, l'assurance vie a ainsi consolidé son rôle d'intermédiaire majeur dans le financement de l'économie française, l'épargne collectée contribuant au soutien de l'industrie, du tissu économique, des infrastructures et de la santé publique.

A.1.5.3 Environnement des marchés de la prévoyance et de la santé

En 2024, le marché français de la santé et de la prévoyance représentait 84,5 Md€ de primes en affaires directes dont 47,2 Md€ en santé et 37,3 Md€ en prévoyance.

Depuis, le montant des primes continue de croître d'année en année, majoritairement porté par les contrats collectifs.

Sur la santé, le marché étant saturé, ce sont essentiellement les indexations tarifaires, indispensables aux équilibres techniques, qui les expliquent. En effet, les transferts de charges du régime obligatoire (hausse de tickets modérateurs) et les renégociations tarifaires des professionnels de santé se combinent au vieillissement de la population pour toujours augmenter les dépenses des organismes complémentaires. La réglementation prudentielle impose donc aux organismes complémentaires d'augmenter leurs primes pour faire face à ces dépenses croissantes.

Sur la prévoyance, l'évolution des primes reste contenue mais bénéficie de l'augmentation du taux d'emploi et de la poursuite du développement des couvertures collectives en entreprise.

L'augmentation des prestations a été importante compte tenu de la montée des risques psychosociaux et leurs impacts sur les arrêts de travail couplés, là encore, au vieillissement de la population active. Des arrêts de travail dont le poids a été alourdi par le décret d'avril 2025 diminuant le plafond des indemnités journalières du régime obligatoire qui a mécaniquement entraîné une hausse des prestations de l'ordre de 5 % pour les organismes couvrant ce risque.

Inflation médicale, désengagement des régimes publics, vieillissement de la population active, hausse de l'absentéisme... La pression durable sur les régimes complémentaires ne semble pas vouloir s'éteindre. Au-delà de la pression sur les remboursements des régimes obligatoires, l'environnement réglementaire rend le marché particulièrement complexe sur le plan de la conformité, les contraintes européennes sont grandissantes (Lutte contre le blanchiment, réglementation DORA, Fida...).

L'instabilité politique, dans laquelle notre pays évolue depuis plusieurs mois, a des conséquences économiques majeures (hausse perpétuelle des défaillances d'entreprises depuis la crise sanitaire), les conflits mondiaux, les cyberattaques récurrentes, la concurrence débridée portée par certains acteurs et la perspective des élections présidentielles prochaines ne font que complexifier encore l'environnement dans lequel évoluent les acteurs de la santé et de la prévoyance.

Le rapport Charges et Produits de juillet 2025 (Propositions de l'Assurance Maladie pour 2026) dresse un constat alarmant de l'état des comptes de la sécurité sociale et de

leurs perspectives jusqu'en 2030. La prévention et la lutte contre la fraude sont des thématiques structurantes de ce rapport.

La prévention ressort principalement dans les débats pour prévenir la survenance des Affections Longue Durée (poste particulièrement coûteux pour l'Assurance Maladie) et des arrêts de travail. Les Groupes Paritaires sont une force indéniable pour améliorer la prévention de la santé des salariés, au travers des branches professionnelles et de la personnalisation des actions qu'ils mettent en œuvre.

Les Groupes de Protection Sociale grâce à leur connaissance des branches et des adhérents qu'ils protègent depuis de nombreuses années, grâce à leur capacité à offrir des services dédiés pour répondre aux besoins et aux exigences croissants des clients, grâce à la solidité de leur modèle paritaire et mutualiste, sont des acteurs incontournables pour la stabilité et l'équilibre du marché de la santé et de la prévoyance en France.

A.1.6 L'activité du Groupe sur la période de référence¹

A.1.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires combiné de la Sgam atteint, en 2025, un nouveau record historique à 13,1 Md€. Avec une croissance de 2,1 %, il dépasse ainsi le précédent record établi l'année précédente. Cette croissance se décompose en 3,1 % en épargne et en retraite supplémentaire dans le cadre d'une politique commerciale volontariste et après déjà 19,3 % en 2024, tandis qu'en santé prévoyance, le Groupe a connu des évolutions de périmètre et a continué à prioriser le rétablissement des équilibres financiers avant de relancer le développement.

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 2025
Épargne	5 397	4 994	4 381	5 648	5 791	2,5 %
Retraite supplémentaire	2 000	1 938	2 183	2 184	2 288	4,8 %
Santé	2 173	2 160	2 390	2 361	2 359	-0,1 %
Prévoyance	1 720	1 759	2 060	1 957	1 934	-1,2 %
Autres activités	389	571	617	682	730	7,0 %
Cotisations de la Sgam	11 678	11 424	11 631	12 832	13 102	2,1 %

¹ Les indicateurs d'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisés en normes françaises depuis 2022

A.1.6.1.1 Chiffre d'affaires en vie épargne

Les cotisations d'assurance vie à but d'épargne du Groupe ont progressé de 2,5 % en 2025 après 29 % en 2024.

Cette croissance s'opère dans un cadre national où l'assurance vie connaît un regain d'intérêt avec une moindre concurrence des comptes à terme en lien avec la baisse des taux directeurs de la BCE, une rémunération des supports euros jugée attractive dans un contexte de nette baisse de l'inflation et un appétit toujours plus grand des épargnants pour les supports en unités de compte.

Fidèle à sa stratégie déployée avec succès en 2024, AG2R LA MONDIALE a conservé en 2025 une politique commerciale volontariste avec, en matière de rémunération des contrats euros, une offre de bonus sur versement en épargne patrimoniale compétitive qui lui a permis d'annoncer un renforcement du taux de rendement de ses contrats euros pour la quatrième année consécutive.

Le taux d'unités de compte s'est établi à 50 %, en hausse de 9 points par rapport à 2024 (41 %) mais en retrait par rapport à 2023 (57 %) en lien avec la décision de favoriser les supports en € pour bénéficier de taux de réinvestissement obligatoires élevés et contribuer ainsi à l'amélioration du rendement de l'actif général.

A.1.6.1.2 Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Après une croissance forte en 2023 (+12,6 %) et une stabilité en 2024, les cotisations de retraite supplémentaire repartent à la hausse en 2025 (+4,8 %).

En retraite individuelle, la croissance atteint 4,2 %, portée par le dynamisme du marché des Peri dans le cadre de la Loi Pacte. Elle a été amplifiée par l'atteinte des objectifs en matière d'affaires nouvelles par le réseau commercial du Groupe et par la forte croissance des transferts entrants externes.

La hausse est encore plus forte pour les contrats collectifs (+5,2 %), alimentée principalement par les contrats à cotisations définies tandis que les cotisations à prestations définies sont en légère baisse.

AG2R LA MONDIALE consolide ainsi sa place de numéro 2 de la retraite supplémentaire en France.

Les taux d'unités de compte continuent leur croissance pour atteindre 49,7 %, en hausse de 5 points par rapport à 2024, avec la généralisation de la gestion par horizon et la commercialisation des nouveaux Peri et Pero dont les taux d'UC sont encore supérieurs.

A.1.6.1.3 Chiffre d'affaires en santé et en prévoyance

En santé et en prévoyance, le Groupe a continué de prioriser le rétablissement des équilibres financiers. Les cotisations sont en baisse de 0,6 % (dont -0,1 % en santé et -1,2 % en prévoyance).

Ils sont impactés en 2025 par la sortie du groupe de la Miag et la fin de la substitution de la MNSPF dans VIASANTÉ Mutuelle. Cela représente une perte de chiffre d'affaires de 25 M€ expliquant l'intégralité de l'écart de cotisations entre 2024 et 2025. Autrement dit, sans ces sorties de périmètre, les cotisations de santé et prévoyance auraient été stables.

Le solde de souscription est resté globalement négatif, même s'il est en nette amélioration entre 2024 et 2025, dans un contexte de développement maîtrisé en cohérence avec le plan de redressement d'AG2R Prévoyance. Il est compensé par les indexations, les évolutions favorables du PMSS (+1,6 % en 2025) et plus globalement les évolutions des masses salariales même si l'ensemble de ces facteurs a été plus limité que l'année précédente.

A.1.6.1.4 Autres activités

Les autres activités progressent en 2025 de 7 %.

Elles sont marquées par la croissance du chiffre d'affaires d'ÆGIDE-DOMITYS (+6,8 %) dans le cadre de son plan de développement des résidences services seniors. On note également la progression de l'activité de AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs (+9,0 %), ce dernier bénéficiant non seulement de la croissance organique de son activité (notamment la réinternalisation de fonds externes en fonds de court terme interne) mais aussi de la revalorisation de ses encours gérés avec la hausse des marchés actions en Europe.

A.1.6.2 Collecte nette

En Md€	2023	2024	2025	Variation annuelle
Épargne et retraite supplémentaire	-2,1	0,5	1,1	0,7
dont supports euros	-2,8	-0,4	-0,7	-0,3
dont supports UC	0,7	0,8	1,8	1,0

En épargne et retraite supplémentaire, la collecte nette du Groupe reste positive (+1,1 Md€) et fait plus que doubler par rapport à 2024. Cette amélioration est due à la croissance de l'activité, comme vu dans la partie précédente, mais surtout à la forte baisse des taux de prestations (notamment sur supports euros). Ces taux de prestations avaient fortement augmenté en 2022 et 2023 avec le relèvement des taux directeurs de la BCE, amenant certains épargnants à arbitrer en faveur des placements de court terme au détriment de l'assurance vie. Avec la baisse de ces taux directeurs depuis 2024 et par 4 fois en 2025, les taux de prestations se sont nettement réduits, augmentant ainsi mécaniquement la collecte nette.

Même si la collecte nette demeure négative en assurance vie euros, Standard & Poor's a salué à nouveau l'« exceptionnelle liquidité » du Groupe dans la confirmation de la note « A perspective stable » pour La Mondiale et les principales entités de la Sgam publiée en février 2026.

On notera qu'en 2025, avec l'amélioration du taux d'UC dans le chiffre d'affaires, c'est surtout la collecte nette en unités de compte qui progresse. Elle est positive à la fois en épargne et en retraite supplémentaire.

A.1.6.3 Encours de provisions

En 2025, les encours de provisions de la Sgam sont en hausse de 4,4 % pour atteindre 112,8 Md€.

En Md€	2022	2023	2024	2025	Évolution
Épargne	56,0	56,6	59,1	62,9	6,4 %
Retraite supplémentaire	37,6	38,6	39,9	40,7	2,0 %
Santé et prévoyance	8,5	9,0	9,0	9,2	2,1 %
Autres activités	0,0	0,0	0,0	0,0	NS
Provisions de la Sgam	102,0	104,2	108,0	112,8	4,4 %

En assurance vie, la hausse est de 4,6 % et permet aux encours de dépasser le seuil symbolique des 100 Md€ pour atteindre 103,6 Md€. La croissance est un peu plus forte en épargne (+6,4 %) qu'en retraite supplémentaire (+2,0 %).

La croissance des encours est impactée favorablement par la collecte nette positive (1,1 point de croissance) très légèrement amoindrie par la reprise raisonnée de PPE (-0,1 point). La progression des encours vient principalement de la rémunération des encours euros avec un rendement moyen proche de 2,45 % et, surtout, par la hausse des valeurs des supports UC à la suite de la hausse des marchés actions.

Le poids des supports UC dans les provisions mathématiques d'assurance vie épargne et retraite supplémentaire est en hausse de 2,1 points et s'établit pour le Groupe à 43,7 %, constituant un nouveau record, plus de 11 points au-dessus de celui du marché France assureurs (32,4 %).

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie ;
- du résultat de souscription des autres activités (ÆGIDE-DOMITYS principalement) qui s'apprécie avec le total des autres produits et charges du compte de résultat (Cf. parties suivantes).

En 2025, le résultat de souscription des activités assurantielles uniquement atteint -98M € et se dégrade de 53 M€ par rapport à 2024.

Sur l'ensemble des périmètres liés aux assurances de personnes (assurance vie euros et UC, santé et prévoyance), les frais généraux, marqués par la forte croissance des investissements, ont été maîtrisés et ont respecté les budgets.

En prévoyance et santé, l'année 2025 est marquée :

- par la poursuite des effets liés au plan de redressement d'AG2R Prévoyance, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration du 9 juin 2022. Dans la continuité de 2023 et 2024, le résultat, à la fois net et courant, est en amélioration en 2025 et toujours en avance sur le Plan de redressement par l'amélioration de la marge technique aussi bien en santé et en prévoyance et l'appréciation du résultat financier récurrent ;
- en prévoyance, l'impact de la baisse du plafond des Indemnités journalières pris en charge par la Sécurité sociale à effet du 1^{er} avril 2025 a un effet défavorable sur la sinistralité ;
- en santé, le périmètre est impacté par une hausse structurelle des dépenses de santé toujours élevée.

Sur le périmètre assurance vie, le produit net assurance (PNA) de gestion – principalement composé des chargements nets de gestion – est orienté à la hausse avec la croissance des encours, eux-mêmes résultante d'une collecte nette positive en 2025 et d'un ajustement ACAV favorable. Toutefois la baisse de durée des passifs de retraite due notamment à la flexibilité de sortie des produits PER contraignent à des charges plus importantes de provisions complémentaires (PGG et FAR).

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie) comprenant également la participation aux bénéfices différée.

Le résultat des investissements atteint 350 M€ en 2025, en hausse de 67 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution provient principalement :

- de la réalisation d'un montant de plus-values actions important profitant de la bonne tenue des marchés actions ;
- d'une légère hausse du taux moyen de participation aux bénéfices distribuée (pour atteindre 2,45 %), financée par une augmentation de 0,17 % du taux de rendement de l'actif obligataire et par une utilisation raisonnée de la PPE : fin 2025, le stock de PPE s'établit à 3,2 % des encours des supports euros, permettant au Groupe de conserver des marges de manœuvre appréciables pour les années à venir.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités résulte principalement des activités non assurantielles, des produits et charges non techniques et de l'impôt sur les sociétés. Pour une meilleure compréhension économique, celui-ci s'apprécie en ajoutant au résultat des « autres produits et charges » le résultat de souscription des « autres activités » (non assurantielles).

La somme du résultat des « autres produits et charges » et du résultat de souscription des « autres activités » atteint -64 M€ en 2025 et se dégrade de 8 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution provient de deux mouvements de sens opposés :

- Une amélioration de la contribution du périmètre ÆGIDE-DOMITYS puisque 2024 comprenait une dépréciation de

goodwill de 75 M€ et même si le résultat reste très négatif dans un contexte de marché immobilier déprimé et de difficultés propres au secteur des résidences services seniors ;

- Une charge d'impôt qui s'alourdit de 75 M€ dont 71 M€ au titre de la nouvelle contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (dite surtaxe d'IS).

Finalement, le résultat net de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit à 189 M€ en 2025 (dont 188 M€ de résultat net part du Groupe). Sans surtaxe d'IS, le résultat net aurait été de 260 M€, supérieur à l'objectif annuel moyen du plan Nouvelle Donne (220 M€).

A.5 Autres informations

Dans le contexte actuel lié aux opérations militaires en Iran qui ont commencé le 28 février 2026 et qui affectent plus largement le Moyen-Orient, le Groupe veille sur les possibles répercussions directes ou indirectes sur ses activités et ses risques. S'agissant d'un événement survenu en 2026, aucune incidence n'est à constater dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. De la même manière, aucune incidence n'est à constater dans l'état de durabilité de ce même exercice, que ce soit en matière de processus de double-matérialité ou de mise à jour des informations publiées en lien avec les risques matériels identifiés. Enfin, face à ce contexte géopolitique, une attention particulière reste portée aux risques accrus en matière de cybersécurité, pour lesquels le Groupe maintient une vigilance renforcée.

À date, l'exposition du Groupe et de ses entités est marginale sur leurs activités et leurs actifs. Compte tenu de la solidité financière que montrent les résultats 2025, aucun élément ne laisse à penser que la continuité d'exploitation du Groupe et de ses entités serait compromise. Hormis cet événement, qui constitue un événement postérieur à la clôture devant faire l'objet d'une information à l'organe appelé à statuer sur les comptes, aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Le détail par entité est présenté dans la section suivante.

Focus : Résultats par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. En 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 13,1 Md€ et le résultat atteint 189 M€ (dont 188 M€ part du Groupe). Le résultat se décompose en -184 M€ de résultat de souscription (dont -98 M€ sur les activités assurantielles), 350 M€ de résultat des investissements et 23 M€ d'autres produits et charges. Les commentaires relatifs à ces indicateurs sont inscrits dans les pages précédentes.

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Santé	-7 349	11 799
Cotisations brutes	2 360 798	2 359 277
Charges prestations et provisions brutes	-1 920 387	-1 922 523
Résultat de réassurance	-1 468	2 077
Frais généraux	-446 291	-427 032
Mensualisation	27 227	19 330
Cotisations brutes	181 075	181 337
Charges prestations et provisions brutes	-126 995	-139 589
Résultat de réassurance	-4 923	-1 485
Frais généraux	-21 930	-20 933
Incapacité / Invalidité	-73 108	-101 446
Cotisations brutes	1 028 250	1 023 608
Charges prestations et provisions brutes	-914 315	-968 918
Résultat de réassurance	-30 958	19 168
Frais généraux	-156 084	-175 304
Décès Non-Vie	69 679	88 950
Cotisations brutes	70 850	63 022
Charges prestations et provisions brutes	36 362	-57 199
Résultat de réassurance	-34 256	90 941
Frais généraux	-3 277	-7 814
Dépendance	14 406	18 223
Cotisations brutes	28 841	26 220
Charges prestations et provisions brutes	7 005	7 780
Résultat de réassurance	-8 066	-10 335
Frais généraux	-13 374	-5 442
Autres Non-Vie	-30	-93
Cotisations brutes	0	0
Charges prestations et provisions brutes	-24	-144
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-6	51
Décès Vie	80 844	83 894
Cotisations brutes	537 988	536 895
Charges prestations et provisions brutes	-387 887	-233 422
Résultat de réassurance	3 155	-148 017
Frais généraux	-72 412	-71 562
Autres Vie	-7 704	-37 543
Cotisations brutes	151 236	-4 191
Charges prestations et provisions brutes	-112 264	-5 071
Résultat de réassurance	-3 466	2 947
Frais généraux	-43 211	-31 227

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance vie (en €)	-95 446	-216 504
Cotisations brutes	4 461 645	3 950 215
Charges prestations et provisions brutes	-3 826 021	-3 306 395
Résultat de réassurance	-298 992	-333 395
Frais généraux	-432 077	-526 929
Assurance vie (en UC)	-50 439	1 680
Cotisations brutes	3 269 569	4 054 484
Charges prestations et provisions brutes	-3 326 543	-4 088 098
Résultat de réassurance	287 904	282 550
Frais généraux	-281 369	-247 258
Acceptations en réassurance	-2 815	34 129
Cotisations brutes	59 617	181 049
Charges prestations et provisions brutes	-52 390	-127 277
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-10 042	-19 643
Autres activités	-114 403	-86 501
Cotisations brutes	681 710	729 741
Charges prestations et provisions brutes	0	0
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-796 113	-816 242
Total résultat de souscription net de réassurance	-159 138	-184 082
Cotisations brutes	12 831 579	13 101 658
Charges prestations et provisions brutes	-10 623 460	-10 840 856
Résultat de réassurance	-91 071	-95 549
Frais généraux	-2 276 185	-2 349 335
Total résultat des investissements	283 118	349 856
Revenus financiers	2 482 274	2 547 785
Charges financières	-894 721	-691 134
Revenus affectés aux assurés	-1 304 435	-1 506 795
Total autres produits et charges	59 200	22 805
Autres produits d'exploitation net de charge	120 574	98 632
Autres produits nets non techniques	93 349	107 164
Produits et charges exceptionnels	-74 767	-29 103
Impôts sur les résultats	-77 962	-153 409
Quotepart de résultat des sociétés mises en équivalence	-1 994	-479
Résultat net	183 180	188 579

AG2R Prévoyance

L'activité principale d'AG2R Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2024 et 2025 :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance de frais médicaux	-56 935	-46 790
Dont cotisations brutes	1 288 053	1 343 253
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 112 662	-1 160 471
Résultat de réassurance	-5 641	-2 261
Frais généraux	-226 685	-227 312
Assurance de protection du revenu	67 491	219 879
Dont cotisations brutes	593 123	995 945
Charges des prestations / provisions des contrats	-393 355	-525 149
Résultat de réassurance	-53 210	-165 799
Frais généraux	-79 068	-85 118
Réassurance proportionnelle de la LoB 1	18 615	13 347
Dont cotisations brutes	571 848	537 862
Charges des prestations / provisions des contrats	-438 404	-416 309
Résultat de réassurance	-14 018	-11 121
Frais généraux	-100 810	-97 084
Réassurance proportionnelle de la LoB 2	11 609	13 293
Dont cotisations brutes	108 742	133 238
Charges des prestations / provisions des contrats	-15 071	-113 584
Résultat de réassurance	-71 026	2 495
Frais généraux	-11 036	-8 856
Assurance santé	-1 896	1 038
Dont cotisations brutes	41	37
Charges des prestations / provisions des contrats	-4 478	1 279
Résultat de réassurance	2 543	-280
Frais généraux	-1	3
Assurance Vie avec PB	74 782	78 472
Dont cotisations brutes	504 446	491 981
Charges des prestations / provisions des contrats	-295 790	-283 873
Résultat de réassurance	-70 487	-65 619
Frais généraux	-63 388	-64 016
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	-111 223	-244 603
Dont cotisations brutes	413 679	0
Charges des prestations / provisions des contrats	-463 089	-370 904
Résultat de réassurance	-6 675	186 339
Frais généraux	-55 137	-60 038
Réassurance santé	-19 015	-23 543
Dont cotisations brutes	15 974	2 508
Charges des prestations / provisions des contrats	-102 831	-30 678
Résultat de réassurance	69 973	6 480
Frais généraux	-2 132	-1 854

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Réassurance vie	22 706	38 565
Dont cotisations brutes	90 585	89 529
Charges des prestations / provisions des contrats	-67 325	-17 065
Résultat de réassurance	6 573	-28 248
Frais généraux	-7 127	-5 652
Total résultat de souscription*	6 135	49 659
Dont cotisations brutes	3 586 491	3 594 353
Charges prestations et provisions brutes	-2 893 004	-2 916 753
Résultat de réassurance	-141 968	-78 014
Frais généraux	-545 384	-549 927
Résultat des investissements	136 381	143 968
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	136 381	143 968
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges	-77 237	-103 314
Dont Produits et charges non techniques	-3 489	-4 564
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	-73 749	-98 750
Total résultat net	65 279	90 314

*nets de réassurance

Les Cotisations affectées à la ligne d'activité « Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé » (Lob 33) ont été reclassées en 2025 sur la ligne d'activité « Assurance protection de revenu » (Lob 2) conformément à l'attendu réglementaire de la Lob 33 (s'agissant d'un engagement de rente ayant pour origine un risque de nature non vie).

Les adhésions à AG2R Prévoyance s'inscrivent dans le cadre :

- d'accords de branche professionnelle ;
- d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques.

Par ailleurs, AG2R Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :

- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

AG2R Prévoyance enregistre un résultat excédentaire net en hausse à 90 M€ en 2025, contre un bénéfice de 65 M€ pour l'exercice 2024. Les principales caractéristiques du compte de résultat par ligne d'activité sont les suivantes : Le chiffre d'affaires s'établit à 3,6 Md€ en 2025, en hausse de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent, et est caractérisé par :

- un solde de souscription en nette amélioration par rapport à l'exercice 2024 (-39 M€ en 2025 contre -247 M€ en 2024) ;
- un niveau d'indexation plus limité en 2025 par rapport à 2024 (62 M€ en 2025 contre 65 M€ en 2024).

Le solde de souscription net de réassurance augmente de 43 M€ (50 M€ en 2025 contre 6 M€ en 2024) principalement sous l'effet des actions de redressement.

Les frais généraux passent 545 M€ à 550 M€, soit une augmentation limitée de 0,8 % qui témoigne d'une maîtrise des charges de fonctionnement.

Le résultat financier d'AG2R Prévoyance s'élève pour l'exercice 2025 à 144 M€ contre 136 M€ en 2024, soit une hausse de 5,6 % principalement portée par la progression des revenus du portefeuille obligataire, qui continue à bénéficier de l'effet de relation et qui compense la contraction des revenus de trésorerie.

Enfin, le résultat non technique net s'est dégradé à -103 M€ en 2025, contre -77 M€ en 2024. Cette évolution négative est essentiellement imputable à l'accroissement de la charge d'impôt, qui a atteint 99 M€ en 2025, contre 74 M€ l'année précédente. Il est à noter que la charge d'impôt 2025 intègre la Contribution Exceptionnelle sur les Bénéfices des Grandes Entreprises (CEBGE), introduite par la loi de finances 2025, pour un montant de 34 M€.

Arpege Prévoyance

L'activité d'Arpege Prévoyance consiste à assurer au profit des salariés de ses entreprises adhérentes, des anciens salariés de celles-ci et de leurs ayant droit, la couverture du risque décès, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, des risques d'inaptitude et du risque de maladie (remboursement de frais de santé).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2024 et 2025 :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance de frais médicaux	-6 995	-7 066
Dont cotisations brutes	61 779	69 239
Charges des prestations / provisions des contrats	-53 976	-60 383
Résultat de réassurance	2 817	-1 163
Frais généraux	-17 614	-14 760
Assurance de protection du revenu	7 586	2 570
Dont cotisations brutes	14 176	24 348
Charges des prestations / provisions des contrats	-2 009	-18 761
Résultat de réassurance	-1 826	-545
Frais généraux	-2 755	-2 472
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	3 000	1 039
Dont cotisations brutes	5 132	3 612
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 975	-3 195
Résultat de réassurance	262	1 020
Frais généraux	-418	-398
Réassurance proportionnelle de protection du revenu	1 946	14 586
Dont cotisations brutes	8 176	17 705
Charges des prestations / provisions des contrats	-5 425	-1 965
Résultat de réassurance	-7	-445
Frais généraux	-799	-709
Assurance Vie avec PB	1 717	4 416
Dont cotisations brutes	23 282	24 766
Charges des prestations / provisions des contrats	-19 664	-11 902
Résultat de réassurance	1 331	-5 099
Frais généraux	-3 232	-3 348
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	-12 271	-14 129
Dont cotisations brutes	9 176	0
Charges des prestations / provisions des contrats	-15 874	-15 915
Résultat de réassurance	-1 761	5 078
Frais généraux	-3 813	-3 292
Réassurance santé	-795	-13 712
Dont cotisations brutes	11 144	0
Charges des prestations / provisions des contrats	-13 550	-12 738
Résultat de réassurance	55	326
Frais généraux	1 556	-1 300
Réassurance vie	-2 805	6 343
Dont cotisations brutes	9 421	7 879
Charges des prestations / provisions des contrats	-10 638	-1 639
Résultat de réassurance	-875	689
Frais généraux	-714	-587

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Total résultat de souscription*	-8 619	-5 952
Dont cotisations brutes	142 286	147 550
Charges prestations et provisions brutes	-123 111	-126 497
Résultat de réassurance	-5	
Frais généraux	-27 790	-26 867
Résultat des investissements	13 427	12 968
Dont Produits et charges des placements immobiliers	-881	-396
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	14 308	13 364
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-1 235	-2 877
Dont Produits et charges non techniques	-1 781	-188
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	546	-2 689
Total résultat net	3 573	4 139

*nets de réassurance

Les Cotisations affectées à la ligne d'activité « Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé » (Lob 33) ont été reclassées en 2025 sur la ligne d'activité « Assurance protection de revenu » (Lob 2) conformément à l'attendu réglementaire de la Lob 33 (s'agissant d'un engagement de rente ayant pour origine un risque de nature non vie).

Arpege Prévoyance réalise un chiffre d'affaires de 148 M€ en 2025, en hausse de 5 M€ par rapport à l'exercice précédent (+3,7 %), et se compose des opérations de prévoyance pour 75 M€, et de l'activité santé pour 73 M€. Cette évolution est portée par les affaires directes qui augmentent de 10 M€ (+9,2 %), principalement sur la santé, sous l'effet d'un solde de souscription positif cette année, ainsi que des indexations réalisées et de l'évolution du PMSS. Le chiffre d'affaires en acceptation est quant à lui en baisse par rapport à 2024 passant de 33,9 M€ à 29,2 M€ en 2025 principalement en raison de la résiliation d'un traité en réassurance.

Le résultat de souscription nette de réassurance s'améliore de 2,6 M€ et s'établit à -6 M€ en 2025 contre -8,6 M€ en 2024. Cette évolution provient principalement de l'amélioration du risque décès après une dégradation en 2024, ainsi que de la diminution des frais généraux de 3,3 % pour s'établir à 25,6 M€ sur l'exercice 2025. La gestion rigoureuse des dépenses informatiques a contribué à la baisse observée, et ce, malgré une hausse de 0,5 M€ des commissions d'intermédiation et sur acceptations par rapport à 2024.

Le résultat financier 2025 atteint 13,0 M€, soit 0,4 M€ de moins qu'en 2024 (13,4 M€). Cette légère baisse est due à une diminution de 1,4 M€ des plus-values nettes réalisées, qui a compensé la hausse de 0,9 M€ des revenus.

L'exercice 2025 se solde pour l'Institution par un résultat bénéficiaire net de 4,1 M€ en légère augmentation par rapport à 2024.

Prima

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, de frais de santé et de produits de prévoyance (incapacité, invalidité). Les deux dernières activités proviennent du portefeuille repris de La Mondiale Accidents (LMA) lors de sa fusion avec Prima en 2011.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2024 et 2025 :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance de frais médicaux	1 446	-388
Dont cotisations brutes	2 902	2 650
Charges des prestations / provisions des contrats	-2 113	-1 878
Résultat de réassurance	969	-380
Frais généraux	-312	-779
Assurance de protection du revenu	-6 616	-16 080
Dont cotisations brutes	42 947	42 411
Charges des prestations / provisions des contrats	-31 281	-30 083
Résultat de réassurance	-1 579	-4 012
Frais généraux	-16 703	-24 396
Assurance de responsabilité civile automobile	-2	163
Dont cotisations brutes	0	0
Charges des prestations / provisions des contrats	0	163
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-2	0
Autre assurance des véhicules à moteur	4	-118
Dont cotisations brutes	0	0
Charges des prestations / provisions des contrats	4	-6
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	0	-112
Assurance incendie et autres dommages aux biens	-32	-225
Dont cotisations brutes	0	0
Charges des prestations / provisions des contrats	-28	-301
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-4	76
Assurance de responsabilité civile générale	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	0	0
Assurance de pertes pécuniaires diverses	30	-402
Dont cotisations brutes	0	8
Charges des prestations / provisions des contrats	32	72
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-2	-481
Assurance santé	13 970	14 516
Dont cotisations brutes	27 082	24 233
Charges des prestations / provisions des contrats	11 577	6 585
Résultat de réassurance	-11 964	-11 059
Frais généraux	-12 725	-5 243

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Total résultat de souscription*	8 798	-2 534
Dont cotisations brutes	72 930	69 302
Charges prestations et provisions brutes	-21 810	-25 448
Résultat de réassurance	-12 574	-15 452
Frais généraux	-29 747	-30 936
Résultat des investissements	7 010	9 189
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	7 010	9 189
Produits financiers des placements réassurés	0	
Participation aux résultats	0	
Autres produits et charges importants	-5 748	-3 113
Dont Produits et charges non techniques	0	0
Produits et charges exceptionnels	14	-19
Impôt sur les sociétés	-5 762	-3 094
Total résultat net	10 060	3 542

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 69,3 M€ en 2025, en diminution de 5,0 % par rapport à 2024. L'évolution du chiffre d'affaires 2025 s'explique principalement par l'attrition du portefeuille dépendance, les cotisations prévoyance et santé demeurant relativement stables.

Le résultat de souscription net de réassurance est en baisse, passant à -2,5 M€ en 2025 contre 8,8 M€ en 2024. Il est marqué d'une part par une marge technique en retrait, du fait d'une baisse de l'activité et de facteurs techniques moins favorables cette année sur la dépendance, et d'autre part et dans une moindre mesure, par la hausse de 4 % des frais généraux et autres charges techniques qui s'élèvent à 30,9 M€ en 2025, essentiellement en lien avec la hausse des frais de fonctionnement et d'investissement informatiques.

Le résultat financier s'établit à 9,2 M€ en 2025, en hausse de 2,2 M€, principalement due à la progression des profits provenant de la réalisation des placements.

Le résultat net de Prima ressort en bénéfice de 3,5 M€ en 2025, contre un bénéfice de 10,1 M€ en 2024.

AG.Mut

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2024 et 2025 :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	484	1 541
Dont cotisations brutes	67 887	59 243
Charges des prestations / provisions des contrats	-52 509	-44 419
Résultat de réassurance	3 447	1 671
Frais généraux	-18 340	-14 954
Réassurance vie	3	2
Dont cotisations brutes	47	45
Charges des prestations / provisions des contrats	-31	-29
Résultat de réassurance	-3	-3
Frais généraux	-11	-10
Total résultat de souscription*	487	1 543
Dont cotisations brutes	67 935	59 288
Charges prestations et provisions brutes	-52 540	-44 448
Résultat de réassurance	3 444	1 668
Frais généraux	-18 351	-14 964
Résultat des investissements	942	913
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	942	913
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-300	-626
Dont Produits et charges non techniques	2	1
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	-302	-627
Total résultat net	1 129	1 830

*nets de réassurance

Les mutuelles membres de l'union cédant leurs risques à AG.Mut en 2025 sont les suivantes : VIASANTÉ Mutuelle, la Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag), l'Union Mutualiste Solidarité (UMS), Mutame & Plus et la Mip l'Entreprise Santé.

Le chiffre d'affaires de l'union de mutuelles, constitué uniquement d'opérations prises en acceptation, s'élève à 59,3 M€ en 2025, contre 67,9 M€ en 2024, en baisse de 12,7 %. Cette diminution résulte essentiellement du changement du taux de quote part de réassurance des acceptations de la Miag, qui est passé de 60 % à 20 % en 2025. La modification de ce traité représente la majeure partie de la baisse totale du chiffre d'affaires de l'union, soit -6,9 M€, complétée par la diminution des acceptations de VIASANTÉ Mutuelle de -1,8 M€, conséquence de l'érosion de son portefeuille réassuré par AG.Mut.

Le résultat de souscription net de rétrocession en réassurance est en nette progression à 1,5 M€, contre 0,5 M€ en 2024. Il se compose :

- d'une marge technique des opérations prises en acceptation en légère baisse en 2025, liée à l'effet

volume de l'activité, malgré un ratio de sinistralité en amélioration. À noter l'application du plan de réassurance de l'union sur ces opérations, qui prévoit une rétrocession à AG2R Prévoyance de 95 % du portefeuille.

- des frais généraux en baisse sensible, qui s'établissent à 14,9 M€ en 2025 contre 18,3 M€ pour l'exercice précédent. Ils comportent essentiellement les commissions de réassurance versées aux mutuelles cédantes. La baisse de ces commissions est en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires accepté. Les frais de fonctionnement de l'union enregistrent également une diminution de 0,6 M€.

Le résultat financier s'établit à 0,9 M€, stable par rapport à l'année précédente.

Le résultat net de l'union de mutuelles ressort en 2025 à 1,8 M€ après impôt, contre 1,1 M€ en 2024.

VIASANTÉ Mutuelle

VIASANTÉ Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur, spécialisé dans la protection de la santé.

La mutuelle opère principalement en assurance de frais médicaux et en individuel. Depuis sa fusion avec Mutuelle Bleue en 2023, elle couvre également des garanties de prévoyance (décès, incapacité et invalidité).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2024 et 2025 :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance de frais médicaux	15 124	23 058
Dont cotisations brutes	736 530	712 166
Charges des prestations / provisions des contrats	-519 205	-491 435
Résultat de réassurance	-27 614	-27 754
Frais généraux	-174 586	-169 919
Assurance de protection du revenu	-11 372	3 011
Dont cotisations brutes	27 510	32 346
Charges des prestations / provisions des contrats	-29 229	-12 548
Résultat de réassurance	2 813	-3 530
Frais généraux	-12 466	-13 258
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	-1 905	-1 029
Dont cotisations brutes	12 301	12 478
Charges des prestations / provisions des contrats	-9 667	-9 257
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-4 539	-4 251
Réassurance proportionnelle Protec. Revenu	42	81
Dont cotisations brutes	-14	0
Charges des prestations / provisions des contrats	54	81
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	2	0
Assurance santé	958	1 073
Dont cotisations brutes	1 718	1 950
Charges des prestations / provisions des contrats	-94	-85
Résultat de réassurance	-14	1
Frais généraux	-653	-793
Assurance Vie avec PB	-1 679	-8 630
Dont cotisations brutes	43 728	45 426
Charges des prestations / provisions des contrats	-28 217	-38 992
Résultat de réassurance	-1 060	1 130
Frais généraux	-16 130	-16 193
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	-2 089	-10 991
Dont cotisations brutes	10 046	0
Charges des prestations / provisions des contrats	-10 334	-6 873
Résultat de réassurance	1 217	-377
Frais généraux	-3 017	-3 740
Total résultat de souscription*	-1 566	6 127
Dont cotisations brutes	831 817	804 367
Charges prestations et provisions brutes	-597 334	-559 555
Résultat de réassurance	-24 660	-30 531
Frais généraux	-211 389	-208 154

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Résultat des investissements	20 922	22 798
Dont Produits et charges des placements immobiliers	4 218	3 125
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	16 704	19 674
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-8 579	-13 962
Dont Produits et charges non techniques	-1 833	-987
Produits et charges exceptionnels	-336	0
Impôt sur les sociétés	-6 409	-12 975
Total résultat net	10 778	14 964

*nets de réassurance. Les Cotisations affectées à la ligne d'activité « Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé » (Lob 33) ont été reclassées en 2025 sur la ligne d'activité « Assurance protection de revenu » (Lob 2) conformément à l'attendu réglementaire de la Lob 33 (s'agissant d'un engagement de rente ayant pour origine un risque de nature non vie).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 de VIASANTÉ Mutuelle s'élève à 804,4 M€, en baisse de 3,3 % par rapport à l'exercice 2024, et son résultat de souscription ressort à 6,16 M€ en 2025 contre -1,6 M€ en 2024, soit une hausse de 7,7 M€.

Cette évolution à la baisse est essentiellement liée à :

- la diminution des cotisations de 24,8 M€ dans l'outil de gestion Ciel (dont -15,0 M€ liée à l'érosion du portefeuille en run off non compensée par des indexations et -9,8 M€ liée à la résiliation de la convention de substitution avec la MNSPF au 30 juin) ;
- la diminution des cotisations de 17,0 M€ sur le périmètre ex-Mutuelle Bleue est liée aux résiliations et à l'absence de nouveaux contrats sur le marché du collectif (-12,3 M€) ;
- compensée par la hausse des cotisations de 14,4 M€ sur le périmètre VIASANTÉ historique bénéficiant du développement commercial (+22,9 M€), compensée par la baisse du chiffre d'affaires sur le portefeuille historique (-8,5 M€).

La charge de sinistres diminue de 37,8 M€, passant de 597,3 M€ en 2024 à 559,6 M€ en 2025. Le ratio Sinistres / Primes brut s'améliore de 2,2 % et passe de 71,8 % à 69,6 % sur l'exercice. Les frais généraux s'élèvent à 208,1 M€ et sont en baisse par rapport à 2024 (211,4 M€).

Le résultat financier est en hausse de 1,9 M€.

En 2025, VIASANTÉ Mutuelle cède 42,4 % de ses cotisations, essentiellement en réassurance interne (94,7 % du total des cotisations cédées) à AG2R Prévoyance et AG.Mut. Le taux de commission de réassurance interne a été porté à 23,5 % pour AG2R Prévoyance et AG.Mut.

Les charges non techniques comportent les aides sociales accordées au cours de l'exercice, ainsi que les frais relatifs aux actions de prévention menées par la mutuelle.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de VIASANTÉ Mutuelle s'établit à 14,9 M€, contre 10,8 M€ en 2024.

La Mondiale

La Mondiale, société d'assurance mutuelle, est un membre de l'Association Sommitale AG2R LA MONDIALE, laquelle constitue la structure commune de gouvernance du Groupe. L'activité de La Mondiale sur le périmètre épargne et retraite est structurée autour des affaires directes, générées par ses propres réseaux de distribution, et des acceptations internes.

Les affaires directes de La Mondiale incluent des contrats de retraite individuelle, des solutions de retraite destinées aux petits collectifs, ainsi que des offres d'épargne et de prévoyance.

Les acceptations internes correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros provenant des entités suivantes :

- **La Mondiale Partenaire (LMP)**, qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale.
- **La Mondiale Europartner (LMEP)**, basée au Luxembourg, laquelle propose principalement des contrats d'épargne et, dans une moindre mesure, des contrats de retraite.
- **AG2R Prévoyance (AG2R P)**, pour un périmètre défini de contrats d'indemnités de fin de carrière (IFC) et de retraite.

Ce mécanisme de réassurance a pour objectif de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général et de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, unique émettrice de dettes sur les marchés financiers.

En complément de cette réassurance des fonds en euros, un traité de réassurance est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 entre AG2R Prévoyance (en tant que cédante) et La Mondiale (en tant que réassureur). Ce traité porte sur une quote-part de 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance vie avec participation aux bénéficiaires	-157 874	-69 869
Dont cotisations brutes	344 311	336 537
Charges des prestations / provisions des contrats	-257 506	-304 993
Résultat de réassurance	-6 189	-7 830
Frais généraux	-238 489	-93 582
Assurance indexée et en unités de compte	-44 472	1 515
Dont cotisations brutes	139 400	145 517
Charges des prestations / provisions des contrats	-122 076	-127 147
Résultat de réassurance	-362	-391
Frais généraux	-61 434	-16 464
Réassurance vie	-5 429	-298
Dont cotisations brutes	3 175 194	3 095 090
Charges des prestations / provisions des contrats	-3 123 409	-3 041 667
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-57 214	-53 722
Réassurance prévoyance santé	105 806	13 912
Dont cotisations brutes	507 135	523 809
Charges des prestations / provisions des contrats	-330 329	-436 679
Résultat de réassurance	0	0
Frais généraux	-70 999	-73 218
Autres lignes d'activité	-62 767	14 236
Dont cotisations brutes	181 917	172 968
Charges des prestations / provisions des contrats	-194 342	-136 579
Résultat de réassurance	-3 021	3 044
Frais généraux	-47 321	-25 196
Total résultat de souscription*	-164 736	-40 504
Dont cotisations brutes	4 347 957	4 273 921
Charges prestations et provisions brutes	-4 027 663	-4 047 065
Résultat de réassurance	-9 573	-5 178
Frais généraux	-475 457	-262 182

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Résultat des investissements	427 924	225 169
Dont produits et charges des placements immobiliers	64 585	-3 576
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	793 820	806 257
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	-430 481	-577 512
Autres produits et charges importants	-78 188	-86 874
Dont Produits et charges non techniques	-21 587	-17 549
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	-56 601	-69 325
Total résultat net	185 000	97 791

*net de réassurance

Les **primes brutes** pour 2025 totalisent 4 274 M€, marquant une diminution de 74 M€ (-1,70 %) comparativement à 2024. Cette évolution est le résultat de dynamiques contrastées au sein des différentes composantes. Les affaires directes, qui représentent 570 M€, ont connu une légère réduction de 10,6 M€ (-1,82 %). Au sein de ce segment, la collecte en épargne a progressé de 20,6 M€ (+13,72 %), tandis que les activités de retraite et de prévoyance ont respectivement diminué de 22,3 M€ (-6,98 %) et de 7,0 M€ (-7,59 %). L'activité vie individuelle a également reculé de 2,0 M€ (10,18 %). Quant aux acceptations réassurance, elles se sont élevées à 3 695,8 M€, en baisse de 64,6 M€ (1,72 %). Cette diminution s'explique notamment par un recul de 71,5 M€ (-4,42 %) pour La Mondiale Partenaire et une baisse significative de 25,6 M€ (-51,49 %) pour ZURICH. À l'inverse, les acceptations AG2R Prévoyance ont augmenté de 27,1 M€ (+3,71 %). Les acceptations de La Mondiale Europartner sont restées relativement stables avec une légère hausse de 5,4 M€ (+0,40 %). Enfin, les autres acceptations ont enregistré une croissance de 1,1 M€ (+15,62 %). La part des unités de compte dans le chiffre d'affaires global est demeurée stable à 3 %.

Les **prestations** s'élèvent, hors frais de gestion des sinistres et variation des provisions pour sinistres à payer, à 3 647 M€ et affichent une baisse de 648 M€ au regard de 2024, soit une diminution de 15,1 %. Ce total se décompose en 860 M€ d'affaires directes, principalement de type retraite, et en 2 787 M€ d'acceptations, en baisse de 515 M€. Cette baisse se décompose principalement en 683 M€ de diminution des rachats sur contrats d'épargne (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner).

Les provisions brutes augmentent, cela est dû à la collecte nette positive et aux revalorisations nettes de chargements (intérêts, participation aux bénéficiaires et ajustement ACAV) les impactant favorablement.

Le résultat financier net ressort à 803 M€ en 2025 contre 858 M€ en 2024.

La baisse du résultat financier de 56 M€ se décompose principalement par la variation des postes suivants :

- augmentation des revenus des obligations +90 M€ ;
- baisse des dividendes intragroupe -129 M€ ;
- baisse des revenus de trésorerie -41 M€ ;
- augmentation des réalisations de plus-values sur les actions et OPCVM +151 M€ ;
- baisse des réalisations de plus-values sur immobilière -48 M€ ;

- augmentation des dotations nettes les titres et des provisions sur immeubles -19 M€ ;
 - augmentation des frais de gestion interne des placements -56 M€
- (le signe des chiffres indique l'impact sur le résultat financier)

Le taux de rendement brut des actifs de placement s'élève à 2,19 % en 2025 contre 2,38 % en 2024.

En conséquence, le **solde financier** ressort à 225 M€ en 2025 contre 428 M€ en 2024

Les **produits et charges** non techniques correspondent essentiellement à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés, le **résultat net** de La Mondiale affiche un bénéfice de 98 M€, en baisse de 87 M€ par rapport à 2024.

La Mondiale Europartner

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Il propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne et de prévoyance pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. La Mondiale Europartner détient une succursale en Italie ainsi qu'une participation dans le GIE AG2R La Mondiale Cash.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance avec participation aux bénéfices	18 461	27 492
Dont Cotisations brutes	1 318 208	1 255 947
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 274 850	-1 191 388
Résultat de réassurance	2 325	-9 713
Frais généraux	-27 223	-27 353
Assurance indexée et en unités de compte	7 060	6 198
Dont Cotisations brutes	1 522 423	1 963 797
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 454 411	-1 890 758
Résultat de réassurance	-890	-788
Frais généraux	-60 063	-66 054
Réassurance vie	-125	-971
Dont Cotisations brutes	0	82
Charges des prestations / provisions des contrats	113	-97
Résultat de réassurance	-236	-955
Frais généraux	-2	0
Autres lignes d'activité	140	296
Dont Cotisations brutes	650	480
Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
Résultat de réassurance	-209	-124
Frais généraux	-300	-60
Résultat de souscription net de réassurance	25 536	33 014
Dont Cotisations brutes	2 841 281	3 220 305
Charges des prestations / provisions des contrats	-2 729 147	-3 082 243
Résultat de réassurance	991	-11 580
Frais généraux	-87 588	-93 467
Résultat des investissements	-16 224	-28 559
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-16 224	-28 559
Produits financiers des placements réassurés	0	0
Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-1 883	-1 900
Dont Produits et charges non techniques	0	0
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	-1 883	-1 900
Total résultat net	7 430	2 555

*nets de réassurance

Avec un chiffre d'affaires de 3,2 Md€, La Mondiale Europartner (LMEP) enregistre un niveau de production historique. Au global, le chiffre d'affaires progresse de 13,3 %. La part d'investissement sur les unités de compte progresse et s'établit à 61,0 %.

Les prestations, majoritairement constituées de rachats, ont fortement diminué en 2025 : le taux de rachat passe de 9 % en 2024 à 6,7 % en 2025, aboutissant à une collecte nette record de 1,8 Md€. Les provisions techniques progressent de presque 3 Md€ et s'établissent à 23,4 Md€ au 31 décembre 2025, contre 20,7 Md€ l'année précédente, soit une hausse de 13 % sur un an.

Le résultat net de LMEP s'élève à 2,6 M€ contre 7,4 M€ l'année précédente. Il se compose d'un résultat de souscription de 33,0 M€, en hausse de 29,3 % sur un an. Le résultat d'investissement de -28,6 M€ s'explique essentiellement par le financement de rendement des fonds garantis. Le montant de la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 65,1 M€ à fin 2025. Le montant des impôts est de 1,9 M€.

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription par zone géographique.

Résultat de souscription par zone géographique (En k€)	2024	2025
France	14 162	11 476
Italie	7 556	10 492
Belgique	933	2 286
Royaume-Uni	413	1 602
Luxembourg	461	1 788
Autres zones	2 010	5 370
Résultat de souscription	25 536	33 014

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie.

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

- 20 - risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 - capitalisation.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

Compte de résultat (en k€)	2024	2025
Assurance avec participation aux bénéficiaires	37 446	35 620
Dont cotisations brutes	1 927 664	1 496 139
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 545 467	-1 143 269
Résultat de réassurance	-245 306	-221 010
Frais généraux	-99 445	-96 240
Assurance indexée et en unités de compte	35 906	36 786
Dont cotisations brutes	741 677	916 207
Charges des prestations / provisions des contrats	-874 936	-1 008 728
Résultat de réassurance	262 190	223 469
Frais généraux	-93 025	-94 161
Résultat de souscription net de réassurance	73 352	72 405
Dont cotisations brutes	2 669 341	2 412 346
Charges prestations et provisions brutes	-2 420 403	-2 151 998
Résultat de réassurance	16 884	2 459
Frais généraux	-192 469	-190 402
Résultat des investissements	-158 820	-149 285
Dont Produits et charges des placements immobiliers	-2 836	951
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	91 952	98 128
Produits financiers des placements réassurés	140 359	263 166
Participation aux résultats	-388 294	-511 530
Autres produits et charges importants	25 223	19 767
Dont Produits et charges non techniques	0	-632
Produits et charges exceptionnels	0	0
Impôt sur les sociétés	25 224	20 400
Total résultat net	-60 244	-57 113

*nets de réassurance

La collecte brute de La Mondiale Partenaire s'établit à 2 412 M€, soit une baisse de 10 % par rapport à 2024 (2 669 M€). La proportion de versements sur les unités de compte est revenue pour sa part à hauteur de 38 % à comparer de la proportion 2024 en retrait à 28 %.

Le **résultat des investissements** net de la participation aux résultats aux assurés s'établit à -149,3 M€ et les autres produits et charges non techniques s'élèvent à 19,8 M€.

Les **produits et charges non techniques** correspondent essentiellement à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

L'**impôt sur les sociétés** représente un produit d'impôt de 20,4 M€ au titre de 2025 en raison du déficit fiscal réalisé à la clôture de l'exercice et en application de la convention d'intégration fiscale du Groupe.

Le **résultat net** ressort à -57,1 M€ en hausse de 3,1 M€ par rapport à 2024.

B. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du Groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc sur un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et d'approbations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et approuvées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ses décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE (la Sgam) a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire et dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation et de ses statuts, la Sgam a pour objet :

- de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées ;
- d'établir une politique commerciale cohérente ;
- d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées ;
- de faciliter l'accession éventuelle, par une approche de groupe et un esprit de solidarité, aux ressources nécessaires aux activités des entreprises affiliées ;
- de proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs ;
- de proposer une politique de réassurance aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs communs.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des règles dites Solvabilité 2, telles que définies à l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Sgam a évolué en un groupe prudentiel, notamment avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE (la Sgaps), le 30 juin 2017, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que co-affiliée à effet au 1^{er} janvier 2018.

La Sgaps a été constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliées, institutions de prévoyance et mutuelles.

Il est rappelé que le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents.

Le périmètre de solidarité de la Sgam s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire La Mondiale SAM et ses filiales ;
- du périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE, c'est à dire AG2R Prévoyance et sa filiale Prima, AG. Mut, Arpege Prévoyance, VIASANTÉ Mutuelle et la Miag (étant précisé que la Miag est sortante au 31 décembre 2025).

B.1.2 Structure de l'organe d'administration

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

B.1.2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le

Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

Les administrateurs des structures du Groupe prudentiel sont réunis en réunion plénière avant chaque Conseil d'administration afin notamment de prendre connaissance des sujets d'actualités du Groupe, d'entendre les responsables des fonctions clés notamment sur leurs rapports et le cas échéant d'examiner les opérations nécessitant des autorisations préalables des structures de Groupe. Chaque Conseil d'administration se réunit dans les jours qui suivent afin de prendre connaissance de ses propres sujets et de se prononcer sur les différentes délibérations qui sont soumises.

B.1.2.1.1 Composition et caractéristiques

Le Conseil d'administration de la Sgam comprend trente administrateurs, dont quinze pour chaque affiliée, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

B.1.2.1.2 Événements de l'année

Au cours de l'année 2025, la composition du Conseil d'administration de la Sgam a évolué, le Conseil ayant élu en janvier 2025 une nouvelle Présidence pour deux ans, puis pourvu aux sièges vacants en cours d'année.

B.1.2.2 Comités spécialisés

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : le Comité d'audit et des comptes, le Comité risques, conformité et actuariat et le Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

B.1.2.2.1 Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en matière d'information économique et financière et plus généralement de l'application des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce Comité. En fonction de l'ordre du jour, les responsables des autres fonctions clés peuvent aussi y participer.

Les Présidents des autres Comités spécialisés peuvent être invités au Comité d'audit et des comptes une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni à six reprises en 2025.

B.1.2.2.2 Comité risques, conformité et actuariat

Le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature, dont la cartographie macro des risques majeurs, et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil.

Les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et fonction actuarielle de la Sgam participent à ce Comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels.

Les Présidents des autres Comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité risques, conformité et actuariat, s'est réuni à trois reprises en 2025.

B.1.2.2.3 Comité des investissements

Le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers.

Il est saisi préalablement des opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers.

Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce Comité.

Les Présidents des autres Comités spécialisés peuvent être invités au Comité des investissements une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Le Comité des investissements s'est réuni à trois reprises en 2025.

Focus sur les conseils d'administration du Groupe

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Événements de l'année
SGAM AG2R LA MONDIALE	30 administrateurs dont 15 de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affiliée La Mondiale.	En réunion du 20 janvier 2025, le Conseil a élu son Président et ses Vice-présidents pour un mandat de deux ans. Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.
SGAPS AG2R LA MONDIALE	30 administrateurs dont 20 d'origine paritaire (collèges adhérents et participants) et 10 d'origine mutualiste.	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025. La convention d'affiliation qui liait la Sgaps et la Miag a été résiliée au 31 décembre 2025, la Miag ayant quitté le Groupe AG2R LA MONDIALE.
AG2R Prévoyance	Composition exclusivement paritaire : 30 membres titulaires (collèges adhérents et participants) et 20 membres suppléants (collèges adhérents et participants).	Le Conseil d'administration a été recomposé au 1 ^{er} janvier 2025, après un renouvellement complet des mandats pour une durée de 4 ans. Le Conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, a élu sa Présidence paritaire le 8 janvier 2025, pour une durée de deux ans.
Prima	5 administrateurs.	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.
Arpege Prévoyance	30 membres (dont 15 pour le collège adhérents et 15 pour le collège participants).	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025. Réuni le 17 décembre 2025, le Conseil a nommé Mme Pascale Soyeux, Directrice générale déléguée de l'Institution.
AG.Mut	Au maximum 50 administrateurs issus des groupements adhérents à AG.Mut	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025. AG.Mut a enregistré la démission de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 30 juin 2025, et de la Miag au 31 décembre 2025.
VIASANTÉ Mutuelle	40 administrateurs.	Le Conseil d'administration de VIASANTÉ Mutuelle n'a pas évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.
La Mondiale	15 administrateurs, dont deux sont délégués des sociétaires (membres de l'Assemblée générale).	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.
La Mondiale Europartner	7 administrateurs	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.
La Mondiale Partenaire	10 administrateurs	Le Conseil d'administration a évolué dans sa composition au cours de l'année 2025.

B.1.2.3 Direction Générale

B.1.2.3.1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité Exécutif Groupe et sur les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

Au 31 décembre 2025, la Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. Fabrice Heyriès.

B.1.2.3.2 Comité Exécutif (Comex) Groupe d'AG2R LA MONDIALE

Les dirigeants d'AG2R LA MONDIALE sont réunis au sein du Comité Exécutif (Comex) Groupe qui regroupe le Directeur général, les deux directeurs généraux adjoints et 11 membres en charge des métiers et des fonctions du Groupe ;

Depuis le 8 avril 2025, M. Fabrice Heyriès est Directeur général du Groupe. M. Philippe Dabat et Eric Rosenthal, qui a rejoint le Groupe le 6 octobre 2025, sont Directeurs généraux adjoints du Groupe.

Le Comex Groupe pilote la mise en œuvre de la stratégie du Groupe telle que votée par les Conseils d'administration de l'Association sommitale et des entités membres du Groupe. Il se réunit une fois toutes les 2 semaines.

La Direction générale du Groupe rend compte de ses travaux aux Conseils d'administration. Elle dispose des pouvoirs qui lui sont délégués lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale du Groupe veille au bon fonctionnement du contrôle interne du Groupe et à l'existence et à la pertinence des dispositifs de suivi du contrôle interne et de gestion des risques dans le Groupe, incluant ainsi la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier et de la préparation des comptes.

Elle garantit que les dispositifs de pilotage et de contrôle abordent les points suivants :

- la correcte application des décisions prises par les instances de gouvernance des entités ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières dotés de dispositifs d'identification des risques et de contrôles afin d'assurer la fiabilité de l'information publiée ;

- l'existence d'un processus adapté d'identification, de justification et de validation des méthodes comptables retenues ;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière ;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

Par ailleurs, en tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange régulièrement avec les Commissaires aux comptes (CAC).

B.1.2.4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs sont désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

Au 31 décembre 2025, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Fabrice Heyriès, Directeur général ;
- M. Philippe Dabat, Directeur général délégué, Directeur général adjoint en charge de la supervision des activités de santé prévoyance, des pôles professionnels et accords de branches, de la retraite complémentaire, des systèmes d'information et du digital et des instances ;
- M. Eric Rosenthal, Directeur général délégué, Directeur général adjoint en charge de l'épargne retraite et patrimoniale ;
- et M. Olivier Arlès, Directeur général délégué, Membre du Comité Exécutif Groupe en charge des finances, des investissements et des risques.



Fabrice Heyriès
Directeur général

Né le 18 février 1969, Fabrice Heyriès est diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, ancien élève de l'ENA, il a débuté sa carrière au ministère de l'Intérieur, avant de devenir magistrat à la Cour des comptes.

Il rejoint le cabinet du Ministre du Travail et des Solidarités en 2007 en tant que conseiller pour les affaires budgétaires et sociales, puis est nommé directeur adjoint du cabinet du ministre en 2008.

En 2009, il devient directeur général de l'Action sociale au ministère des Affaires sociales, dont il préfigure la création de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en y devenant le premier directeur général.

À partir de 2011, il intègre Groupama en tant que directeur des affaires publiques, économiques et du développement durable.

Il occupe ensuite différentes fonctions au sein du groupe jusqu'au poste de directeur général adjoint en 2015.

En septembre 2020, il devient Directeur général de la MGEN et directeur stratégie, influence et audit du Groupe VYV.

Le 25 février 2025, Fabrice Heyriès a été nommé Directeur général d'AG2R LA MONDIALE par le Conseil d'administration de l'Association Sommitale et le Conseil d'administration de La Mondiale, sur proposition conjointe de leurs Comités des Rémunérations et des Nominations. Il rejoint le Groupe le 7 avril 2025.



Philippe Dabat
Directeur général adjoint en charge de la supervision des activités de santé prévoyance, des pôles professionnels et accords de branches, de la retraite complémentaire, des systèmes d'information et du digital et des instances.

Né le 19 septembre 1959, Philippe Dabat est titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome de Montpellier SupAgro et d'un MBA de l'Institut européen d'administration des affaires (Insead).

En 1983, il débute sa carrière en qualité de Responsable des achats chez Eurest à Riyad (Arabie-Saoudite). Il rejoint le Cabinet McKinsey & Co à Paris en 1986 en tant que Consultant puis Chef de projet dans les secteurs de l'assurance, de la banque et de l'industrie. En 1990, il entre chez La Mondiale où il occupe plusieurs fonctions commerciales avant d'être promu Directeur régional sud-ouest, en 1993, puis Directeur du réseau commercial métropole en 1997.

En 2002, il prend la fonction de Directeur général adjoint, responsable du pôle La Mondiale Expert et rejoint le Comité exécutif. Il devient Directeur des marchés de proximité d'AG2R LA MONDIALE en 2008. En 2009, il est nommé Directeur général délégué d'AG2R LA MONDIALE, en charge du développement des activités d'assurances individuelles et collectives et responsable des métiers prévoyance, santé, retraite et épargne collective.

En 2019, Philippe Dabat devient membre du Comité de Direction Groupe en charge des assurances de personnes et de la distribution.

Depuis mai 2022, Philippe Dabat est membre du Comité de Direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE. À ce titre, il est notamment Directeur général d'Arpege Prévoyance, responsable opérationnel du pôle mutualiste et il supervise les accords de branche.

À compter du 22 avril 2024, Philippe Dabat devient Directeur général adjoint en charge des activités santé et prévoyance et de la supervision de la retraite complémentaire. Il prend également la responsabilité des pôles professionnels et des branches professionnelles. Il conserve ses fonctions de Directeur général d'Arpege Prévoyance et responsable opérationnel du pôle mutualiste.

Le 8 janvier 2025, Benoît Courmont, Directeur général par intérim, a confié à Philippe Dabat la supervision d'un pôle « Métiers et Développement » comprenant l'ensemble des directions métiers du Groupe ainsi que la Direction de la distribution omnicanale et de la relation client (DDORC).

Le 16 juin 2025, Fabrice Heyriès a nommé un nouveau Comité exécutif Groupe. Philippe Dabat poursuit ses fonctions de Directeur général adjoint. Il est en charge de la supervision des activités de santé prévoyance, des pôles professionnels et accords de branches, de la retraite complémentaire et des systèmes d'information et du digital. La Direction des instances lui est également rattachée. Il conserve néanmoins ses fonctions de Directeur général d'Arpege Prévoyance.



Eric Rosenthal
Directeur général adjoint en charge de l'épargne retraite et patrimoniale.

Né le 8 septembre 1970, Eric Rosenthal est titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur du Commerce Extérieur et titulaire d'une licence d'administration des entreprises (Université Paris XII).

Il débute sa carrière en 1998 comme responsable des services financiers au sein du Groupe Carrefour. Il poursuit sa carrière chez Zebank/EGG où il pilote le développement commercial des services financiers en ligne puis rejoint en 2002 Dexia Generali Santé comme Directeur commercial et marketing.

En 2005, il rejoint le Groupe Generali, d'abord au sein du réseau Generali Proximité puis comme Directeur du réseau La France Assurances Conseil.

Depuis 2011, il poursuit son parcours au sein du Groupe APICIL : d'abord en charge des activités commerciales et marketing d'épargne pour la marque Gresham Banque Privée puis des réseaux internes et externes (Gresham Banque Privée, Intencial Patrimoine), il est nommé en 2022 Directeur général délégué, en charge de l'épargne et des services financiers du Groupe.

Depuis le 1^{er} février 2022, Eric Rosenthal occupait la fonction de Directeur général délégué en charge de l'épargne et des services financiers du Groupe APICIL.

Le 6 octobre 2025, il rejoint AG2R LA MONDIALE en tant que Directeur général adjoint en charge de l'Épargne Retraite et Patrimoniale.



Olivier Arlès
Membre du Comité Exécutif Groupe en charge des finances, des investissements et des risques

Né le 28 septembre 1967, Olivier Arlès est diplômé de l'École polytechnique (1987) et de l'ENSAE (promotion 1992) et membre de l'Institut des actuaires.

Il a commencé sa carrière comme commissaire contrôleur puis chef de brigade de contrôle au sein de la CCAMIP (actuelle ACPR) de 1992 à 2005, avant de devenir Directeur technique du Groupe Mornay de 2005 à 2008.

En 2008, il est nommé Directeur de l'actuariat du Groupe MACIF puis devient successivement Directeur financier, Directeur général adjoint et Directeur général délégué du Groupe MACIF.

En 2020 il rejoint le Groupe VYV comme Directeur finances et risques.

Depuis janvier 2024, Olivier Arlès est membre du Comité de Direction Groupe en charge des finances, des investissements et des risques.

Le 16 juin 2025, Fabrice Heyriès a nommé un nouveau Comité exécutif Groupe dans lequel Olivier Arlès poursuit ses fonctions de Directeur finances, investissements et risques.

Focus sur les dirigeants effectifs des entités

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs			
SGAM AG2R LA MONDIALE	M. Fabrice Heyriès	M. Fabrice Heyriès DG	M. Philippe Dabat	M. Eric Rosenthal	M. Olivier Arlès
SGAPS AG2R LA MONDIALE	M. Fabrice Heyriès	M. Fabrice Heyriès DG	M. Philippe Dabat	M. Olivier Arlès	
La Mondiale	M. Fabrice Heyriès	M. Fabrice Heyriès DG	M. Philippe Dabat	M. Olivier Arlès	M. Eric Rosenthal
AG2R Prévoyance	M. Fabrice Heyriès	M. Fabrice Heyriès DG	M. Philippe Dabat	M. Olivier Arlès	
Prima	Mme Pascale Soyeux	M. Philippe Dabat Président	Mme Pascale Soyeux DG	M. Olivier Arlès	
AG.Mut	M. Fabrice Heyriès	M. Michel Canovas Président	M. Fabrice Heyriès Directeur opérationnel	M. Philippe Dabat	
Arpege Prévoyance	M. Philippe Dabat	M. Philippe Dabat DG	M. Olivier Arlès DGD	Mme Pascale Soyeux DGD	
VIASANTÉ Mutuelle	Mme Céline Cornet	M. Olivier Benhamou Président	Mme Céline Cornet DG	M. Fabrice Heyriès	M. Philippe Dabat
La Mondiale Europartner	M. Loic Le Foll	M. Loic Le Foll DG			
La Mondiale Partenaire	M. Eric Rosenthal	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Eric Rosenthal DG	M. Olivier Arlès	M. Philippe Dabat

B.1.2.5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Toutes les fonctions clés ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité des risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration, une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise à travers des missions de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe. Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité juridique, les représentants locaux de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

Tous les responsables de fonctions clés sont entendus par les dirigeants effectifs et les administrateurs au sein des différents comités spécialisés des Conseils d'administration, avec des occasions de paroles différenciées. Cette organisation permet que le Conseil d'administration puisse entendre chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés soit directement soit en renvoyant cette audition devant un comité spécialisé émanant du Conseil. Cette audition peut se dérouler hors la présence du Directeur général si le Conseil l'estime nécessaire.

Cette structuration permet d'assurer l'indépendance de ces fonctions tout en organisant opérationnellement et de façon optimale leurs travaux dans le Groupe.

Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont au 31 décembre 2025 :

- M. Luca De Dominicis, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- Mme Gaëlle Baetz, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- Mme Elsa Luyton, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;

- M. Romain Drappier, comme tenant de la fonction audit interne.

B.1.3 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité, en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt des assurés, des sociétaires et des collaborateurs.

B.1.3.1 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Après approbation par le Comité de direction du Groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapportée à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale, à l'exception du marché des professionnels. Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre les composantes fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des GIE employeurs.

B.1.3.2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et approuve les éléments de rémunération du Directeur général et des membres de la Direction générale.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tout risque de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de six membres. Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

B.1.3.3 Les principes du Groupe en matière de rémunération

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de six grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- **cohérence** : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- **lisibilité et transparence** : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- **équilibre et mesure** : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- **exhaustivité** : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers, etc.) ;
- **équité et compétitivité (benchmark)** : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise ;
- **durabilité** : s'inscrire dans un objectif global de promotion d'une gestion prudente et efficace des risques, en ligne avec les engagements RSE et la raison d'être du Groupe.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la Sécurité sociale sont gratuites.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'Assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou pour le Luxembourg à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le

Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée en 2025 aux membres du Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de leur mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

B.1.3.4 Description du régime de retraite supplémentaire

Le Comité des rémunérations a validé en mars 2021, le principe de la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à droits certains conformément à l'article L. 137-11-2 pour les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive permettant d'acquérir un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 0,4 % de la rémunération annuelle brute, sous réserve du respect à partir de l'exercice 2021 de la condition de performance annuelle et sous déduction de 92 % des droits de retraite supplémentaire acquis au cours de la même année au titre du régime à cotisations définies ayant une cotisation employeur de 3,5 % tranche A / tranche B.

Le pourcentage des droits au titre du régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 cumulé au pourcentage des droits au titre de l'article 39 du Code général des impôts cristallisé au 31 décembre 2019 est plafonné à 25 points.

Le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 a été mis en place en décembre 2021 et a pris le relais de l'Article 39 au titre duquel il n'y a plus d'acquisition de droits depuis le 31 décembre 2019, les droits ayant été cristallisés à cette date conformément à la législation française et européenne. Les droits au titre de l'Article 39 du GIE La Mondiale Exécutive cristallisés au 31 décembre 2019 ont été transférés sur le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 du GIE La Mondiale Exécutive en décembre 2021 et transformés ainsi en droits acquis.

B.1.4 Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contrôler les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés.

Le système de gouvernance est en adéquation à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux dispositions des articles L. 322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L. 211-13 du Code de la mutualité, L. 931-7-1 du Code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
Fonction gestion des risques	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
Fonction actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
Fonction vérification de la conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Fonction audit interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Système de gestion des risques

B.3.1.1 Organisation

Le Groupe met en place, à tous les niveaux, des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise, établi par les fédérations mondiales de management des risques et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise à travers les missions de contrôles et de suivi dans la mise en application des lignes directrices du Groupe, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques.

Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

Ainsi la Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction stratégie, transformation, innovation et risques opérationnels (STIRO) et à la Direction finances et risques (DFR), le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

B.3.2 Les politiques

La politique de gestion des risques du Groupe fixe le cadre général et les principes conducteurs de la gouvernance de la gestion des risques du Groupe. Elle est déclinée au travers de politiques par domaine de risque et de processus mis en œuvre par tous les métiers. Les différentes politiques sont communiquées aux instances politiques, le Comité des risques, conformité et actuariat, le Comité des investissements et le Comité d'audit et des comptes, pour examen avant approbation finale du Conseil d'administration.

Après approbation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles rattachées à la première ligne de maîtrise ainsi que par les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise citées ci avant.

B.3.3 Instances opérationnelles

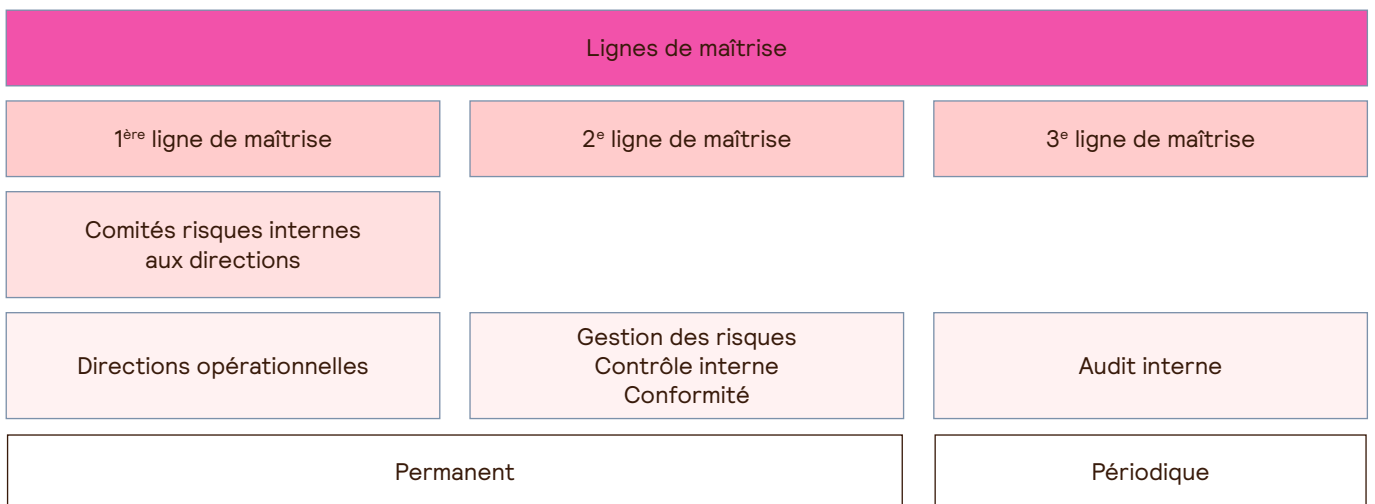
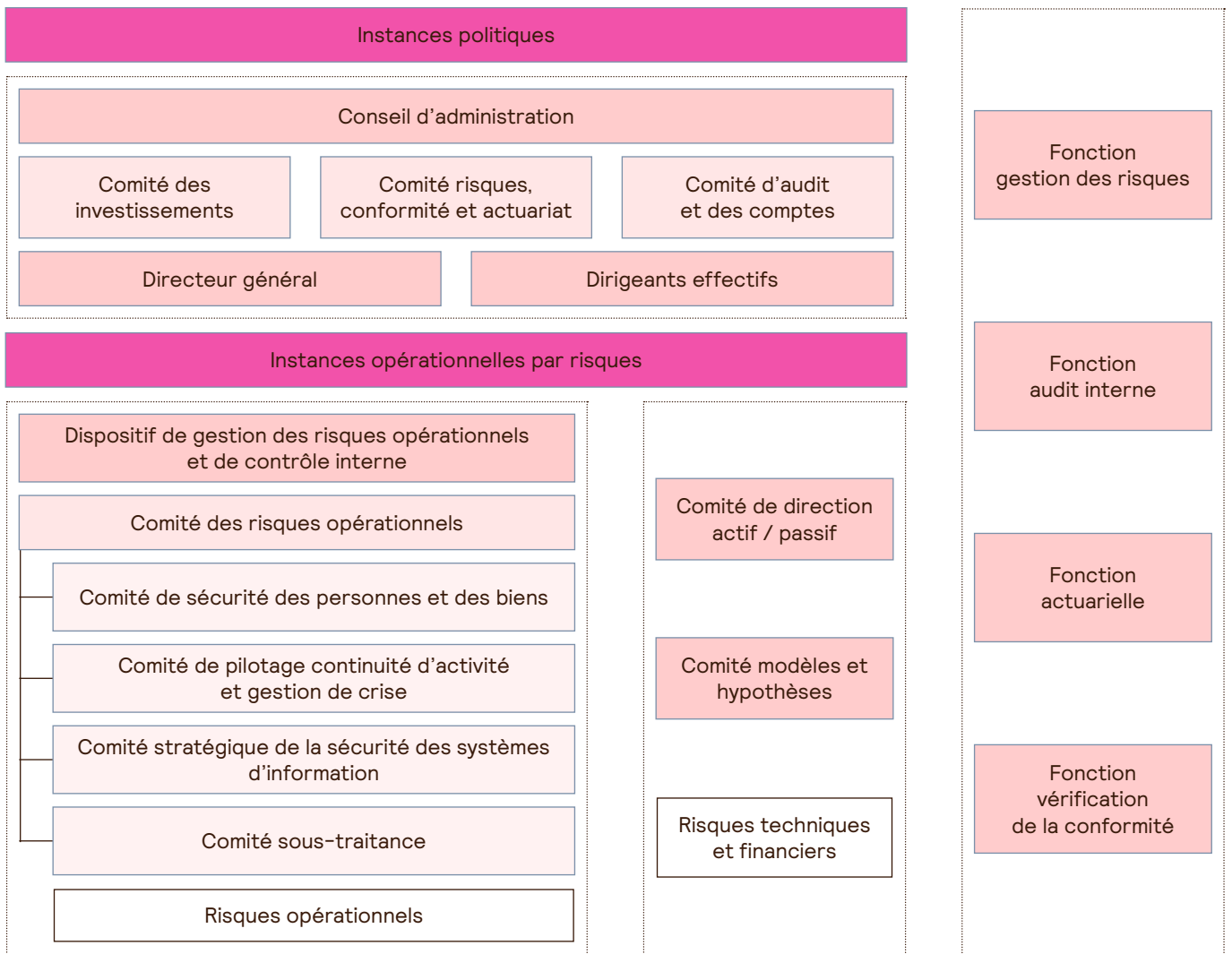
L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration. L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le Comité des Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés Groupe rassemble les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE et les quatre responsables des fonctions clés Groupe et le Directeur des risques opérationnels. Il a pour objectif de passer en revue l'actualité du Groupe, sous l'angle de la gestion des risques.

Le Comité de direction actif-passif analyse l'ensemble des sujets actif-passif. Il regroupe les différents représentants des services concernés (Investissements, Finances et Risques). Ce comité est en charge du suivi des risques actif-passif.

Le Comité modèles et hypothèses est l'instance de validation formelle des hypothèses économiques, financières et techniques ainsi que des méthodes et techniques de provisionnement social et des évolutions de modèles prudentiels et décisions futures de gestion. Il a donc la responsabilité d'identifier, de présenter, estimer et faire valider toute évolution de méthode ou d'hypothèse pouvant avoir un impact significatif sur les comptes sociaux, consolidés et prudentiels.



B.3.4 EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Ceux-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et à ce titre, à la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques, avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui approuve et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations sont essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique, événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats est ensuite consigné dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité risques, conformité et actuariat puis pour approbation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

B.3.5 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Luca De Dominicis, Directeur finances et risques, pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – Mme Anna Szwugier, Directrice Finance, Risques et Actuariat de LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle – Mme Nathalie Pereira-Santos, Secrétaire Général de VIASANTÉ Mutuelle.

Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique et financière de l'ensemble du Groupe et notamment le pilotage du processus EIRS.

La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité de l'ensemble du Groupe. Elle pilote la cartographie macro des risques et à ce titre participe également au processus EIRS.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant La Mondiale Europartner, la fonction gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction Finance, Risques et Actuariat de LMEP. Afin d'assurer la réalisation de ses missions, elle s'articule autour des départements actuariat et risques. Elle collabore étroitement avec les autres fonctions clés de LMEP et du Groupe, ainsi qu'avec les différents départements ou directions de l'entreprise.

Concernant VIASANTÉ Mutuelle, la fonction gestion des risques, occupée par la Secrétaire générale, rapporte directement au Directeur général de la mutuelle. À ce titre, elle anime et supervise le système de gestion des risques de la mutuelle en s'appuyant sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités ou d'expertise dont certains sont mutualisés avec le Groupe AG2R LA MONDIALE.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit les grands principes du système de contrôle interne du Groupe et le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques opérationnels (procédure, dispositif de contrôle, tableaux de bord et indicateurs et organisation en place).

Les politiques de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques par :

- la politique de sous-traitance définit les lignes directrices et processus encadrant la gestion et la maîtrise des risques inhérents aux activités sous-traitées tant à l'égard du Groupe qu'à l'égard des entités qui le composent ;
- la politique conformité veille à assurer le respect par le Groupe de l'ensemble des réglementations encadrant l'exercice de ses activités ;
- la politique de continuité d'activité établit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information constitue le cadre de référence du Groupe en ce qui concerne l'adaptation continue de la sécurité des systèmes d'information, de son organisation et des responsabilités associées ;
- la politique de protection des données à caractère personnel définit les pratiques essentielles au respect des exigences des souscripteurs individuels ou entreprises vis-à-vis de la confidentialité et de la sécurité de leurs informations personnelles. Elle s'assure également du respect des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application en mai 2018 ;
- la politique de la sécurité des personnes et des biens exprime l'ensemble des processus déployés par le Groupe pour protéger ses collaborateurs et les personnes présentes dans ses locaux, ainsi que l'ensemble de ses biens.

En 2025, le Groupe a formalisé la procédure de gestion des incidents. Cette procédure intègre notamment une grille d'impact permettant d'évaluer la criticité des événements et de définir les plans d'actions associés. Les incidents majeurs du Groupe sont présentés au sein du Reporting risques et incidents, a minima 2 fois par an, en Comité des risques conformité et actuariat. Ce processus intègre la gestion des incidents TIC de cybersécurité et de production, qui font l'objet d'une analyse de risque

conformément aux exigences DORA afin de valider s'ils doivent faire l'objet d'une notification à l'ACPR et de la mise en place d'une cellule de veille renforcée ou d'une cellule de crise.

B.4.2 Cartographie des risques

Le dispositif s'appuie sur un recensement et une actualisation permanente des risques encourus par le Groupe au travers de la constitution et de la mise à jour des cartographies des risques réalisées selon les deux approches « bottom-up » et « top-down » qui correspond à la cartographie des risques majeurs du Groupe. Les deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

La cartographie des risques majeurs est un des outils à disposition du Groupe pour identifier, évaluer et suivre les risques auxquels est exposé le Groupe. Elle traduit la perception des risques les plus graves du point de vue de ses dirigeants. Elle fait l'objet d'une revue annuelle, d'une validation en Comité de direction Groupe et d'une présentation au Comité des risques, conformité et actuariat de la Sgam.

Élaborée à partir des entretiens avec les membres du Comité exécutif, elle fait la synthèse de différentes lectures de notre Groupe, de son environnement et de son avenir à un horizon de 3 à 5 ans. Cette cartographie couvre l'ensemble des typologies de risques (stratégique, technique, financier et opérationnel).

D'autres cartographies des risques dites « bottom-up », issues de l'analyse des processus et des opérations donnent une vision plus détaillée et une évaluation plus fine des risques et constituent des outils opérationnels de gestion des risques au quotidien.

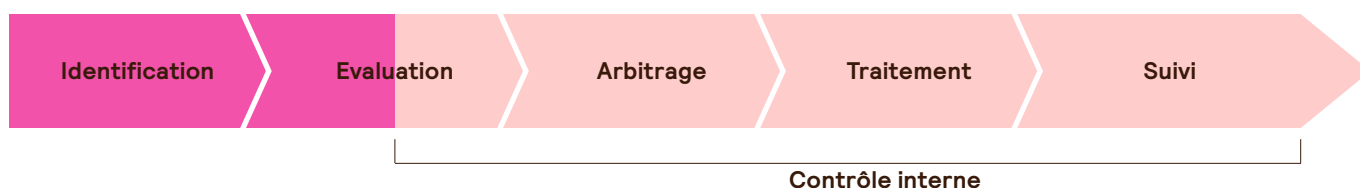
Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflète l'approche macro soient bien prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la démarche « bottom-up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

B.4.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne tel que défini par le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est un processus mis en œuvre par les Conseils d'administration, la Direction générale, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le Groupe a décliné en 2025 les principes de la politique de contrôle interne à travers la procédure de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.

La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...



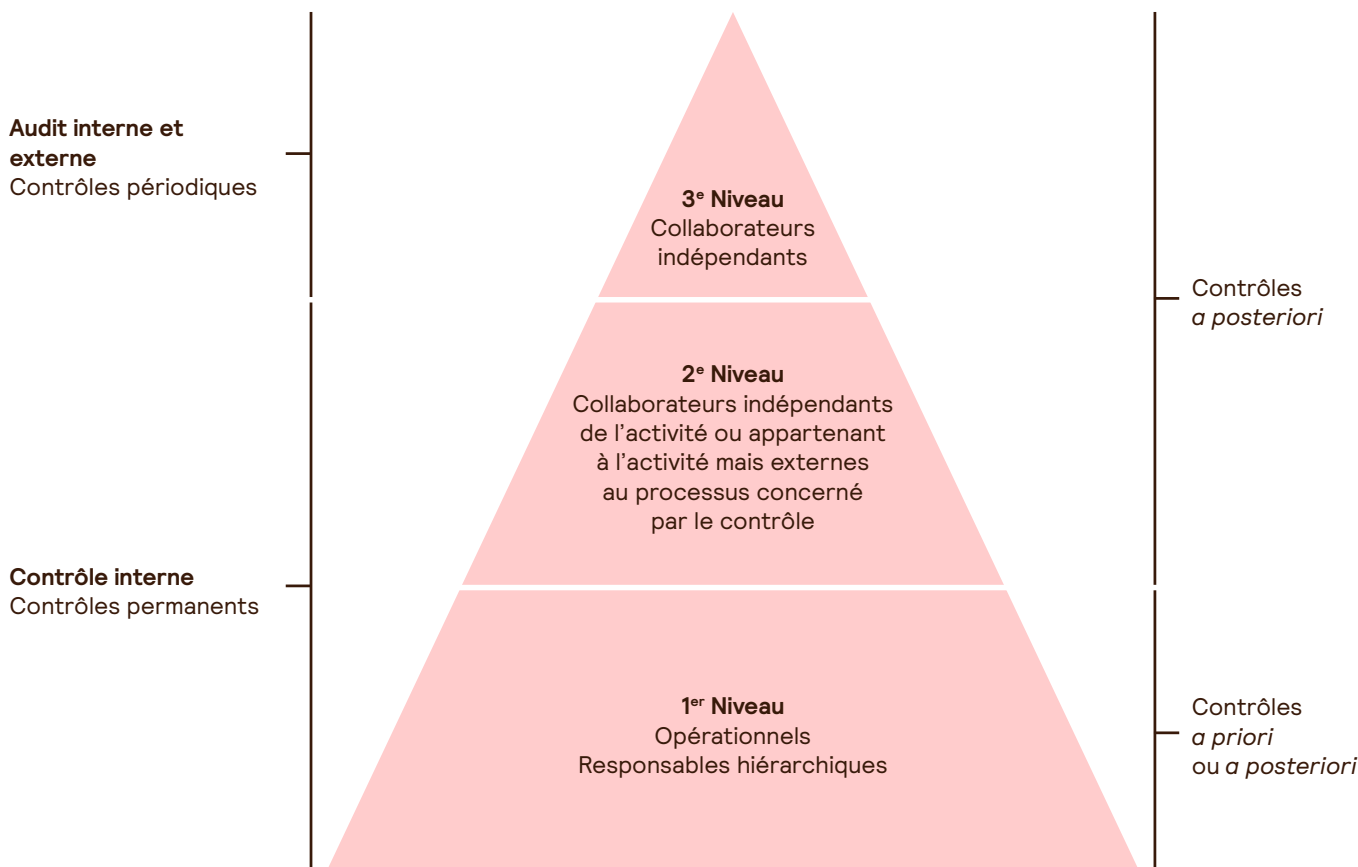
L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le contrôle de premier niveau, a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans le contrôle de premier niveau, a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité

du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées et qui n'interviennent pas directement sur le processus concerné ;

- enfin, le contrôle de troisième niveau est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également au travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des processus du Groupe.

B.4.4 Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Elsa Luyton, en charge de la Conformité du Groupe, pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner - Mme Fabienne Jeangout, Responsable de la conformité, au sein de la Direction juridique et conformité de LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle - Mme Tiphaine Bekic, Responsable du domaine juridique et conformité.

La fonction vérification de la conformité a pour mission de superviser et d'animer les dispositifs d'identification,

d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement

juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle. Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité des procédures et des pratiques.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant l'entité La Mondiale Europartner, la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre au sein du département conformité. Elle s'appuie également sur le département juridique pour la veille et la description de l'environnement juridique des risques.

Chez VIASANTÉ Mutuelle, la fonction vérification de la conformité est animée par le domaine juridique et conformité au sein de la Direction juridique. Elle assure la coordination opérationnelle en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

B.5 Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Romain Drappier, Directeur de l'audit interne pour l'ensemble des entités juridiques du Groupe, hormis Arial CNP Assurances dont la fonction clé est portée par la Directrice de l'audit CNP. À noter que pour La Mondiale Europartner, un membre du Conseil d'administration délègue le rôle à la fonction audit du Groupe.

Mission

La fonction audit interne, intégrée dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte au Comité d'audit et des comptes.

Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et fonctionnellement au Comité d'audit et des comptes.

Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la Sgam. L'audit interne peut également être sollicité en cours d'année en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet de plans d'action. Ces plans d'action sont suivis afin de s'assurer de leurs mises en œuvre.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Gaëlle Baetz, Directeur des risques techniques et de la solvabilité. Elle est également fonction actuarielle pour toutes les entités, à l'exception de La Mondiale Europartner représenté par M. Mouaad Eddasser, responsable du département Actuariat LMEP.

Mission

La fonction actuarielle joue un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, l'appréciation de l'évolution des hypothèses, et l'évaluation des incertitudes et approximations menées ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- réaliser un contrôle de second niveau visant la cohérence globale des différents résultats, la bonne retranscription des directives et leur respect dans les calculs tout en axant sur les points où un certain degré d'incertitude lié aux estimations subsiste.

Elle a également la charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Mise en œuvre

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle. Sur le plan opérationnel, elle est partie prenante des comités techniques et en charge du suivi régulier des actions envisagées lors de ceux-ci.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département Actuariat, lui-même rattaché à la Direction finance, risques et actuariat. Elle met en œuvre les directives actuarielles du Groupe et utilise les outils mis à disposition par celui-ci pour la réalisation d'un certain nombre d'études et de calculs.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 838 activités externalisées au titre de 2025. 28 sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'une supervision renforcée.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs critères dont la criticité opérationnelle, la réversibilité de la prestation et la solvabilité financière du prestataire.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles sont mis en place et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

Le comité de pilotage sous-traitance Groupe, composé des représentants des principales parties prenantes à la maîtrise des risques liées à la sous-traitance, a pour mission d'assurer un suivi de la politique sous-traitance Groupe. Il assure une supervision transverse des activités externalisées notamment les prestations critiques ou importantes. Il permet de partager sur les évolutions du dispositif notamment sur la méthodologie et les outils associés.

La réglementation DORA, applicable au Groupe à partir de janvier 2025, a fait l'objet de travaux de mise en conformité débutés en 2023 et poursuivis en 2025. En effet, la réglementation DORA définit une gestion des risques liés aux prestataires TIC (autrement dit les prestations de service informatisé) notamment la tenue d'un registre, des exigences contractuelles minimales et un cadre de surveillance européen pour les prestataires critiques. La politique de sous-traitance et la méthode d'analyse de risques Groupe ainsi que l'ensemble des clauses et annexes contractuelles de sécurité ont été mis à jour en 2025. En 2025, le Groupe a complété et a transmis aux autorités de contrôle le registre des tiers TIC sur la base notamment de la classification des prestations informatisées TIC communiquée dans le cadre de la réglementation DORA. Enfin, la définition de la stratégie de sortie, la rédaction et les tests des plans de sortie d'urgence relatifs aux prestataires TIC critiques ont été initiés et seront finalisés en 2026.

B.7.2 Informations sur les prestataires de service

Ci-dessous, les 28 activités externalisées du Groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques ou importantes :

Entité concernée	Périmètre	Nature de la sous-traitance	Ressortissant territorial	Nombre de prestations
SGAM AG2R LA MONDIALE	Prestations informatiques	Hébergement, infrastructures et exploitation	France	5
		Logiciels	France	4
		Sécurité informatique et gestion des risques IT	France	1
		Services Data et traitements informatiques	France	3
	Gestionnaires financiers	Dépositaires / valorisateurs d'actifs financiers	France	1
La Mondiale Partenaire	Gestionnaires financiers	Gestion d'actifs	France	2
AG2R Prévoyance	Déléataires de gestion	Service de gestion individuelle et relation client	France	4
	Actes de gestion	Gestion du tiers payant	France	1
VIASANTÉ Mutuelle	Actes de gestion	Gestion administrative liées aux contrats	France	1
	Prestations informatiques	Hébergement, infrastructures et exploitation	France	1
		Logiciels	France	2
		Support et assistance informatique	France	1
La Mondiale Europartner	Prestations informatiques	Hébergement, infrastructures et exploitation	Luxembourg	1
	Autres prestations externalisées	Éditique	Luxembourg	1

B.7.3 Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B.8 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gouvernance est présenté dans les autres sections du chapitre « Système de gouvernance ».

C. Profil de risque

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les principaux risques auxquels est soumise la Sgam peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription vie sont liés aux comportements des assurés et sont essentiellement composés du risque de rachat et dans une moindre mesure du risque de dépenses ;
- les risques de souscription santé comprennent majoritairement le risque de rentabilité des activités prévoyance santé et le risque traduisant la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement (risque de primes et de provisionnement) ;
- les risques de marché proviennent principalement des conditions économiques et financières. Ils impactent la valeur de marché des placements et la valeur des engagements d'assurance, majoritairement le portefeuille en fonds garantis et dans une moindre mesure, les contrats de prévoyance-santé et le portefeuille en unités de compte ;
- le risque de crédit se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) et peut engendrer des pertes financières pour la Sgam ;
- le risque de liquidité se manifeste par la non-disponibilité de placements sans risque de perte financière dans des contextes défavorables ;
- les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Pour les risques quantifiables de la formule standard, un risque est considéré comme majeur si l'impact sur les fonds propres est plus sévère qu'une baisse de 5 % pour un événement vicennal.

Selon ce critère, les risques de spread, action, souscription santé non similaire à la vie sont identifiés comme risques majeurs de la Sgam.

Tableau résumant le profil de risque de la Sgam

Le tableau suivant présente le niveau d'exposition aux risques des entités du Groupe. Ils sont classés en trois niveaux : principal (P), secondaire (S), non significatif (N). Lorsque qu'aucun de ces trois niveaux n'est renseigné, l'entité n'est pas exposée au risque.

	AG2R Prévoyance	Arpege Prévoyance	Prima	AG.Mut	VIASANTÉ Mutuelle	La Mondiale	La Mondiale Europartner	La Mondiale Partenaire	AG2R LA MONDIALE
Risque de souscription									
Cessation (vie)	N	N				P	P	P	P
Dépenses (vie et santé)	S	S				S	P	P	S
Longévité (vie et santé SLT, hors dépendance)	S	S				S	N	N	S
Rentabilité des activités (prévoyance santé)	P	P	N	S	P	N			P
Pilotage de la collecte dans un environnement de taux incertain						P	P	P	P
Risque non-vie			N						
Risque catastrophe (santé)	S	S	N	N	S	S			S
Dépendance		N	P						S
Risque de marché									
Taux d'intérêt	S	S	S	S	S	P	S	S	P
Action	S	P	P	S	P	P	P	P	P
Immobilier	S	S	S	N	S	S	S	N	S
Risque de crédit									
Spread	P	P	P	P	S	P	S	P	P
Contrepartie	S	S	S	P	S	S	S	P	S
Risque de liquidité	N	N	N	N	N	S	N	S	S
Risques opérationnels	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Autres risques importants									
Évolutions réglementaires	P	S	S	P	P	P	P	P	P

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.1.1 Exposition aux risques

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Les principaux risques de souscription auxquels la Sgam est exposée sont décrits ci-dessous.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat.

En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachat, et in fine des lois de rachat et de prestations.

Longévité (périmètre épargne-retraite et prévoyance-santé)

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait. Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité. Par son activité sur le secteur de la retraite, la Sgam possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

La Sgam est également exposée au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Ce risque est en lien avec le risque d'évolution réglementaire qui est décrit dans la partie « Autres risques

importants » de ce rapport. Le risque de rentabilité des activités prévoyance santé est important et constitue une des préoccupations majeures compte-tenu du contexte concurrentiel actuel et des modifications réglementaires modifiant les équilibres des portefeuilles.

L'objectif annoncé est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de la Sgam.

Dans un contexte de forte volatilité des indicateurs économiques et d'incertitude politique, des études d'impact sont mises en œuvre régulièrement pour anticiper les déformations pouvant affecter la sinistralité, et activer des mesures d'atténuation si nécessaire.

De nombreuses actions sont menées pour renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuilles).

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte économique incertain (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière à l'évolution de la collecte en assurance vie, d'autant plus dans un contexte de taux élevés et volatils. En effet, de nouveaux flux entrants sur le fonds en euros vont favoriser une relation du rendement d'actif via l'investissement sur des produits de taux à rendement plus élevé. Un pilotage s'opère au travers de l'utilisation des richesses disponibles (produits financiers, plus-values latentes, PPB) pour soutenir le niveau de revalorisation des contrats. Des actions ponctuelles telles que des offres de bonus sur primes sont également déployées pour favoriser le niveau de collecte nette en euros tout en préservant le résultat. Un équilibre fragile est recherché entre la vitesse de relation de l'actif, la consommation des richesses, les attentes des clients et la capacité à prélever une marge financière.

Le pilotage des équilibres actif-passif dans le temps repose donc sur une bonne gestion de ces différents leviers.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées

bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

En assurance dépendance, le risque est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Un suivi annuel est réalisé afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

C.1.2 Concentration de risques

Les activités assurantielles principales des membres affiliés de la Sgam consistent en la souscription de risques d'assurance vie et de risques d'assurance non-vie, ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée du fait de la diversification des risques assurés ainsi que de la clientèle.

C.1.3 Réduction de risques

La réduction des risques de souscription passe par une bonne gouvernance autour de la gestion de ces risques, et notamment des politiques de souscription et de réassurance adéquates.

La politique de réassurance de SGAM AG2R LA MONDIALE vise à optimiser la gestion des risques en offrant une couverture complète contre divers risques affectant le portefeuille de contrats, notamment les risques émergents, extrêmes, épidémiques et climatiques. Elle limite la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel et mutualise les risques épargne retraite pour atténuer le risque de liquidité. Elle permet ainsi de préserver les fonds propres.

La politique de réassurance du Groupe est approuvée annuellement par les Conseils d'administration.

Quant aux politiques de souscription par activité, leur mise en place et leur application permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Des moyens sont déployés en vue du renforcement permanent de la gestion de ce type de risques tels que études prospectives, analyses de sinistralité constatée, redressement de portefeuilles, analyse produits, décisions de gestion, pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution du risque de rachat et du contexte économique-financier. Le suivi régulier et précis des risques permet de réagir rapidement en cas de

dégradation, et d'apporter les ajustements si nécessaire. Compte tenu des moyens de prévention mis en œuvre pour suivre ce risque régulièrement et de la complémentarité du périmètre assurantiel des filiales, la gestion de ce risque reste à ce jour relativement bien maîtrisée.

C.1.4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de souscription, différentes études sont menées.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Ainsi, des scénarios de stress sont étudiés, permettant de déterminer l'évolution des indicateurs de pilotage aux risques de souscription.

Par ailleurs, les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

Le risque de rachat est prépondérant depuis la récente hausse des taux et la dévalorisation des actifs obligataires.

C'est un des risques majeurs analysés dans les travaux de l'EIRS et qui transparait dans plusieurs scénarios :

- hausse des taux et de l'inflation ;
- hausse des rachats ;
- chocs financiers combinés ;
- cyberattaque ;
- hausse de la concurrence ;
- attentes des assurés en termes de participation aux bénéfices réévalués.

Longévité (périmètre épargne-retraite)

Des études sont réalisées régulièrement pour mesurer la capacité du groupe à absorber un choc de longévité sur son portefeuille.

La composition du portefeuille de rentiers fait l'objet d'un suivi récurrent pour identifier les déformations. La mortalité du portefeuille de contrats est notamment comparée à celle des tables de mortalité, afin d'identifier d'éventuelles dérives. Il n'est pas constaté de dérive de la longévité par rapport aux tables de provisionnement.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Concernant la rentabilité des affaires, les normes de souscription fixent des ratios sinistres à primes (S/P) cibles afin de garantir l'équilibre technique du risque. Les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire sont revus et validés chaque année et permettent de limiter la sensibilité au risque.

Étant donné le contexte actuel (économique, concurrentiel...) et la priorité donnée au redressement d'AG2R Prévoyance dans le plan d'entreprise, un certain nombre de moyens (études prospectives, redressement de portefeuilles...) sont déployés afin de faire face à la survenance de tout événement de nature à diminuer la rentabilité des affaires. Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière et des actions de redressement sont déployées.

Un scénario de dérive de la sinistralité des entités du périmètre prévoyance santé est réalisé dans le cadre de l'EIRS.

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte économique incertain (périmètre épargne-retraite)

Dans un contexte de hausse des prestations amenant à une décollecte du fonds général de La Mondiale et impactant de fait la capacité de relation du rendement d'actif, le risque de pilotage de la collecte souligne un risque important pour la croissance et le maintien des équilibres techniques et financiers.

Ainsi, une baisse de la collecte ou une augmentation des sorties du portefeuille auraient des effets néfastes à la fois sur le résultat, le maintien de la trajectoire de frais généraux et la solvabilité à moyen terme.

Les scénarios EIRS mentionnés dans la section dédiée au risque de rachat illustrent également ce risque.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Le programme de réassurance mis en œuvre sur le portefeuille dépendance de Prima est exclusivement en quote-part. Ce risque fait l'objet d'une forte réassurance compte tenu de l'incertitude associée ce qui diminue donc la sensibilité à ce risque. Prima est ainsi exposée à un risque de contrepartie sur les activités cédées. Pour limiter ce risque, les provisions sont cédées à des réassureurs dont la notation est supérieure ou égale à A, la notation des réassureurs faisant l'objet d'un suivi très régulier et les garanties, en titres ou en espèces apportées par les réassureurs, sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. Les sensibilités aux lois sont réalisées dans le cadre de l'EIRS.

Le suivi du risque dépendance permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaire.

C.1.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.2.1 Exposition aux risques

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

L'activité de la Sgam implique des risques de marché, qui diffèrent selon les types de passifs (contrats en euros, contrats en unités de compte, etc.) et d'actifs en portefeuilles.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Ces actifs impliquent de nombreux risques de marché dont les principaux sont décrits dans le présent paragraphe. La Sgam est particulièrement exposée au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Risque de taux

Le Groupe est principalement sensible à la hausse des taux d'intérêt sur son activité d'épargne en assurance vie. En cas de hausse rapide des taux d'intérêt, la concurrence des produits de taux d'intérêt, qu'ils soient bancaires ou assurantiels, fait courir un risque de rachat important sur le fonds euros diminuant la capacité à reluer le rendement d'actif et à rester compétitif, et pouvant aller jusqu'à entrainer la réalisation de moins-values obligataires pour servir les prestations (risque de liquidité). En particulier, les contrats d'épargne patrimoniale portés par La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner et réassurés dans l'actif général de La Mondiale se sont avérés très réactifs suite à la hausse des taux d'intérêt de marché observée en 2022 et la recrudescence d'alternatives d'investissements.

La sensibilité à la baisse des taux d'intérêt résulte principalement de la capacité du Groupe en cas de diminution des rendements obligataires de marché à servir une revalorisation attractive à ses assurés en épargne ou retraite supplémentaire, ainsi qu'à financer les garanties de taux d'intérêt. Les garanties de taux d'intérêt au sein du portefeuille du Groupe concernent essentiellement le périmètre de contrats de retraite supplémentaire, et sont progressivement atténuées au global de l'encours par la dilution avec les contrats plus récents ne comportant pas de garanties. Par l'érosion progressive du rendement obligataire, un contexte de baisse des taux peut mettre en péril la marge financière du Groupe et la rentabilité de son activité. Le risque de taux d'intérêt baissier a également une incidence sur les engagements assurés avec des taux d'actualisation plus faibles conduisant à une hausse des encours.

Suite à la création des FRPS en 2022, les actifs en représentation des encours en euros de retraite supplémentaire et d'épargne ne sont globalement plus mutualisés. La centralisation de la trésorerie des entités au sein de l'entité dédiée ALM CASH contribue toutefois à maintenir une forme de solidarité entre les différentes natures d'activités.

Risque de spread de crédit (risque majeur)

Le risque de spread de crédit se définit comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

L'évaluation des risques de crédit sur le portefeuille obligataire s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations. Il s'agit d'un des risques les plus importants pour le Groupe dans le SCR assurantiel total.

La mise en place et le respect de la politique d'investissement (actions de suivi, règles de dispersion et de qualité, ...) permet de s'assurer que les investissements sont effectués selon le principe de la personne prudente et que les risques sont maîtrisés.

Risque action (risque majeur)

Le risque action se traduit par la sensibilité de la Sgam à une baisse des prix des actions.

Au 31 décembre 2025, en valeur de marché, le portefeuille d'actions et diversifiés, s'élève à 6,6 Md€ (hors UC) soit 9,2 % des placements.

Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct de la zone euro et sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des OPC investis en actions américaines et des pays émergents. Ne sont sélectionnées que les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives de développement de l'activité, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers.

Risque immobilier

Fortement soutenu par les niveaux de taux d'intérêt très faibles observés sur la dernière décennie, le marché immobilier subit le brusque changement de donne depuis fin 2022 et le renchérissement du crédit associé à des corrections de prix généralisées.

L'immobilier de placement représente aux alentours de 5,8 Md€ en valeur de marché au 31 décembre 2025 soit environ 8 % des placements.

C.2.2 Concentration de risques de marché

La concentration sur le risque action est appréciée au regard de l'exposition des actions et des émetteurs.

Le risque de marché sur les titres obligataires est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur.

La politique d'investissement du Groupe impose une diversification importante des actifs et aucune ligne d'actif n'est considérée comme significative à l'échelle du Groupe.

C.2.3 Réduction de risques

La mise en place et l'application des politiques d'investissement et de gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Ainsi les décisions de gestion sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise, tout en respectant le principe de la personne prudente.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting ;
- limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement risque, réalisation de stress tests ;
- réflexion sur la mise en place de couvertures, programme de forward ;

- évolution de la proportion euros/UC et définition de la collecte en euros cible ;
- pilotage de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution des taux et des richesses disponibles.

C.2.4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts des sensibilités aux taux et aux actions, en termes de solvabilité, sont donnés dans le rapport EIRS.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées sur le périmètre épargne retraite afin d'évaluer la capacité de résistance de la Sgam. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité de servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre d'assurance vie. Les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

C.2.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.3 Risque de défaut des contreparties

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties représente une part modérée du SCR Groupe (3 % du SCR). Il reflète le risque attaché au choix des intermédiaires, contreparties (dont banques et réassureurs) et dépositaires. Pour autant, il fait l'objet d'un suivi fin avec pour origine une part significative liée à la réassurance pour la couverture des différents engagements des entités et des avoirs en banque.

Le risque de concentration, sur la base de l'indicateur du module de marché du SCR, est non significatif pour la Sgam, ce qui reflète la grande diversité des émetteurs.

Le nombre de défaillances d'entreprises, qui avait fortement chuté durant la crise Covid 19 avec les mesures de soutien prises par le gouvernement, est reparti à la hausse, dépassant les niveaux d'avant épidémie. Les effets des défaillances d'entreprises se traduisent pour le périmètre de la santé collective, au-delà de la perte de chiffre d'affaires, par un risque de portabilité des droits des salariés.

C.3.2 Concentration de risques

La sélection de contreparties diversifiées par le Groupe limite fortement le risque de défaut des contreparties. Du point de vue spécifique de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties. La diversification des réassureurs est un critère clé retenu dans les choix de nouveaux programmes de réassurance.

C.3.3 Réduction de risques

Des règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, notamment :

- notation des réassureurs significatifs délivrée par un organisme externe d'évaluation de crédit (« OEEC ») enregistrée ou certifiée conformément au règlement n°1060/2009 a minima égale à A- ;
- pour la réassurance non proportionnelle : diversification des réassureurs via une limite d'engagement fixée à 20 % de chaque programme, sauf cas particuliers ;
- mise en place de garanties : nantissements de titres au profit de la cédante, ou dépôt espèces en représentation des provisions techniques cédées. Le niveau demandé de garanties est précisé dans la politique de collatéralisation. Les garanties sont demandées au niveau des entités juridiques ;
- clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating ou changement de contrôle du réassureur, sauf dérogations dûment validées ;
- clause d'appel au comptant également incluse dans les traités, ce qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier.

Le risque de faillite des entreprises assurées par le Groupe est étudié, via des indices crédit qui évaluent la solidité financière, lors des comités des engagements. Des actions spécifiques de gestion de ces expositions sont mises en œuvre au moment de la réalisation du risque.

C.3.4 Sensibilité aux risques

Sensibilité au risque de défaut de contrepartie

Compte tenu de son poids non significatif, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de sensibilité spécifiques.

Sensibilité au risque de défaillances des entreprises couvertes en prévoyance santé

Un scénario de stress adverse sur les défauts d'entreprise est réalisé sur AG2R Prévoyance et Arpège Prévoyance. Par ailleurs une étude précédemment menée sur le portefeuille d'AG2R Prévoyance a permis de mettre en évidence le faible impact de la survenance de risque sur le ratio de solvabilité du Groupe.

C.3.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de liquidité est défini par la réglementation comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Pour la Sgam, il s'agit du risque de ne pas pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre du tout. C'est par conséquent le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

L'activité de la Sgam est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Cela limite sa sensibilité aux évolutions de marché en termes de cash flows disponibles, les contrats retraite significatifs en portefeuille permettant notamment de s'assurer de flux entrants périodiques réguliers.

Néanmoins, une baisse de la collecte nette associée à un contexte économique défavorable pour la cession d'actifs pourrait créer un environnement favorisant un risque de liquidité.

Ce risque de liquidité n'est pas quantifié dans la formule standard. Il est toutefois capté indirectement dans le modèle de projection actuariel utilisé en épargne retraite par la modélisation de rachats conjoncturels dans des scénarios économiques défavorables pour les évaluations de provisions techniques Solvabilité 2 et de SCR.

C.4.2 Concentration de risques

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour la Sgam. La diversité et la qualité des actifs, ainsi que la répartition des passifs limitent la concentration du risque.

C.4.3 Réduction de risques

La Sgam a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion du risque de liquidité. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

Ainsi la gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

La réalisation des stress tests confirme une liquidité à tout moment même en cas de scénario défavorable.

De plus la trésorerie des différentes entités est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash et par des investissements sur des OPC monétaires. Elle est mutualisée au niveau du Groupe afin d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres. La mutualisation de la trésorerie atténue fortement le risque de liquidité des entités du Groupe.

Bien que le risque de liquidité soit maîtrisé pour la Sgam, ce risque fait l'objet de plusieurs suivis :

- projections des cash flows prévisionnels sortants et entrants ;
- prévision annuelle de la trésorerie ;
- indicateur de liquidité mis en place sur les titres obligataires par la Direction des investissements et du financement pour suivre l'évolution de la liquidité du portefeuille dans le temps ;
- évaluation du pourcentage du portefeuille dont la liquidité est inférieure à un mois d'une part, supérieure à un an d'autre part.

C.4.4 Sensibilité aux risques

Les stress tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que la Sgam a une sensibilité limitée au risque de liquidité.

Plusieurs scénarios EIRS étudiés peuvent induire une pression sur le risque de liquidité, notamment le scénario de hausse des taux et de l'inflation et le choc combiné associant en particulier une hausse des taux à des rachats plus marqués.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défectueuses, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

La politique de gestion des risques opérationnels a pour objectif de définir les lignes directrices du dispositif Groupe permettant de gérer les risques opérationnels. Elle a pour vocation de refléter la gouvernance des risques opérationnels tout en déployant à travers différentes politiques, le processus de management des risques opérationnels du Groupe.

En déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels et de la politique de contrôle interne, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, organisations, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités de La Mondiale.

C.5.1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

Le principe d'assurer un service continu à ses clients, met l'entreprise dans l'obligation d'anticiper les éventuelles interruptions de son activité. Celles-ci peuvent toucher une ou plusieurs activités critiques, porter sur une étendue géographique plus ou moins grande, être durable ou avoir une cause interne ou externe.

L'année 2025 a souligné encore l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place notamment, pour faire face au risque à la défaillance d'un fournisseur (ex : faille de sécurité Harvest ou la fuite de données chez Itelis) et prendre en compte l'augmentation de la menace d'une cyber-attaque majeure. D'où l'importance de disposer d'un plan de continuité d'activité et d'une gestion de crise agile qui permette à l'entreprise de s'adapter à de nouveaux contextes inédits.

Le dispositif, pour maîtriser ces risques, tient compte des ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que des incidents

majeurs pouvant avoir un impact significatif sur les collaborateurs, les clients, les biens ou la réputation du Groupe. Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité sont décrits au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe tels que la politique continuité d'activité, le plan de gestion de crise, etc.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité (locaux, systèmes d'information, personnel ou prestataires) telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers. Ces solutions sont testées chaque année dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité. Cette année, le plan de secours informatique a été testé, un exercice de crise cyber et un exercice de crise Groupe ont été réalisés.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, un plan d'action pluriannuel « Nouvelle résilience 23-25 » a été réalisé et un nouveau plan triennal 26-28 est en cours de construction pour prendre en compte les enjeux du nouveau plan stratégique et l'évolution des menaces. En condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité. Cette année, le plan de secours informatique a été testé et un exercice de crise Groupe en cours de préparation.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, un plan d'action pluriannuel « Nouvelle résilience 23-25 » a été défini pour prendre en compte l'évolution des menaces et être en phase avec les objectifs du plan d'entreprise 23-25.

C.5.2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber

L'année 2025 est marquée en France et dans le monde par un accroissement des menaces cyber à la suite des tensions géopolitiques en Europe et en Russie. La France reste en 2025 la cible d'acteurs malveillants dans un espace cyber en tension permanente. Les vagues de cyberattaques orchestrées contre la France en 2025 ne peuvent que confirmer l'enjeu important des cybermenaces sur tous les secteurs d'activité.

Plus particulièrement, le risque d'attaque Cyber sur les activités sous-traitées et la sécurité liée à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) sont deux risques émergents d'attention. Notre groupe reste très exposé aux attaques de type rançongiciel sur nos sous-traitants et le contrôle de l'utilisation des outils d'IA par nos collaborateurs devient un enjeu majeur.

Dans un contexte réglementaire renforcé, notre Groupe a accru sa veille sur les sujets NIS V2, CER (*Critical Entities Resilience directives*), FIDA et Cloud en vue de la création de notre corpus réglementaire. En parallèle, le Groupe finalise en 2025 ses travaux de mise en conformité à la réglementation DORA. Notre Groupe est en capacité de déclarer les incidents au régulateur dans les délais requis et de soumettre le registre des tiers prestataires de services TIC.

Dans le cadre de la gestion des enjeux et risques de conformité aux réglementations de Cyber sécurité, la Direction cyber sécurité (DCS) a procédé au renforcement de son dispositif organisationnel et technologique dans l'objectif d'assurer le maintien des niveaux de conformité

aux réglementations applicables (Directive NIS V1), anticiper les réglementations cybersécurité qui s'appliqueront aux entités du Groupe AG2R LA MONDIALE (règlement DORA et la Directive NIS V2) tout en continuant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et clients aux risques de cybersécurité.

Les travaux engagés, dans le cadre du Programme Cyber 2023-2025, ont permis de mettre à jour nos outils de gestion des risques cybersécurité et de veille des cybermenaces. Le programme a également permis le déploiement de solutions majeures tel que la détection des fuites d'authentifiant, la sélection d'un nouvel EDR (*Endpoint Detection and Response*) pour la protection de nos serveurs, ainsi que les capacités de sauvegarde inaltérable. Le déchiffrement et l'analyse antivirale des flux de navigation Internet pour nos utilisateurs est également en place.

Cette année encore la sensibilisation des collaborateurs reste un enjeu clé du Groupe. Le cybermois a connu une fréquentation plus régulière et les collaborateurs consultent les contenus de manière autonome. Le dispositif montre une maturité installée. Le programme de formation obligatoire cyber se poursuit pour tous les collaborateurs et les administrateurs poursuivent leur parcours de sensibilisation, notamment sur DORA et la sécurité des mobiles. En outre, une communauté Cyber-sentinelle a été déployée dans les métiers afin d'accroître l'acculturation cyber. Côté veille de la menace et des vulnérabilités cyber, le Groupe capitalise sur ses capacités de veille, de renseignement et d'investigation avec notamment la supervision de nos sous-traitants en cas de fuite d'informations les concernant dans le Darkweb. En parallèle, le groupe a finalisé sa mise en conformité avec la méthodologie de test fondée sur la menace (*Threat Led Penetration Test*) dans l'éventualité d'une demande par le régulateur. Également, notre Groupe a effectué en 2025 un exercice de simulation de crise Cyber incluant l'ensemble de nos entités.

Le programme cyber poursuit son développement avec la mise en œuvre de la segmentation réseau et un meilleur outillage pour gérer les analyses de risque cyber ainsi que le suivi des vulnérabilités.

L'année 2026 sera axée sur la finalisation des travaux de mise en conformité DORA notamment sur la segmentation réseau, une analyse d'impact sur le risque lié à la Cryptographie Post Quantique, et l'augmentation des capacités de surveillance externe.

Enfin, le Groupe attache une importance aux nouvelles innovations dans le domaine cyber et maintient un niveau de veille permanent sur de nouvelles solutions cyber pour le Groupe afin de rester compétitif dans un secteur de plus en plus concurrentiel comme le prouvent les questionnaires de cybersécurité liés aux appels d'offre auxquels le Groupe répond et dont le nombre reste en forte croissance en 2025.

C.5.3 Risques liés à la protection des données à caractère personnel

Ayant vocation à répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie, le Groupe est amené à détenir des informations touchant la vie privée ou la vie professionnelle. Le Groupe s'engage à ne mettre en œuvre que des traitements licites sur la base des fondements juridiques prévus par la réglementation. Le Groupe est responsable des données qu'il détient, de leur usage et de leur sécurité.

AG2R LA MONDIALE met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données traitées, de la nature des traitements et des risques encourus par les personnes en cas d'indisponibilité des traitements, d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données. Ces risques sont pris en compte dès la conception des traitements de collecte de données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et dans le Groupe, le Délégué à la protection des données est chargé de veiller à son application conformément aux dispositions du règlement.

L'année 2024 a été marquée par la cyberattaque survenue chez les opérateurs de tiers-payants VIAMEDIS / ALMERYS (sous-traitants du Groupe), impactant les données personnelles des assurés. À cet égard, le Groupe a renforcé ses contrôles auprès desdits sous-traitants et a suivi leurs actions correctives.

Le Groupe a continué à renforcer en interne ses actions de mise en conformité et de sécurité pour assurer la protection des données personnelles des assurés, cotisants et allocataires.

Le Règlement européen sur l'Intelligence artificielle adopté le 1^{er} août 2024, a une entrée en vigueur progressive jusqu'en 2026. Le Groupe a débuté les travaux afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation qui va impacter les données personnelles.

C.5.4 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement des systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de plateformes ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité, le niveau de sécurité de l'exploitation et la maîtrise des coûts via une mutualisation des services. L'objectif affiché est de positionner le client au centre de la réflexion pour lui rendre un meilleur service. Typiquement, le déploiement et la mise en service des outils PPI (Plateforme de Pilotage Intégrée), et SPM (*Strategic Portfolio Manager*) entrent dans ce programme d'uniformisation et de mutualisation, en remplaçant 4 outils actuels, en industrialisant la constitution et le suivi du portefeuille projet, en améliorant la visibilité sur la capacité de réalisation des projets et du RUN, ainsi qu'en harmonisant les processus et outils du pilotage budgétaire groupe.

Dans le cadre de la mise en conformité avec DORA, les contrôles des fournisseurs critiques ont été renforcés,

notamment sur les volets continuité d'activité et de la sécurisation des interconnexions. Ainsi, sur la base des réponses apportées à un questionnaire de sous-traitance, des échanges bilatéraux ont été menés auprès de représentants de la sécurité et de la continuité de fournisseurs cruciaux de l'entreprise. Cette démarche devrait s'étendre dans les années futures

C.5.5 Risques de non-conformité

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2025, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné :

- le renforcement de nos outils LCB-FT et l'intégration native de nos enjeux dans l'environnement IT Groupe, la pérennisation de l'animation du pilotage de l'ensemble des entités du Groupe ainsi que l'affinage du dispositif de filtrage ;
- la poursuite de la digitalisation des dispositifs opérationnels (EIPP/CMH) avec formation des utilisateurs, la finalisation du cadrage du dispositif de maîtrise des risques (revue des fiches CCAC et LCC) préalable à la réalisation des contrôles LOD2, la poursuite de la sensibilisation opérationnelle aux dispositifs LCC ;
- le renforcement des dispositifs de Conformité Protection de la clientèle comme le devoir de conseil, la déshérence, la formation continue DDA, le dispositif de Surveillance et Gouvernance Produit ou encore les réclamations (ex : création de politiques et procédures Groupe, lancement des travaux de cartographie, mise en place de RACI et gouvernance, analyse d'impacts, etc.) ;
- la refonte du dispositif de formation initiale destinée à l'ensemble des collaborateurs commerciaux du Groupe ;
- la surveillance continue des pratiques commerciales et la protection des personnes vulnérables.

Protection de la clientèle

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect de ces règles se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la Directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts.

Au titre de l'année 2025, les travaux de conformité auxquels le département Protection de la clientèle a participé, ont principalement porté sur :

- le renforcement du dispositif de gestion et traitement des réclamations, avec la publication de la Politique Groupe relative à la gestion et au traitement des réclamations ;
- la surveillance continue des pratiques commerciales et la protection des personnes vulnérables, avec la mise en place d'une comitologie dédiée et la publication d'une politique relative aux personnes vulnérables ;
- le renforcement du dispositif sur le devoir de conseil pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires (Loi Industrie Verte) et recommandations de l'ACPR ;

- le renforcement du dispositif relatif à la Gouvernance et la Surveillance Produit ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre la déshérence, avec la publication de la Procédure Groupe et la poursuite des travaux de cartographie ;
- la refonte du dispositif de formation initiale destinée à l'ensemble des collaborateurs commerciaux du Groupe ;
- l'accompagnement des opérationnels dans la mise en œuvre des projets majeurs pour le Groupe AG2R LA MONDIALE comme le projet plateforme.

Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'évasion et la fraude fiscale

Les priorités du dispositif LCB-FT Groupe ont porté principalement sur le renforcement de nos outils LCB-FT venant en soutien du dispositif opérationnel, notamment la mise en production de la montée de version de notre outil SAS Viya et l'intégration native de nos enjeux dans le cadre du projet dit de « Plateformisation », ainsi que la fiabilisation de nos données d'identification.

Par ailleurs, des travaux ont été menés dans une optique de renforcement du dispositif LCB-FT à l'échelle du Groupe notamment via la pérennisation de l'animation et du pilotage de l'ensemble des entités du Groupe, mais aussi la continuation de nos actions d'homogénéisation et d'actualisation de notre corpus documentaire et de notre dispositif de contrôle avant une déclinaison au sein des entités.

Concernant le dispositif relatif au filtrage des personnes et entités sous sanctions et gel des avoirs, le Groupe et ses entités sont venus affiner encore et renforcer le niveau de vigilance en la matière bien que l'exposition de ses portefeuilles demeure faible.

Lutte contre la corruption (LCC)

Le dispositif anticorruption s'organise autour de trois piliers indissociables : l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques d'atteinte à la probité qui constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2025, le Groupe s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de son programme anticorruption sur l'ensemble des piliers déclinés par la réglementation Sapin 2.

Les principales actions déployées se sont concentrées sur la digitalisation et simplification des processus, le renforcement du dispositif de maîtrise des risques anticorruption et le renforcement de l'accompagnement opérationnel des métiers afin de parvenir à une meilleure appréhension des dispositifs LCC déployés.

Les travaux menés se sont attelés dans un premier temps à la poursuite et finalisation de la digitalisation :

- du processus d'évaluation des tiers ;
- du processus de déclaration des cadeaux et marques d'hospitalité ;
- contribuant ainsi à la professionnalisation de l'activité et à la satisfaction des clients internes.

Les démarches de simplification se sont concentrées sur :

- l'assouplissement du cadre normatif des déclarations des cadeaux et marques d'hospitalité afin de concilier obligations réglementaires et enjeux business, et garantir ainsi l'éthique des pratiques internes avec des règles claires et faciles à appréhender ;
- la cohérence et complémentarité des dispositifs de

contrôle interne anticorruption et contrôles comptables, afin de garantir leur homogénéité et contribuer ainsi au renforcement de l'efficacité de chacun ;

- l'ergonomie du dispositif d'alerte, par la mise à disposition d'une nouvelle version de la plateforme ETHICORP.

En dernier lieu, les travaux relevant de la gestion du risque corruption ont porté sur :

- la réalisation d'une campagne de déclaration des liens et conflits d'intérêts sur le périmètre de la gouvernance du Groupe (Administrateurs) ;
- le déploiement d'un nouveau module de formation dédié à l'Éthique des affaires afin d'accompagner le développement de la culture de la conformité et de l'éthique en entreprise ;
- la mise en place d'une Communauté d'Ambassadeurs, permettant de relayer au plus près du terrain les enjeux de mise en conformité à la réglementation Sapin 2.

C.5.6 Risques de non-qualité des données

Les données constituent une des ressources majeures d'AG2R LA MONDIALE et leurs bonnes gestions sont primordiales. Il est nécessaire de s'assurer que les données soient correctes et disponibles au moment souhaité pour permettre au Groupe, de réaliser, à bien, les missions suivantes :

- gérer les contrats et tarifier les risques ;
- régler des sinistres ;
- être en conformité avec la réglementation ;
- communiquer avec les clients d'AG2R LA MONDIALE par tous les canaux disponibles ;
- optimiser et développer des services ;
- gérer les opérations des fonctions supports (achats, comptabilité, RH, ...) du Groupe ;
- prendre des décisions stratégiques de l'entreprise.

Le risque de non-maîtrise de la Qualité Des Données (QDD) représente un enjeu primordial pour la maîtrise de l'activité courante et le pilotage du Groupe.

La Politique Générale de la Donnée du Groupe est actualisée à fréquence régulière. Elle présente les principes généraux de la gouvernance de la donnée et de sa qualité ainsi que l'organisation mise en place pour surveiller et évaluer la qualité des données. Une annexe décrit les spécificités de la gouvernance de la QDD pour les calculs prudentiels.

En 2025,

- les acteurs Data (Data Officers, Data Owners, Data Stewards) ont été nommés et formés sur tout le périmètre Data d'AG2R LA MONDIALE ;
- l'animation de la gouvernance Data a été mise en place à travers des communautés (Data Officers, Data Owners, Data Stewards, Pilotes Data de processus réglementaires) et le déploiement progressif de comités à tous les niveaux (stratégiques, plateformes, domaines Data, processus réglementaires). Le premier comité stratégique Data s'est tenu en octobre 2025, le premier comité de la Plateforme agrégateur en novembre 2025, le premier comité data du processus calcul prudentiels en mai 2025 ;
- les premiers produits Data exposés sur la toute nouvelle plateforme Data (Cloud de confiance Google opéré et sécurisé par S3NS) ont été délivrés par les équipes Produit en mode agile (méthodologie SAFE). Cette

plateforme Data d'entreprise pérenne et évolutive répond aux objectifs d'amélioration du time-to-market des usages, d'autonomie des métiers, de simplification de la gouvernance, de réponses aux exigences de conformité et de sécurité, et d'accessibilité aux données pour les usages du groupe et de ses partenaires ;

- une première version de l'outillage de contrôle et supervision de la QDD a été développée et testée. L'objectif est de pouvoir contrôler et superviser la QDD pour l'ensemble des données exposées, en s'appuyant sur les exigences des usages métier et réglementaires.

C.6 Autres risques importants

L'ensemble des risques présentés ci-après ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la formule standard. En revanche, ces risques sont appréhendés via l'évaluation de sensibilités du ratio de solvabilité des entités, en lien avec la cartographie des risques majeurs.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de la Sgam et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie du Groupe est cristallisée dans les différents plans d'affaires solos (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques) de chacune des entités le composant. Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions pour la Sgam. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

Risque de réputation

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Ce risque n'apparaît donc pas en tant que tel dans la cartographie du Groupe, néanmoins, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de ses causes.

Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

Risques relatifs aux évolutions réglementaires

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement). Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse

d'impact en fonction des informations disponibles. Sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité. En particulier, la dernière réforme des retraites va entraîner des conséquences sur la sinistralité en santé prévoyance par un vieillissement de la population active, les projets de transfert des dépenses de l'assurance maladie vers les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (Ocam) ou du 100 % santé ne sont pas encore entièrement détournés. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ces risques (vigilance particulière, études prospectives, redressement de portefeuille, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS permet de contribuer pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place.

Compte-tenu des évolutions réglementaires régulières et des risques associés, les entités du périmètre prévoyance santé ajustent continuellement la gestion de ce type de risques afin d'être en mesure de mettre en place les dispositifs appropriés leur permettant d'y faire face.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant notamment de suivre la mise en place de ces différents projets ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

Risque de contagion

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels Groupe qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe. Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...) ;
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage) ;
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...) ;
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...) ;
- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...) ;
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;
- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une rupture de la continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité Groupe vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

Risque sociétal

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité.

Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

C.7 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant le profil de risque est présenté dans les autres sections du chapitre « Profil de risque ».

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes comptables françaises pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour La Mondiale Europartner). La norme prudentielle Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs. Il est à noter que depuis 2022 les comptes consolidés de la Sgam sont établis en normes sociales.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que la norme Solvabilité 2 est fondée sur des valeurs de marché. Les évaluations en norme Solvabilité 2 contiennent notamment une estimation des profits futurs.

La construction des comptes consolidés pruden­tiels suit la démarche suivante :

- 1) ventilation des comptes statutaires de la Sgam en rubriques prudentielles ;
- 2) ajustement de périmètre ;
- 3) application des méthodes de consolidation adaptées à chaque entité participante (mise en équivalence des entités AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES) ;
- 4) passage des méthodes de valorisation des comptes sociaux aux méthodes de valorisation prudentielle.

Ce chapitre présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

D.1 Actifs

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés actifs sauf La Mondiale Europartner et AG.Mut et La Mondiale Partenaire. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ».

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes

sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés.

D.1.1 Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond à la valeur reconnue dans le cadre des normes comptables françaises.

Méthodologie retenue pour les placements du fonds euros

Les placements sur les fonds euros du Groupe représentent 51,9 Md€ en norme S2, soit 58 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe augmentent de 9 % par rapport à l'année précédente.

Les titres obligataires (69 % des placements du fonds euros, prêts et repos inclus) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes / décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (*Private Equity*), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréées par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (forwards). Ces actifs viennent en couverture

respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Méthodologie retenue pour les autres placements

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

D.1.2 Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou *goodwill*) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés est repris dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : la meilleure estimation et la marge de risque.

- la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux de trésorerie probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque réglementaire ;
- la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Les entités du Groupe utilisent une correction pour volatilité appliquée à la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L. 351-2 du Code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une comptabilité sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation, et une évaluation au plus fin des risques, afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne.

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

D.2.1 Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de scénarios multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Le modèle de CIR2++ est retenu pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits « d'entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (*swaptions*) ou options d'achat (*calls*). Les scénarios tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de résiliation de l'assureur et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires selon les contextes de taux d'intérêt simulés.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. Par ailleurs, l'ACPR est habilitée à plafonner l'effet de la mesure transitoire de façon à ce que les exigences quantitatives (c'est-à-dire la somme des provisions techniques au bilan et de l'exigence de capital) découlant du régime Solvabilité 2 soient au moins égales à celles prévalant sous Solvabilité 1. Il est dès lors nécessaire de tenir compte de ce plafond dans le calcul.

Au 31 décembre 2025, en vertu de l'application de ce plafonnement, aucun montant transitoire n'est pris en compte dans les provisions techniques de La Mondiale Partenaire. Un montant transitoire est pris en compte sans aucune limite après application des règles de plafonnement dans les provisions techniques de La Mondiale et par voie de consolidation, reconnu pour la situation financière de la Sgam.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation effective à l'avenir. Elles servent de base à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'Eiopa et le Règlement délégué reconnaissant cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Les modèles de provisionnement épargne retraite ont subi plusieurs évolutions durant l'année. Les taux de versements des contrats à prime unique sont désormais calculés selon l'ancienneté du contrat, comme les taux de rachats, au lieu d'être liés à des pas de temps de projection. Par ailleurs, les marges de plus-values latentes minimale et maximale par classe d'actif sont désormais évaluées sur leur valeur nette comptable plutôt que sur leur valeur brute.

D.2.2 Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose, à travers une approche individuelle ou collective, des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité - invalidité, etc.) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la Sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour

résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus, complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

D.2.3 Engagements dépendance et vie entière

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour Prima, entité à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

Concernant les engagements vie entière, un modèle de projection des flux futurs liés à ces contrats et permettant d'obtenir une valorisation par approche directe est également utilisé, avec un horizon de projection de 100 ans. Pour pouvoir projeter les flux liés à ces garanties, le portefeuille de cotisants est requis avec les éléments

principaux du contrat, entre autres âge, capital souscrit, cotisations, durée de versement des cotisations.

La meilleure estimation est évaluée comme la différence entre la valeur actuelle probable de l'engagement de l'assureur (paiement des prestations futures en cas de décès ou de rachat) et celle de l'assuré (paiement des cotisations futures). Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs actuelles probables assureur et assuré sont les suivantes :

- tables de mortalité réglementaires ;
- taux de rachat déterminé par portefeuille Vie entière sur les données historiques ;
- coefficient de rachat pour une ancienneté à la souscription donnée ;
- chronique de taux de revalorisation des prestations correspondant aux redistributions futures de participation aux bénéfices déterminée via la projection de rendements financiers au regard des flux de passif. Il est à noter que cet aspect est à date évalué en risque neutre déterministe.

D.2.4 Combinaison groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du Groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes françaises et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles contrairement à la norme française. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ». Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

D.3.1 Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéfices : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte des écarts de valorisations liées à l'application de la norme prudentielle, notamment les opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes consolidés.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs comptabilisée en normes prudentielles. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable. Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

D.3.2 Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation. Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

D.5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 96,6 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements euros et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 69 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	51 916 857	51 361 921	554 936
Immobilier	5 347 160	3 612 610	1 734 550
Participations	1 475 281	698 050	777 231
Actions	1 991 171	1 696 149	295 022
Obligations	35 691 459	38 515 200	-2 823 740
Autres	7 411 786	6 839 912	571 874
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	37 025 824	37 028 554	-2 729
Provisions techniques cédées	2 095 617	2 316 258	-220 641
Prêts	286 041	286 042	-1
Impôts différés actif	0	165 444	-165 444
Autres actifs	5 285 972	6 415 200	-1 129 228
Écarts d'acquisition	0	64 254	-64 254
Autres actifs incorporels	0	127 783	-127 783
Dépôts auprès des cédantes	420 003	420 003	0
Créances nées d'opérations d'assurance	1 992 020	2 757 074	-765 054
Créances nées d'opérations de réassurance	192 921	192 921	0
Immobilisations corporelles	231 857	151 648	80 209
Frais d'acquisition reportés	0	243 675	-243 675
Autres créances	1 053 539	1 062 210	-8 671
Trésorerie	1 144 435	1 144 435	0
Autres	251 197	251 197	0
Total actif	96 610 311	97 573 419	-963 107
Provisions techniques (meilleure estimation)	75 674 633	78 234 330	-2 559 697
Marge de risque	1 035 269		1 035 269
Impôts différés passif	0	0	0
Dettes subordonnées	3 559 731	2 555 319	1 004 412
Autres dettes	7 024 441	6 851 444	172 997
Dettes financières	2 813 065	2 813 065	0
Autres	4 211 376	4 038 379	172 997
Total passif	87 294 075	87 641 094	-347 019
Excédent de l'actif sur le passif	9 316 237	9 932 325	-616 088

Conformément à l'activité de ses affiliés, 51 % des provisions techniques proviennent du fonds général, principalement en épargne, retraite et prévoyance, et 48 % de ses engagements sont en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	563 146	585 957	126 779	29 201
	Meilleure estimation	527 658			
	Marge de risque	35 488			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 337 455	2 358 188	501 305	483 863
	Meilleure estimation	2 267 214			
	Marge de risque	70 241			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	56	47	0	0
	Meilleure estimation	46			
	Marge de risque	10			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	269	226	0	0
	Meilleure estimation	221			
	Marge de risque	48			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	Marge de risque	398 779	379 118	5 327	118 797
	Meilleure estimation	387 133			
	Marge de risque	11 647			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	311 592	269 173	1 764	75 128
	Meilleure estimation	300 216			
	Marge de risque	11 376			
Assurance santé	Provisions techniques	467 788	515 054	263 891	285 485
	Meilleure estimation	452 632			
	Marge de risque	15 157			
Rentes santé assurance non-vie	Provisions techniques	2 941 049	2 907 155	820 751	704 562
	Meilleure estimation	2 861 468			
	Marge de risque	79 581			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	31 970 077	33 358 875	341 076	422 056
	Meilleure estimation	31 479 407			
	Marge de risque	490 670			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	36 539 500	37 149 111	3 540	3 540
	Meilleure estimation	36 250 193			
	Marge de risque	289 307			
Autre assurance vie	Provisions techniques	876	864	0	0
	Meilleure estimation	864			
	Marge de risque	12			
Réassurance santé	Provisions techniques	325 670	381 027	3 080	89 398
	Meilleure estimation	313 780			
	Marge de risque	11 890			
Réassurance vie	Provisions techniques	853 644	852 886	28 104	104 227
	Meilleure estimation	833 802			
	Marge de risque	19 842			
Total	Provisions techniques	76 709 902	78 757 681	2 095 617	2 316 258
	Meilleure estimation	75 674 633			
	Marge de risque	1 035 269			

Les impôts différés de SGAM AG2R LA MONDIALE se décomposent de la manière suivante :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	0	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)	0	0
Impôts différés sur les frais d'acquisition reportés	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	62 119	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les participations aux bénéficiaires différées	194 049	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		336 735
Impôts différés sur les différences temporaires	211 195	0
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements (après recouvrabilité)	0	130 628
Total impôts différés nets	467 363	467 363

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net de 131 M€. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel de SGAM AG2R LA MONDIALE en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire, et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE, ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi atténué par l'utilisation cette mesure. Sur la période, le montant transitoire est plafonné dans sa totalité pour La Mondiale Partenaire, mais reconnue dans sa totalité pour La Mondiale, entraînant un impact équivalent à cette dernière au niveau du Groupe.

L'ensemble du périmètre assurantiel de la Sgam a recours à la correction pour volatilité, comme évoqué dans la partie D.2 du présent rapport.

L'impact de ces différentes mesures de long terme sur le Groupe est décomposé dans le tableau suivant :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Montants sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2026
Provisions techniques	76 710	77 118	77 227	76 724
Fonds propres de base	8 727	8 319	8 226	8 713
SCR	5 234	5 235	5 259	5 234
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	10 005	9 597	9 504	9 991
SCR minimum	1 642	1 644	1 667	1 642
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	7 088	6 680	6 592	7 074

AG2R Prévoyance

Le bilan d'AG2R Prévoyance présente un total actif de 10,8 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à 81 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	5 334 776	5 178 408	156 368
Immobilier			
Participations	583 987	270 026	313 961
Actions	134 680	94 193	40 487
Obligations	4 304 010	4 528 985	-224 975
Autres	312 099	285 205	26 895
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	3 155 389	3 474 305	-318 915
Prêts	5 716	6 370	-654
Impôts différés actif	231 914		231 914
Autres actifs	2 089 529	2 089 530	-1
Écart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		1	-1
Dépôts auprès des cédantes	407 457	407 457	
Créances nées d'opérations d'assurance	1 328 629	1 328 629	
Créances nées d'opérations de réassurance	82 309	82 309	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	73 811	73 811	
Trésorerie	113 136	113 136	
Autres	84 187	84 187	
Total actif	10 817 325	10 748 613	68 712
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	7 573 398	8 167 566	-594 167
Marge de risque	213 945		213 945
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	422 581	437 150	-14 569
Autres dettes	1 149 821	1 150 832	-1 011
Dettes financières	7 943	7 943	
Autres	1 141 877	1 142 888	-1 011
Total passif	9 359 744	9 755 547	-395 803
Excédent de l'actif sur le passif	1 457 580	993 065	464 515

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 41 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 39 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 20 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	482 173	462 197	199 706	218 825
	Meilleure estimation	468 926			
	Marge de risque	13 247			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 017 421	2 066 675	774 144	867 831
	Meilleure estimation	1 961 996			
	Marge de risque	55 425			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	370 548	390 500	86 936	100 460
	Meilleure estimation	360 368			
	Marge de risque	10 180			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	339 415	290 864	85 768	75 128
	Meilleure estimation	330 090			
	Marge de risque	9 325			
Assurance santé	Provisions techniques	10 403	10 214	0	2 300
	Meilleure estimation	10 118			
	Marge de risque	286			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	1 297 017	1 612 857	657 306	868 695
	Meilleure estimation	1 261 384			
	Marge de risque	35 633			
Rentes santé assurance non-vie	Provisions techniques	2 679 522	2 641 632	1 203 936	1 160 189
	Meilleure estimation	2 605 906			
	Marge de risque	73 616			
Réassurance santé	Provisions techniques	325 005	386 968	73 717	88 005
	Meilleure estimation	316 076			
	Marge de risque	8 929			
Réassurance vie	Provisions techniques	265 838	305 659	73 877	92 873
	Meilleure estimation	258 535			
	Marge de risque	7 303			
Total	Provisions techniques	7 787 343	8 167 566	3 155 389	3 474 305
	Meilleure estimation	7 573 398			
	Marge de risque	213 945			

En normes Solvabilité 2, AG2R Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 232 M€, principalement dû aux différences temporaires et moins-values latentes sur les actifs, atténuées par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	0	3 763
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	70 632	54 941
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	82 376	98 211
Impôts différés sur les différences temporaires	351 962	116 139
Total impôts différés	504 969	273 055

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par AG2R Prévoyance sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	7 787 343	7 838 406	51 063
Fonds propres de base	1 731 470	1 708 968	-22 522
SCR	974 095	978 533	4 438
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 645 670	1 615 997	-29 673
MCR	438 343	440 340	1 997
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 419 192	1 389 252	-29 940

Arpege Prévoyance

Le bilan d'Arpege Prévoyance présente un total actif de 768 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 81 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	522 151	555 528	-33 378
Immobilier			
Participations	39 915	39 899	15
Actions	263	263	0
Obligations	424 759	470 682	-45 923
Autres	57 214	44 684	12 530
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	68 127	82 748	-14 621
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	22 453		22 453
Autres actifs	155 450	155 410	40
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	12 277	12 277	0
Créances nées d'opérations d'assurance	85 981	85 981	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 327	1 327	0
Immobilisations corporelles	250	210	40
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	3 715	3 715	0
Trésorerie	38 721	38 721	0
Autres	13 179	13 179	0
Total actif	768 181	793 686	-25 505
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	444 555	478 646	-34 091
Marge de risque	20 084		20 084
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	22 678	22 678	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	22 678	22 678	0
Total passif	487 317	501 324	-14 007
Excédent de l'actif sur le passif	280 864	292 362	-11 498

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 37 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 38 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 24 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	15 529	10 307	163	781
	Meilleure estimation	14 828			
	Marge de risque	702			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	89 517	76 957	16 058	16 955
	Meilleure estimation	85 479			
	Marge de risque	4 038			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	27 740	27 339	2 083	1 955
	Meilleure estimation	26 628			
	Marge de risque	1 112			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	41 168	46 036	-81	0
	Meilleure estimation	39 522			
	Marge de risque	1 646			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	63 015	69 363	18 843	28 656
	Meilleure estimation	60 170			
	Marge de risque	2 846			
Réassurance santé	Provisions techniques	61 291	50 089	663	1 393
	Meilleure estimation	58 837			
	Marge de risque	2 454			
Réassurance santé non-vie	Provisions techniques	116 622	140 414	20 766	21 693
	Meilleure estimation	111 365			
	Marge de risque	5 257			
Réassurance vie	Provisions techniques	49 758	58 139	9 632	11 315
	Meilleure estimation	47 727			
	Marge de risque	2 031			
Total	Provisions techniques	464 640	478 646	68 127	82 748
	Meilleure estimation	444 555			
	Marge de risque	20 084			

En normes Solvabilité 2, Arpege Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 22 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs, aux différences temporaires et aux écarts de normes sur provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	11 900	3 247
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	3 777	3 618
Impôts différés sur les différences temporaires	14 060	418
Total impôts différés nets	29 737	7 284

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par Arpege Prévoyance sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	464 640	468 335	3 695
Fonds propres de base	280 864	278 621	-2 243
SCR	101 118	101 382	265
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	273 578	270 593	-2 985
MCR	35 094	35 278	184
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	258 410	255 386	-3 024

Prima

Le bilan de Prima présente un total actif de 1,1 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis en titres obligataires en direct à 75 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	651 784	627 900	23 884
Immobilier			
Participations	68 976	51 028	17 947
Actions	1 015	900	115
Obligations	487 438	518 163	-30 725
Autres	94 356	57 809	36 547
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	351 043	391 488	-40 445
Prêts			
Impôts différés actif	3 021		3 021
Autres actifs	55 464	55 464	
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	35 074	35 074	
Créances nées d'opérations de réassurance	3 998	3 998	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	4 535	4 535	
Trésorerie	11 856	11 856	
Autres			
Total actif	1 061 311	1 074 852	-13 540
Provisions techniques (meilleure estimation)	550 081	623 650	-73 568
Marge de risque	18 146		18 146
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	49 661	50 000	-339
Autres dettes	280 540	280 540	
Dettes financières	1 939	1 939	
Autres	278 601	278 601	
Total passif	898 429	954 190	-55 761
Excédent de l'actif sur le passif	162 882	120 662	42 221

80 % des provisions techniques prudentielles de Prima découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée, près de 62 % de ses engagements sont cédés.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	248	427	102	360
	Meilleure estimation	233			
	Marge de risque	15			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	85 112	63 477	51 137	61 619
	Meilleure estimation	80 890			
	Marge de risque	4 222			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	52	47		
	Meilleure estimation	46			
	Marge de risque	5			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	274	226		
	Meilleure estimation	221			
	Marge de risque	53			
Assurance santé	Provisions techniques	456 163	533 260	293 815	318 732
	Meilleure estimation	442 514			
	Marge de risque	13 649			
Rentés non-vie	Provisions techniques	26 380	26 212	5 988	10 776
	Meilleure estimation	26 177			
	Marge de risque	203			
Total	Provisions techniques	568 227	623 650	351 043	391 488
	Meilleure estimation	550 081			
	Marge de risque	18 146			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé actif net de 3,0 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, atténuées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		87
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	7 936	14 106
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	10 447	14 316
Impôts différés sur les différences temporaires	24 830	11 683
Total impôts différés nets	43 213	40 192

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par Prima sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	568 227	573 581	5 354
Fonds propres de base	209 001	207 398	-1 604
SCR	90 366	91 058	692
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	209 001	207 398	-1 604
MCR	22 591	22 764	173
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	190 866	188 738	-2 128

AG.Mut

Le bilan de AG.Mut présente un total actif de 62 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à près de 89 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	30 785	28 720	2 065
Immobilier	0	0	0
Participations	1	1	0
Actions	0	0	0
Obligations	27 529	27 723	-194
Autres	3 255	996	2 260
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	21 602	16 422	5 180
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif			
Autres actifs	9 502	9 502	0
Écart d'acquisition			
Autres actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	3 212	3 212	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2 093	2 093	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	667	667	0
Trésorerie	3 429	3 429	0
Autres	99	99	0
Total actif	61 889	54 643	7 245
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	22 926	17 286	5 640
Marge de risque	116		116
Impôts différés passif	252		252
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres dettes	4 196	4 196	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	4 196	4 196	0
Total passif	27 490	21 482	6 008
Excédent de l'actif sur le passif	34 399	33 161	1 238

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	23 000	17 245	21 564	16 383
	Meilleure estimation	22 885			
	Marge de risque	116			
Réassurance vie	Provisions techniques	42	41	38	39
	Meilleure estimation	41			
	Marge de risque	1			
Total	Provisions techniques	23 042	17 286	21 602	16 422
	Meilleure estimation	22 926			
	Marge de risque	116			

Les provisions techniques de AG.Mut sont principalement dues aux engagements frais médicaux.

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé passif net de 0,25 M€, principalement dû aux différences temporaires, à l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques et aux moins-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	0	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	50	584
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 487	1 338
Impôts différés sur les différences temporaires	2 588	2 455
Total impôts différés nets	4 125	4 377

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par AG.Mut sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	23 042	23 094	52
Fonds propres de base	34 399	34 397	-2
SCR	4 843	4 844	2
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	34 399	34 397	-2
MCR	3 900	3 900	0
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	34 399	34 397	-2

VIASANTÉ Mutuelle

Le bilan de VIASANTÉ Mutuelle présente un total actif de 1,8 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 65 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	1 163 251	1 107 703	55 549
Immobilier	18 058	8 534	9 524
Participations	59 001	46 479	12 523
Actions	15 640	13 519	2 121
Obligations	756 481	782 565	-26 084
Autres	314 071	256 606	57 465
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	69 983	100 843	-30 861
Prêts	2 444	2 444	0
Impôts différés actif	1 482		1 482
Autres actifs	597 362	576 694	20 668
Écarts d'acquisition	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	2 893	-2 893
Dépôts auprès des cédantes	268	268	0
Créances nées d'opérations d'assurance	426 765	426 765	0
Créances nées d'opérations de réassurance	32 069	32 069	0
Immobilisations corporelles	57 153	32 316	24 836
Frais d'acquisition reportés	0	1 275	-1 275
Autres créances	16 431	16 431	0
Trésorerie	50 408	50 408	0
Autres	14 268	14 268	0
Total actif	1 834 522	1 787 683	46 839
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	297 694	365 310	-67 616
Marge de risque	37 421		37 421
Impôts différés passif	0		0
Dettes subordonnées	168 247	168 250	-3
Autres dettes	509 287	509 287	0
Dettes financières	4 859	4 859	0
Dettes auprès des réassureurs	8 570	8 570	0
Autres	495 858	495 858	0
Total passif	1 012 649	1 042 847	-30 198
Excédent de l'actif sur le passif	821 873	744 836	77 037

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente plus de 46 % des provisions techniques brutes de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 17 % des provisions techniques brutes de réassurance. Quant à l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint, et la vie entière, représente 36 % des provisions techniques brutes de réassurance.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	72 624	109 453	18 536	36 913
	Meilleure estimation	51 099			
	Marge de risque	21 525			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	80 056	83 560	22 963	26 525
	Meilleure estimation	73 554			
	Marge de risque	6 501			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	2 183	1 807		
	Meilleure estimation	2 096			
	Marge de risque	87			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques		40		
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	1 222			
	Meilleure estimation				
	Marge de risque	1 222			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	120 967	127 946	14 747	29 084
	Meilleure estimation	113 332			
	Marge de risque	7 635			
Rentes santé assurance non vie	Provisions techniques	57 112	41 009	13 737	8 321
	Meilleure estimation	56 663			
	Marge de risque	449			
Réassurance vie	Provisions techniques	951	1 495		
	Meilleure estimation	950			
	Marge de risque	1			
Total	Provisions techniques	335 115	365 310	69 983	100 843
	Meilleure estimation	297 694			
	Marge de risque	37 421			

En normes Solvabilité 2, VIASANTÉ Mutuelle comptabilise un impôt différé actif net de 1,5 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs, aux écarts de provisions techniques et aux plus-values latentes sur titres subordonnés atténuées par les impôts différés sur les différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés		1
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	9 453	29 205
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	7 971	7 800
Impôts différés sur les différences temporaires	25 177	4 115
Total impôts différés nets	42 602	41 120

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par VIASANTÉ Mutuelle sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	335 115	339 090	3 975
Fonds propres de base	841 430	839 018	-2 412
SCR	240 414	241 033	619
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	841 430	839 018	-2 412
MCR	60 104	60 258	155
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	839 947	836 695	-3 252

La Mondiale

Avec un total à l'actif de 42,6 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à 71 %.

En lien avec la mutualisation du fonds général, 67 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	36 697 255	36 480 957	216 298
Immobilier	66 663	64 847	1 816
Participations	5 718 159	3 940 480	1 777 680
Actions	1 829 278	1 576 411	252 867
Obligations	25 942 314	28 124 196	-2 181 882
Autres	3 140 841	2 775 023	365 817
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	2 873 929	2 873 929	0
Provisions techniques cédées	67 304	67 304	0
Prêts	34 367	34 367	0
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	2 878 227	2 878 746	-519
Écarts d'acquisition		0	0
Autres actifs incorporels	0	8	-8
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	660 472	660 472	0
Créances nées d'opérations de réassurance	4 739	4 739	0
Immobilisations corporelles	193	193	0
Frais d'acquisition reportés		511	-511
Autres créances	455 142	455 142	0
Trésorerie	1 745 668	1 745 668	0
Autres	12 014	12 014	0
Total actif	42 551 083	42 335 304	215 779
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	31 438 775	32 308 550	-869 775
Marge de risque	304 221		304 221
Impôts différés passif	0		0
Dettes subordonnées	3 569 750	3 656 319	-86 570
Autres dettes	2 618 627	2 534 532	84 095
Dettes financières	1 800 181	1 800 181	0
Autres	818 446	734 351	84 095
Total passif	37 931 372	38 499 401	-568 029
Excédent de l'actif sur le passif	4 619 711	3 835 903	783 808

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2016. Sur la période, le montant transitoire est reconnu dans sa totalité après évaluation du plafonnement réglementaire éventuel.

Montants en M€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	62 805	62 582	23 578	23 578
	Meilleure estimation	62 184			
	Marge de risque	622			
Réassurance frais de santé	Provisions techniques	158 669	174 120		
	Meilleure estimation	158 669			
	Marge de risque				
Réassurance protection du revenu	Provisions techniques	420 261	443 963		
	Meilleure estimation	420 261			
	Marge de risque				
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	7 400 352	7 606 663	32 064	32 064
	Meilleure estimation	7 326 681			
	Marge de risque	73 671			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	2 823 413	2 847 130	3 540	3 540
	Meilleure estimation	2 795 649			
	Marge de risque	27 764			
Rentes assurance non-vie	Provisions techniques	58 067	57 860	8 122	8 122
	Meilleure estimation	57 493			
	Marge de risque	575			
Réassurance santé similaire à la vie	Provisions techniques	459 289	461 628		
	Meilleure estimation	459 289			
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	20 360 139	20 654 604		
	Meilleure estimation	20 158 550			
	Marge de risque	201 589			
Total	Provisions techniques	31 742 996	32 308 550	67 304	67 304
	Meilleure estimation	31 438 775			
	Marge de risque	304 221			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé actif net de 190 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, compensées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques, les plus-values latentes sur titres subordonnés, et les plus-values en sursis d'imposition.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés	0	22 361
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	561 417	278 506
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	1 797
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	0	146 083
Impôts différés sur les différences temporaires	76 830	0
Total impôts différés nets	638 247	448 746

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale sont les suivants :

Montants en M€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2026, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	31 743	32 151	32 192	31 758
Fonds propres de base	7 674	7 265	7 225	7 659
SCR	2 442	2 442	2 457	2 442
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	6 927	6 465	6 422	6 913
MCR	774	776	794	667
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 861	5 399	5 352	5 715

La Mondiale Europartner

Le bilan de La Mondiale Europartner présente un total actif de 24,0 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (6,9 Md€ en normes prudentielles) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	276 710	296 464	-19 754
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions	9		9
Obligations	276 194	295 745	-19 551
Autres	505	718	-213
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	16 515 724	16 515 724	
Provisions techniques cédées	6 856 767	6 882 067	-25 299
Prêts	58 975	58 975	
Impôts différés actif			
Autres actifs	375 807	398 784	-22 977
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels		398	-398
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance	6 887	20 688	-13 801
Immobilisations corporelles	1 023	1 023	
Frais d'acquisition reportés		107	-107
Autres créances	93 834	102 505	-8 671
Trésorerie	273 308	273 308	
Autres	755	755	
Total actif	24 083 983	24 152 014	-68 031
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	22 870 995	23 405 185	-534 190
Marge de risque	194 563		194 563
Impôts différés passif	70 469		70 469
Dettes subordonnées	139 080	140 000	-920
Autres dettes	310 310	310 310	
Dettes financières	13 935	13 935	
Autres	296 375	296 375	
Total passif	23 585 417	23 855 496	-270 078
Excédent de l'actif sur le passif	498 565	296 518	202 047

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 30 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner en normes sociales, les autres engagements étant principalement en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	6 841 029	6 883 757	6 851 388	6 876 687
	Meilleure estimation	6 783 323			
	Marge de risque	57 706			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	16 218 777	16 515 724		
	Meilleure estimation	16 081 968			
	Marge de risque	136 809			
Autre assurance vie	Provisions techniques	871	864	539	539
	Meilleure estimation	864			
	Marge de risque	7			
Réassurance vie	Provisions techniques	4 882	4 841	4 841	4 841
	Meilleure estimation	4 841			
	Marge de risque	41			
Total	Provisions techniques	23 065 559	23 405 185	6 856 767	6 882 067
	Meilleure estimation	22 870 995			
	Marge de risque	194 563			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 70,5 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques, compensé partiellement par les moins-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		232
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	127	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	4 986	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	6 201	88 477
Impôts différés sur les différences temporaires	6 926	
Total impôts différés nets	18 241	88 709

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Europartner sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques brutes de réassurance	23 065 559	23 073 275	7 716
Fonds propres de base	637 645	636 357	-1 288
SCR	354 330	355 451	1 122
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	637 645	636 357	-1 288
MCR	112 612	112 617	6
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	611 088	609 801	-1 287

La Mondiale Partenaire

Le bilan de La Mondiale Partenaire présente un total à l'actif de 37,0 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (13,6 Md€ en norme sociale) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 90 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 48 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	4 960 535	5 264 592	-304 057
Immobilier	0	0	0
Participations	9 449	9 443	6
Actions	2 353	2 610	-257
Obligations	4 466 606	4 818 914	-352 308
Autres	482 127	433 625	48 502
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	17 639 780	17 639 780	0
Provisions techniques cédées	13 520 384	13 596 516	-76 132
Prêts	180 478	180 478	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	738 448	738 466	-18
Écarts d'acquisition	0	0	0
Autres actifs incorporels	0	18	-18
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 950	4 950	0
Créances nées d'opérations de réassurance	1 550	1 550	0
Immobilisations corporelles	17	17	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	92 018	92 018	0
Trésorerie	639 912	639 912	0
Autres	0	0	0
Total actif	37 039 625	37 419 832	-380 207
Provisions techniques (meilleure estimation)	34 442 453	35 262 949	-820 496
Marge de risque	246 799		246 799
Impôts différés passif	50 461		50 461
Dettes subordonnées	308 164	310 000	-1 836
Autres dettes	1 038 974	1 042 393	-3 419
Dettes financières	729 672	729 672	
Autres	309 302	312 721	-3 419
Total passif	36 086 850	36 615 342	-528 491
Excédent de l'actif sur le passif	952 774	804 490	148 284

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 50 % des provisions techniques de La Mondiale Partenaire, contre 50 % pour les engagements en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	17 194 249	17 476 692	13 520 384	13 596 516
	Meilleure estimation	17 071 919			
	Marge de risque	122 330			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	17 495 003	17 786 257		
	Meilleure estimation	17 370 534			
	Marge de risque	124 469			
Total	Provisions techniques	34 689 252	35 262 949	13 520 384	13 596 516
	Meilleure estimation	34 442 453			
	Marge de risque	246 799			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 50,5 M€, principalement dû aux écarts de normes sur les provisions techniques, compensé partiellement par l'impact des moins-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en M€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		474
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	89 204	11 549
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	19 665	148 186
Impôts différés sur les différences temporaires	880	
Total impôts différés nets	109 748	160 209

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé passif net, reconnu au bilan prudentiel.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Partenaire sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2026, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	34 689	34 689	34 713	34 689
Fonds propres de base	1 261	1 261	1 253	1 261
SCR	877	877	885	877
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 261	1 261	1 253	1 261
MCR	219	219	221	219
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 207	1 207	1 199	1 207

E. Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 183 % au 31 décembre 2025 sans mesure transitoire sur provisions techniques. Par sa position sur le marché de l'épargne retraite, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme.

Depuis 2023, malgré la reconnaissance de mesure transitoire sur provisions pour La Mondiale, le Groupe a toutefois fait le choix de maintenir un pilotage et une communication de sa solvabilité sans recourir à cette mesure.

En 2025, pour la quatrième année consécutive, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) confirme la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités « A », assortie d'une « perspective stable ».

Le Groupe a fait la demande auprès du régulateur pour faire évoluer les paramètres propres retenus dans l'évaluation de son SCR. À fin 2025, le ratio de couverture de la Sgam s'établirait alors à 181 %.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

E.1 Fonds propres

Gestion du capital

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés. Ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 début 2018 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer les liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les conventions d'affiliation prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

Pour soutenir ses activités au service de ses assurés, le Groupe a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites par :

- un programme d'émission de certificats mutualistes, 40,3 M€ ayant été émis sur l'exercice 2025 ;
- une évolution de son *business mix* induite par des actions de souscription en faveur des unités de compte et l'encadrement de la collecte sur fonds euros ;
- le maintien d'un traité de réassurance relatif au risque de rachat massif de contrats d'assurance vie. La couverture mise en place est un traité de type Stop Loss. Cette couverture est prévue pour une durée de 3 ans avec la possibilité pour le Groupe de la résilier de façon anticipée à la fin de la 1^{re} et 2^e année. L'exposition est évaluée à partir de l'exigence de capital requis au titre du risque de rachat massif.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 8,8 Md€ de fonds propres, en grande partie de niveau 1, niveau présentant les meilleurs critères de qualité dans le référentiel Solvabilité 2.

Composition des fonds propres

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, la provision pour participation aux excédents est reconnaissable en élément de fonds propres excédentaire. Les modalités de calcul publiées en janvier 2020 par le régulateur ont défini la méthode de valorisation économique de cet élément, à déduire des provisions techniques évaluées en norme prudentielle et à reconnaître comme fonds excédentaire, éligible à la couverture des exigences de capital.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire reconnaissent un fonds excédentaire améliorant ainsi leur solvabilité respective. Au niveau du Groupe, ces éléments sont disponibles dans leur totalité compte-tenu de la contribution de ces entités aux exigences en capital de la Sgam.

Les entités financières ne relevant pas de la Directive Solvabilité 2 détenues par le Groupe sont consolidées à hauteur de leurs fonds propres dits sectoriels dans la limite de leur montant disponible à la couverture du SCR du Groupe. Les fonds propres réglementaires des FRPS sont alors reconnus dans leur totalité sur la période après neutralisation des emprunts subordonnés internes.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur trois niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821 du Règlement délégué 2015/35. Les détails sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est également précisé pour chaque entité par la suite.

AG2R LA MONDIALE constitue un groupe fiscal et dispose d'un excédent de passifs d'impôts différés au regard des actifs d'impôts différés. Une position nette des impôts différés est retenue au niveau consolidé, les actifs et passifs étant prélevés par la même autorité fiscale. La reconnaissance pour certaines entités d'actifs d'impôts différés dans leur bilan prudentiel est effectuée au titre de la position nette d'impôts différés passifs constatée au niveau du groupe fiscal, ces éléments sont le cas échéant disponibles en éléments de fonds propres de niveau 3.

Pour l'exercice, les actifs d'impôts différés nets provenant des entités de la Sgaps sont reconnus dans leur totalité. En revanche, par prudence, aucun actif d'impôt différé net n'a été reconnu pour La Mondiale ainsi que la Sgam, compte-tenu de l'incertitude des actifs d'impôts différés évalués sur

ce périmètre et pour laquelle la démonstration de recouvrabilité reste à formaliser.

Éligibilité des éléments de fonds propres

Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR.

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR ;
- aucun élément de niveau 3 n'est éligible.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité requis, ou MCR.

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

AG2R LA MONDIALE a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ». L'entité AG2R Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 5,2 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour plus de 80 % de risque de marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque. Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires concourent à la maîtrise du niveau de SCR. L'ajustement du capital requis par les impôts différés est effectué dans la limite des passifs d'impôts différés de l'entité concernée, après prise en compte du groupe fiscal le cas échéant. En cas de montant net en actifs d'impôts différés, aucun ajustement du capital requis n'est réalisé. Les exigences en capital des sociétés financières ne relevant pas du régime Solvabilité 2 comme les FRPS et les sociétés de gestion sont prises en compte dans le SCR du Groupe sans reconnaissance d'un effet de diversification.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, la Sgam et les entités la composant ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

E.6 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats, des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Les éléments présentés dans cette fiche tiennent compte de la mesure transitoire sur provisions techniques en lien avec l'emploi consolidé des mesures transitoires autorisées pour La Mondiale et La Mondiale Partenaire.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres sociaux	10 546 665	10 712 893
Capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	626 628	668 050
Dettes subordonnées*	2 569 806	2 591 319
Intérêts minoritaires	1 203	1 914
Autres	7 349 028	7 451 611
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-861 101	-616 090
Passage des placements en valeur de marché	609 618	552 206
Provisions techniques	1 865 013	2 339 056
- Provisions brutes	2 027 074	2 559 697
- Provisions cédées	-162 061	-220 641
Marge de risque	-1 055 188	-1 035 269
Réévaluation autres actifs	-1 115 202	-1 129 230
Réévaluation autres passifs	-91 015	-172 997
Impôts différés	-94 983	-165 444
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-979 344	-1 004 412
Autres	-1 886 475	-1 644 802
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		-499 378
Fonds excédentaire	958 116	873 166
Fonds propres Solvabilité 2	8 757 205	8 727 307

*La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2025, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 191 %, soit 4 points de plus qu'au 31 décembre 2024. La mesure transitoire sur provisions techniques permet d'apporter une contribution à la solvabilité d'environ +8 points sur la période de référence.

Ce ratio tient compte de la consolidation des fonds excédentaires des entités La Mondiale et La Mondiale Partenaire, soit un montant de 873 M€ classé en élément de fonds propres de niveau 1. Le fonds excédentaire contribue au ratio de couverture pour environ 17 points.

Les exigences réglementaires propres à AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et aux FRPS La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES ont été prises en compte, et ne sont pas diversifiées avec celles des entités assurantielles.

Pour les mutuelles substituées, le risque de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérées par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	73 459 393	76 709 902
Fonds propre de base hors autre secteur financier	8 757 205	8 727 309
Niveau 1 non restreint	5 244 055	5 666 955
Niveau 1 restreint	1 443 980	1 092 943
Niveau 2	1 583 312	1 967 411
Niveau 3	485 858	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum	6 917 643	7 088 292
Niveau 1 non restreint	5 244 055	5 666 955
Niveau 1 restreint	1 311 014	1 092 943
Niveau 2	362 574	328 394
Niveau 3		
SCR minimum	1 812 872	1 641 968
Ratio de couverture du SCR minimum	382%	432%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	9 942 737	10 005 273
Niveau 1 non restreint	6 556 756	6 944 919
Niveau 1 restreint	1 311 014	1 092 943
Niveau 2	1 716 278	1 967 411
Niveau 3	358 689	
SCR	5 321 345	5 234 451
Ratio de couverture du SCR	187%	191%

Le risque de marché représente 81 % du SCR de base net, le risque de souscription santé représente 25 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 17 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque de réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection de revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 113 293	5 951 680
Risque de défaut des contreparties	192 680	192 680
Risque de souscription vie	652 903	1 154 216
Risque de souscription santé	940 159	983 872
Risque de souscription non-vie	139	139
Diversification	-1 062 460	-1 539 439
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	3 836 715	6 743 149
Risque opérationnel		321 485
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 964 220
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-61 532
SCR avant intégration des autres secteurs financiers		4 038 882
SCR Groupe		5 234 451

Les dettes subordonnées reconnues comme éléments de fonds propres de la Sgam ont les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Type d'émission	Émetteur	Nominal (En k€)	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	451 064	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	Non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	340 426	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	Non
18/01/2018	TSR	La Mondiale	263 830	18/01/2048 (prochain call 18/01/2028)	Niveau 2	Non
24/10/2019	PERP	La Mondiale	500 000	Perpétuel (prochain call 24/04/2029)	Niveau 1 restreint	Non
23/06/2020	TSR	La Mondiale	500 000	23/06/2031	Niveau 2	Non
20/10/2020	TSR	La Mondiale	500 000	20/04/2026 (prochain call 20/01/2026)	Niveau 3	Non
Total dettes subordonnées			2 646 319			

AG2R Prévoyance

Les fonds propres de AG2R Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Pour renforcer durablement les liens financiers entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée d'émission-souscription de titres subordonnés avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	1 337 836	1 430 215
Capital en actions ordinaires	0	0
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
Fonds initial	1 372	1 372
Fonds excédentaire	0	0
Dettes subordonnées	437 150	437 150
Autres	899 313	991 693
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	358 362	464 515
Passage des placements en valeur de marché	142 411	156 368
Provisions techniques	192 677	275 252
- Provisions brutes	417 735	594 167
- Provisions cédées	-225 058	-318 915
Marge de risque	-222 346	-213 945
Réévaluation autres actifs	-723	-654
Réévaluation autres passifs	-4 661	1 011
Impôts différés	234 050	231 914
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	16 955	14 569
Autres	-16 955	-14 569
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	-147 422	-148 691
Fonds propres Solvabilité 2	1 531 821	1 731 470

Au 31 décembre 2025, AG2R Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 169 %, soit 18 points de plus qu'au 31 décembre 2024. Les fonds propres de niveau 1 représentent 77 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	7 759 690	7 787 343
Fonds propres de base	1 531 821	1 731 470
Niveau 1 non restreint	1 024 997	1 225 666
Niveau 1 restreint	105 268	105 857
Niveau 2	167 505	168 033
Niveau 3	234 050	231 914
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 216 152	1 419 192
Niveau 1 non restreint	1 024 997	1 225 666
Niveau 1 restreint	105 268	105 857
Niveau 2	85 886	87 669
Niveau 3		
MCR	429 432	438 343
Ratio de couverture du MCR	283%	324%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 440 915	1 645 670
Niveau 1 non restreint	1 024 997	1 225 666
Niveau 1 restreint	105 268	105 857
Niveau 2	167 505	168 033
Niveau 3	143 144	146 114
SCR	954 293	974 095
Ratio de couverture du SCR	151%	169%

Le risque de souscription santé représente 68 % du SCR de base net et le risque de marché représente 53 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	403 567	505 688
Risque de défaut des contreparties	39 353	39 353
Risque de souscription vie	46 038	76 644
Risque de souscription santé	633 137	646 947
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-261 675	-312 797
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	860 420	955 834
Risque opérationnel		113 675
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-95 414
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		974 095

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par AG2R Prévoyance sont présentées ci-après :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	12 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
03/06/2019	TSR	100 000	La Mondiale	03/06/2049	Niveau 2	Non
26/11/2014	TSDI	150 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Exclu	Non
28/12/2005	TP	5 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
21/12/2018	TSR	70 000	La Mondiale	21/12/2048	Niveau 2	Non
01/07/2020	TSDI	150	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
22/12/2020	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
Dettes subordonnées		437 150				

Le TSDI croisé émis par AG2R Prévoyance et porté par VIASANTÉ Mutuelle pour un montant nominal de 150 M€ n'est pas retenu dans les fonds propres.

Arpege Prévoyance

Les fonds propres de Arpege Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve des résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	288 165	292 362
Capital en actions ordinaires	0	0
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
Fonds initial	5 000	5 000
Fonds excédentaire	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Autres	283 165	287 362
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-18 671	-11 498
Passage des placements en valeur de marché	-37 440	-33 378
Provisions techniques	14 231	19 470
- Provisions brutes	24 688	34 091
- Provisions cédées	-10 457	-14 621
Marge de risque	-19 589	-20 084
Réévaluation autres actifs	33	40
Réévaluation autres passifs	0	0
Impôts différés	24 095	22 453
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	269 494	280 864

Au 31 décembre 2025 Arpege Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 271 %, soit 1 point de plus qu'au 31 décembre 2024. Les fonds propres de niveau 1 représentent 92 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	461 231	464 640
Fonds propres de base	269 494	280 864
Niveau 1 non restreint	245 399	258 410
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3	24 095	22 453
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	245 399	258 410
Niveau 1 non restreint	245 399	258 410
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3		
MCR	33 099	35 094
Ratio de couverture du MCR	741%	736%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	259 860	273 578
Niveau 1 non restreint	245 399	258 410
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3	14 461	15 168
SCR	96 406	101 118
Ratio de couverture du SCR	270%	271%

Le risque de souscription santé représente 62 % du SCR de base net et le risque de marché représente 57 % du SCR de base net. La composition du SCR d'Arpege Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	56 231	56 270
Risque de défaut des contreparties	9 170	9 170
Risque de souscription vie	3 000	6 340
Risque de souscription santé	58 281	60 710
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-31 809	-34 405
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	94 873	98 085
Risque opérationnel		6 245
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 212
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		101 118

Prima

Les fonds propres sociaux de Prima sont composés de son capital, de la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	177 179	170 662
Capital en actions ordinaires	30 490	30 490
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
Fonds initial	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Dettes subordonnées	50 000	50 000
Autres	96 690	90 172
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	32 451	42 221
Passage des placements en valeur de marché	12 766	23 884
Provisions techniques	40 893	33 123
- Provisions brutes	69 603	73 568
- Provisions cédées	-28 710	-40 445
Marge de risque	-24 609	-18 146
Réévaluation autres actifs	-274	
Réévaluation autres passifs	-1 931	
Impôts différés	5 235	3 021
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	372	339
Autres	-10 432	-3 881
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	199 198	209 001

Au 31 décembre 2025, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 231 %, soit 16 points de plus qu'au 31 décembre 2024. Les fonds propres de niveau 1 représentent 89 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	623 644	568 227
Fonds propres de base	199 198	209 001
Niveau 1 non restreint	144 336	156 319
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	19 599	19 633
Niveau 3	5 235	3 021
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	178 985	190 866
Niveau 1 non restreint	144 336	156 319
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	4 621	4 518
Niveau 3		
MCR	23 105	22 591
Ratio de couverture du MCR	775%	845%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	199 198	209 001
Niveau 1 non restreint	144 336	156 319
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	19 599	19 633
Niveau 3	5 235	3 021
SCR	92 418	90 366
Ratio de couverture du SCR	216%	231%

Au 31 décembre 2025, le risque de marché de Prima représente 76 % du montant de SCR de base net et le risque de souscription santé 44 %.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	65 579	65 579
Risque de défaut des contreparties	7 219	7 219
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	37 483	43 195
Risque de souscription non-vie	139	139
Diversification	-24 604	-26 505
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	85 815	89 627
Risque opérationnel		4 551
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 812
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		90 366

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en éléments de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSR	20 000	AG2R Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		50 000				

AG.Mut

Les fonds propres sociaux d'AG.Mut sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	31 331	33 161
Capital en actions ordinaires	0	0
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
Fonds initial	381	381
Dettes subordonnées	0	0
Autres	30 950	32 780
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	594	1 238
Passage des placements en valeur de marché	1 472	2 065
Provisions techniques	-716	-460
- Provisions brutes	-7 339	-5 640
- Provisions cédées	6 623	5 180
Marge de risque	-121	-116
Réévaluation autres actifs	0	0
Réévaluation autres passifs	0	0
Impôts différés	-41	-252
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	31 925	34 399

Au 31 décembre 2025, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 710 %, soit 33 points de plus qu'au 31 décembre 2024.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent la totalité du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	25 331	23 042
Fonds propres de base	31 925	34 399
Niveau 1 non restreint	31 925	34 399
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	31 925	34 399
Niveau 1 non restreint	31 925	34 399
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3		
MCR	3 900	3 900
Ratio de couverture du MCR	819%	882%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	31 925	34 399
Niveau 1 non restreint	31 925	34 399
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3	0	0
SCR	4 714	4 843
Ratio de couverture du SCR	677%	710%

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 84 % en risque de marché, 27 % en risque de défaut des contreparties et 15 % en risque de souscription santé, en lien avec les garanties et le type d'activité (acceptation d'assurance) proposés par AG.Mut.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 302	3 305
Risque de défaut des contreparties	1 055	1 055
Risque de souscription vie	0	0
Risque de souscription santé	577	577
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-1 017	-1 017
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	3 918	3 921
Risque opérationnel		1 176
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-252
SCR		4 843

VIASANTÉ Mutuelle

Les fonds propres sociaux de VIASANTÉ Mutuelle sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titres subordonnés avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	898 268	913 086
Capital en actions ordinaires	0	0
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
Fonds initial	32 778	32 778
Dettes subordonnées	168 250	168 250
Autres	697 240	712 058
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	50 362	77 037
Passage des placements en valeur de marché	32 273	55 549
Provisions techniques	22 185	36 756
- Provisions brutes	45 681	67 616
- Provisions cédées	-23 496	-30 861
Marge de risque	-24 497	-37 421
Réévaluation autres actifs	17 071	20 668
Réévaluation autres passifs	0	0
Impôts différés	2 182	1 482
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	1 149	3
Autres	-1 149	-3
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR	-147 422	-148 691
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	800 060	841 430

Au 31 décembre 2025, VIASANTÉ Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 350 %, soit 3 points de plus qu'au 31 décembre 2024.

Les fonds propres de niveau 1 représentent la quasi-totalité des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	314 378	335 115
Fonds propres de base	800 060	841 430
Niveau 1 non restreint	778 198	820 391
Niveau 1 restreint	19 679	19 556
Niveau 2	0	
Niveau 3	2 182	1 482
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	797 878	839 947
Niveau 1 non restreint	778 198	820 391
Niveau 1 restreint	19 679	19 556
Niveau 2	0	
Niveau 3		
MCR	57 576	60 104
Ratio de couverture du MCR	1386%	1397%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	800 060	841 430
Niveau 1 non restreint	778 198	820 391
Niveau 1 restreint	19 679	19 556
Niveau 2	0	
Niveau 3	2 182	1 482
SCR	230 304	240 414
Ratio de couverture du SCR	347%	350%

Le SCR de VIASANTÉ Mutuelle est principalement composé du risque de marché (72 % de son SCR de base net) et du risque de souscription santé (43 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	154 557	154 647
Risque de défaut des contreparties	11 966	11 966
Risque de souscription vie	31 230	32 381
Risque de souscription santé	93 693	94 597
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-75 636	-76 586
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	215 810	217 004
Risque opérationnel		24 605
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 195
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		240 414

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
Dettes subordonnées		168 250				

La Mondiale

Les fonds propres sociaux de La Mondiale sont composés de son fonds d'établissement ou fonds initial, de la mise en réserve des résultats, classés dans Autres, des titres subordonnés ainsi que des certificats mutualistes émis par cette société. L'augmentation de 41,9 M€ du fonds initial est due à l'émission de certificats mutualistes (40,5 M€ de certificats mutualistes et 1,5 M€ de droits d'adhésion).

La Mondiale a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participation aux excédents est également inclus dans les fonds propres Solvabilité 2 de la société.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	6 489 855	6 619 056
Capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
Fonds initial	581 435	623 383
Dettes subordonnées	3 634 806	3 656 319
Autres	2 271 593	2 337 333
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	762 086	783 808
Passage des placements en valeur de marché	378 871	216 298
Provisions techniques	697 947	869 775
- Provisions brutes	697 947	869 775
- Provisions cédées		
Marge de risque	-345 389	-304 221
Réévaluation autres actifs	-753	-519
Réévaluation autres passifs	-80 227	-84 095
Impôts différés		
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	111 637	86 570
Autres	-127 637	-103 070
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		-499 378
Fonds excédentaire	957 023	873 166
Fonds propres Solvabilité 2	8 081 327	7 673 583

Au 31 décembre 2025, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 284 %. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 82 % du montant total des fonds propres éligibles. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 36 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	31 218 699	31 742 996
Fonds propres de base	8 081 327	7 673 583
Niveau 1 non restreint	4 558 158	4 603 211
Niveau 1 restreint	1 453 998	1 102 961
Niveau 2	1 583 312	1 967 411
Niveau 3	485 858	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	5 868 847	5 860 980
Niveau 1 non restreint	4 558 158	4 603 211
Niveau 1 restreint	1 139 540	1 102 961
Niveau 2	171 149	154 808
Niveau 3	-	-
MCR	855 747	774 040
Ratio de couverture du MCR	686%	757%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	7 054 162	6 927 162
Niveau 1 non restreint	4 558 158	4 603 211
Niveau 1 restreint	1 139 540	1 102 961
Niveau 2	1 356 464	1 220 990
Niveau 3	-	-
SCR	2 712 928	2 441 979
Ratio de couverture du SCR	260%	284%

Le risque de marché représente 93 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 14 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 039 696	5 203 700
Risque de défaut des contreparties	150 926	150 926
Risque de souscription vie	218 470	786 898
Risque de souscription santé	304 714	308 383
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-459 040	-858 663
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	2 254 767	5 591 244
Risque opérationnel		187 212
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 336 477
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		2 441 979

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques des titres subordonnés sont présentées ci-après :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe (Banques)	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
26/01/2017	TSR	451 064	Externe (Marchés)	26/01/2047	T2	Pas transitoire
14/12/2017	TSR	340 426	Externe (Marchés)	14/12/2047	T2	Pas transitoire
18/01/2018	TSR	263 830	Externe (Marchés)	18/01/2048	T2	Pas transitoire
24/10/2019	PERP	500 000	Externe (Marchés)	Perpétuel	Restricted T1	Pas transitoire
23/06/2020	LAMON	500 000	Externe (Marchés)	23/06/2031	T2	Pas transitoire
10/07/2024	PERP	500 000	Externe (Marchés)	Perpétuel	Restricted T1	Pas transitoire
13/10/2025	T2 2035	500 000	Externe (Marchés)	20/10/2035	T2	Pas transitoire
20/10/2020	LAMON	500 000	Externe (Marchés)	20/04/2026	T3	Pas transitoire
Dettes subordonnées		3 646 319				

La Mondiale Europartner

Les fonds propres de La Mondiale Europartner sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	433 963	436 518
Capital en actions ordinaires	173 182	173 182
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Dettes subordonnées	140 000	140 000
Autres	120 781	123 336
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	161 601	202 047
Passage des placements en valeur de marché	-19 639	-19 754
Provisions techniques	407 843	508 890
- Provisions brutes	467 135	534 190
- Provisions cédées	-59 291	-25 299
Marge de risque	-167 165	-194 563
Réévaluation autres actifs	-622	-22 977
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-59 820	-70 469
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	1 005	920
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	-1 005	-920
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds propres Solvabilité 2	594 559	637 645

Au 31 décembre 2024, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 180 %, soit 17 points de moins qu'au 31 décembre 2023. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 92 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2023
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	20 418 010	23 065 559
Fonds propre de base	594 559	637 645
Dont Niveau 1 non restreint	455 564	498 565
Niveau 1 restreint	90 000	90 000
Niveau 2	48 995	49 080
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	565 328	611 088
Dont Niveau 1 non restreint	455 564	498 565
Niveau 1 restreint	90 000	90 000
Niveau 2	19 764	22 522
Niveau 3		
MCR	98 821	112 612
Ratio de couverture du MCR	572%	543%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	594 559	637 645
Dont Niveau 1 non restreint	455 564	498 565
Niveau 1 restreint	90 000	90 000
Niveau 2	48 995	49 080
Niveau 3		
SCR	302 228	354 330
Ratio de couverture du SCR	197%	180%

Le risque de marché représente 72 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 47 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	255 166	913 153
Risque de défaut des contreparties	41 798	41 798
Risque de souscription vie	168 230	320 672
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-110 976	-221 762
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	354 217	1 053 861
Risque opérationnel		70 581
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-699 644
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-70 469
SCR		354 330

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
30/12/2011	TSDI	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
12/07/2012	TSDI	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	T2	Pas transitoire
Dettes subordonnées		140 000				

La Mondiale Partenaire

Les fonds propres de La Mondiale Partenaire sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques. Elle est toutefois sans impact sur la période, étant plafonnée en vertu de la comparaison entre les exigences Solvabilité 2 et les exigences Solvabilité 1 conformément à la réglementation.

En 2025, aucun fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participation aux excédents n'est reconnu dans les fonds propres de la société.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres comptes sociaux	1 173 033	1 114 490
Capital en actions ordinaires	73 413	73 413
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
Fonds initial		
Dettes subordonnées	310 000	310 000
Autres	683 964	625 422
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	14 166	148 284
Passage des placements en valeur de marché	-298 522	-304 057
Provisions techniques	564 413	744 364
- Provisions brutes	665 679	820 496
- Provisions cédées	-101 266	-76 132
Marge de risque	-251 251	-246 799
Réévaluation autres actifs	-18	-18
Réévaluation autres passifs	1 065	3 419
Impôts différés	-3 526	-50 461
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	2 005	1 836
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	-2 005	-1 836
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire	1 093	
Fonds propres Solvabilité 2	1 186 287	1 260 938

Au 31 décembre 2025, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 144 %. Les fonds propres de niveau 1 représentent 92 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire ne contribue pas au ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2025
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	33 719 011	34 689 252
Fonds propre de base	1 186 287	1 260 938
Dont niveau 1 non restreint	878 292	952 774
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	97 995	98 164
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 128 452	1 206 642
Dont niveau 1 non restreint	878 292	952 774
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	40 160	43 868
Niveau 3	-	-
MCR	200 799	219 338
Ratio de couverture du MCR	562%	550%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 186 287	1 260 938
Dont niveau 1 non restreint	878 292	952 774
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	97 995	98 164
Niveau 3	-	-
SCR	803 196	877 352
Ratio de couverture du SCR	148%	144%

Le risque de marché représente 89 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 22 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	585 929	1 946 869
Risque de défaut des contreparties	216 447	216 447
Risque de souscription vie	231 566	479 247
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-259 282	-452 607
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	774 660	2 189 955
Risque opérationnel		102 693
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 415 295
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		877 352

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en éléments de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI 2004	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
31/10/2007	TSDI 2007	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Restricted T1	Transitoire
15/12/2016	TSR 15/12/2016	100 000	La Mondiale	15/12/2046	T2	Pas transitoire
Dettes subordonnées		310 000				

Annexes

États de reporting quantitatifs publics

31 décembre 2025

Données en milliers d'euros

Sommaire

SGAM AG2R LA MONDIALE	121
AG2R Prévoyance	138
Arpege Prévoyance	158
Prima	178
AG.Mut	197
VIASANTÉ Mutuelle	216
La Mondiale	236
La Mondiale Europartner	255
La Mondiale Partenaire	272

SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	231 857
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	51 916 857
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 347 160
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 475 281
– Actions	R0100	1 991 171
• Actions - cotées	R0110	1 958 732
• Actions - non cotées	R0120	32 439
– Obligations	R0130	35 691 459
• Obligations d'État	R0140	12 496 977
• Obligations d'entreprise	R0150	22 918 337
• Titres structurés	R0160	266 089
• Titres garantis	R0170	10 056
– Organismes de placement collectif	R0180	4 461 823
– Produits dérivés	R0190	100 844
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 211 742
– Autres investissements	R0210	1 637 376
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	37 025 824
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	286 041
– Avances sur police	R0240	245 086
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	40 955
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 095 617
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	635 175
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	635 175
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 456 903
• Santé similaire à la vie	R0320	1 087 722
• Vie hors santé, UC et indexés	R0330	369 180
– Vie UC et indexés	R0340	3 540
Dépôts auprès des cédantes	R0350	420 003
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 992 020
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	192 921
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 053 539
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 144 435
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	251 197
Total de l'actif	R0500	96 610 311

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 611 298
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	326
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	267
• Marge de risque	R0550	58
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 610 973
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 482 220
• Marge de risque	R0590	128 752
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	36 559 103
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 734 507
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	3 627 880
• Marge de risque	R0640	106 627
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	32 824 596
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	32 314 072
• Marge de risque	R0680	510 524
Provisions techniques UC et indexés	R0690	36 539 500
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	36 250 193
- Marge de risque	R0720	289 307
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	110 116
Provisions pour retraite	R0760	93 271
Dépôts des réassureurs	R0770	288 639
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	259 630
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	571 771
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 241 295
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	553 033
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	344 544
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 562 143
Passifs subordonnés	R0850	3 559 731
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	499 378
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 060 353
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	87 294 075
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 316 237

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents		Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																	
Brutes – Assurance directe	R0110	1 370 143	408 375				0					8					1 778 526
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	989 134	298 813				0					0					1 287 947
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	387 368	283 884				0					0					671 252
Nettes	R0200	1 971 910	423 304				0					8					2 395 221
Primes acquises																	
Brutes – Assurance directe	R0210	1 370 143	408 076				0					8					1 778 228
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	989 134	298 813				0					0					1 287 947
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	387 368	57 250				0					0					444 618
Nettes	R0300	1 971 910	649 640				0					8					2 621 557
Charge des sinistres																	
Brutes – Assurance directe	R0310	1 084 088	372 317		6		311					-35					1 456 536
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	755 605	241 866														997 470
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	335 999	69 556														405 555
Nettes	R0400	1 503 694	544 626		6		311					-35					2 048 452
Dépenses engagées	R0550	400 692	107 565		112		-86					481					508 753
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses techniques	R1300																508 753

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brutes	R1410	4 366 725	4 054 485	67 365	9 887	0	81 272	278 587		9 319 490	
Part des réassureurs	R1420	-36 693	405 202	326	0	0	0	26 251		595 068	
Nettes	R1500	4 403 418	3 649 283	67 039	9 887	0	81 272	252 337		8 724 422	
Primes acquises											
Brutes	R1510	4 353 711	4 054 485	66 732	9 785	0	81 272	278 587		9 305 742	
Part des réassureurs	R1520	-38 231	405 202	326	0	0	0	26 251		593 529	
Nettes	R1600	4 391 942	3 649 283	66 406	9 785	0	81 272	252 337		8 712 212	
Charge des sinistres											
Brutes	R1610	4 469 940	2 215 731	38 357	441 897	0	68 248	303 278		7 568 241	
Part des réassureurs	R1620	127 752	72 014	0	201 275	0	3 173	-3 297		418 116	
Nettes	R1700	4 342 188	2 143 717	38 357	240 622	0	65 075	306 575		7 150 125	
Dépenses engagées	R1900	709 948	304 806	13 562	29 934	0	13 803	17 599		1 090 660	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510										
Total des dépenses techniques	R2600									1 090 660	
Montant total des rachats	R2700	0	2 075 187	1 840	0	0	0	2 241 118		5 949 897	

S.05.02.04 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
	R0010	C0080	C0020	C0140
Primes émises				
Brutes - assurance directe	R0110	1 778 526		1 778 526
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 287 947		1 287 947
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	671 252		671 252
Nettes	R0200	2 395 221	0	2 395 221
Primes acquises				
Brutes - assurance directe	R0210	1 778 228		1 778 228
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 287 947		1 287 947
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	444 618		444 618
Nettes	R0300	2 621 557	0	2 621 557
Charge des sinistres				
Brutes - assurance directe	R0310	1 456 536		1 456 536
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	997 470		997 470
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	405 555		405 555
Nettes	R0400	2 048 452	0	2 048 452
Dépenses engagées	R0550	508 753		508 753
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210			
Total des dépenses	R1300			508 753

S.05.02.04 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0220	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
	R1400		BE	BL	IT	LU	PF	
Primes émises								
Brutes	R1410	8 309 376	138 759	31 172	788 558	25 813	25 812	9 319 490
Part des réassureurs	R1420	595 068						595 068
Nettes	R1500	7 714 309	138 759	31 172	788 558	25 813	25 812	8 724 422
Primes acquises								
Brutes	R1510	8 295 628	138 759	31 172	788 558	25 813	25 812	9 305 742
Part des réassureurs	R1520	593 529						593 529
Nettes	R1600	7 702 098	138 759	31 172	788 558	25 813	25 812	8 712 212
Charge des sinistres								
Brutes	R1610	7 096 105	58 276	21 743	351 720	25 300	15 098	7 568 241
Part des réassureurs	R1620	418 116						418 116
Nettes	R1700	6 677 989	58 276	21 743	351 720	25 300	15 098	7 150 125
Dépenses engagées	R1900	1 062 172	3 498	457	22 236	1 019	1 278	1 090 660
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510							
Total des dépenses	R2600							1 090 660
Montant total des rachats	R2700	5 476 541	57 408	633	266 596	25 300	9 586	5 836 063

S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	76 709 902	408 393	0	108 532	0
Fonds propres de base	R0020	8 727 309	-408 393	0	-92 431	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	10 005 273	-408 393	0	-92 431	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 234 451	323	0	23 995	0

S.23.01.22 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déductions						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	668 050	668 050			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	873 166	873 166			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	7 758 521	7 758 521			
Passifs subordonnés	R0140	3 060 353		1 092 943	1 967 411	
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0210	2 354 818	2 354 818			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					

Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	1 277 964	1 277 964			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses selon la méthode fondée sur la déduction et l'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	2 354 818	2 354 818			
Total déductions	R0280	3 632 782	3 632 782			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 727 309	5 666 955	1 092 943	1 967 411	

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Fonds propres d'autres secteurs financiers

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	19 997	19 997			
Institution de retraite professionnelle	R0420	1 257 967	1 257 967			
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	1 277 964	1 277 964			

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres en cas d'utilisation de la D&A, soit exclusivement, soit en combinaison avec la première méthode					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0520	8 727 309	5 666 955	1 092 943	1 967 411
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	8 727 309	5 666 955	1 092 943	1 967 411
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0560	8 727 309	5 666 955	1 092 943	1 967 411
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	7 088 292	5 666 955	1 092 943	328 394
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	1 641 968			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	432%			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par D&A)	R0660	10 005 273	6 944 919	1 092 943	1 967 411
Montant Capital de solvabilité requis total du groupe	R0680	5 234 451			
Ratio total des fonds propres éligibles sur SCR total du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par D&A)	R0690	191%			

S.23.01.22 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 316 237
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	16 500
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 541 216
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	7 758 521
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	127 344
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	127 344

S.25.01.22 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 951 680		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	192 680		
Risque de souscription en vie	R0030	1 154 216		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	983 872		Ecart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	139		Aucun
Diversification	R0060	-1 539 439		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 743 149		

		C0100
Risque opérationnel	R0130	321 485
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 964 220
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-61 532
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital complémentaire	R0200	4 038 882
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
dont les suppléments en capital déjà fixés – article 37, paragraphe 1, type a	R0211	0
dont les suppléments en capital déjà fixés – article 37, paragraphe 1, type b	R0212	0
dont les suppléments en capital déjà fixés – article 37, paragraphe 1, type c	R0213	0
dont les suppléments en capital déjà fixés – article 37, paragraphe 1, type d	R0214	0
SCR du groupe consolidé	R0220	5 234 451
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	1 641 968

Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
C0110	C0120	C0090

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	1 195 569
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	7 212
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	1 188 357
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) – Capital requirement for non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	R0555	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par la méthode D&A	R0560	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0570	5 234 451

S.32.01 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe			
							% de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique				
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260			
LEI/969500Z0YXHNUW76S762	FR	La Mondiale Groupe	10	GIE	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
LEI/9695008H4RK05EISRK50	FR	ARIAL CNP ASSURANCES	9	société anonyme	2	ACPR	60,00 %	60,00 %	60,00 %		2	60,00 %	1					2
LEI/969500N6P1ZOUZX2D782	FR	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500K8WJD4DHVGG477	FR	SGAPS AG2R LA MONDIALE	6	SGAPS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/9695004M014SC61PY328	FR	AG2R Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500NL31LY4G9E3Q26	FR	AG Mut	2	UM	1	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500NCK4H8WZPXOD59	FR	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2		90,00 %	90,00 %	90,00 %		1	90,00 %	1		1			1
LEI/969500L0T16HX3R78P61	FR	La Mondiale	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/5493006JYRVV78QV6K46	LU	La Mondiale Europartner	1	société anonyme	2	CAA	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500KVF28A0DD98378	FR	La Mondiale Partenaire	1	société anonyme	2	ACPR	99,99 %	99,99 %	99,99 %		1	99,99 %	1		1			1
LEI/96950043BCAM7GH5XA72	FR	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/9695000AHMT7G092ZBO70	FR	Prima	2	société anonyme	2	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500LNT10YWOBW1330	FR	VIASANTÉ Mutuelle	4	mutuelle	1	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500A78OSOFST8PC40	FR	La Mondiale Retraite Supplémentaire	9	société anonyme	2	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1
LEI/969500YXWUV2ZU5ZHY35	FR	Arpege Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1			1

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI/969500ZY4YHADNB5Z404	FR	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	société anonyme	2	AMF	100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		4	
LEI/969500UIEPW00S0US48	FR	AG2R LA MONDIALE REASSURANCE	10	société anonyme	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %	N/A	1	100,00 %	1		1	
SC/351185689	FR	82 92 Réaumur	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/817487077	FR	AGLIM IMMO	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/401397765	FR	ÆGIDE DOMITYS	99	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		3	
SC/823222211	FR	SCI Pacifique	10	SCI	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/568501993	FR	STAM EC	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/801947052	FR	GIE AG2R	10	GIE	2		78,57 %	78,57 %	78,57 %		1	78,57 %	1		1	
SC/480994839	FR	AG2R la Mondiale Gestion immobilière	10	SAS	2		99,76 %	99,76 %	99,76 %		1	99,76 %	1		1	
SC/441977303	FR	68 Faubourg	10	SARL	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/488132465	FR	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/578137270	FR	Bristol	10	SA	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/969500IXPGJBEP66915	FR	ALM Innovation	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/401403894	FR	PARC BRAUN	10	SCI	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/345083568	FR	UCR	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/949419931	FR	AG2R LA MONDIALE Solutions	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/480434281	FR	ADEP	10	SAS	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	
SC/909721128	FR	ALM SilverPierre	10	SCI	2		100,00 %	98,52 %	100,00 %		1	98,52 %	1		1	
SC/389145251	FR	EUROVIE CONSEIL	10	SARL	2		100,00 %	100,00 %	100,00 %		1	100,00 %	1		1	

Pays	Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise.
Type d'entreprise	<p>1 - Entreprise d'assurance vie</p> <p>2 - Entreprise d'assurance non-vie</p> <p>3 - Entreprise de réassurance</p> <p>4 - Entreprise multibranches</p> <p>5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE</p> <p>6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE</p> <p>7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE</p> <p>8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier</p> <p>9 - Institution de retraite professionnelle</p> <p>10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1^{er}, point 53, du règlement (UE) 2015/35</p> <p>11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1^{er}, point 52, du règlement (UE) 2015/35</p> <p>12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE</p> <p>13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE</p> <p>14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1^{er}, point 54, du règlement (UE) 2015/35</p> <p>15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1^{er}, point 55, du règlement (UE) 2015/35</p> <p>99 - Autre</p>
Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	<p>1 - Mutuelle</p> <p>2 - Non mutuelle</p>
Degré d'influence	<p>1 - Dominante</p> <p>2 - Significative</p>
Inclusion dans le contrôle de groupe	<p>1 - Incluse dans le contrôle du groupe</p> <p>2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))</p> <p>3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))</p> <p>4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))</p>
Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	<p>1 - Première méthode: consolidation intégrale</p> <p>2 - Première méthode: consolidation proportionnelle</p> <p>3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée</p> <p>4 - Première méthode: règles sectorielles</p> <p>5 - Seconde méthode: Solvabilité II</p> <p>6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles</p> <p>7 - Seconde méthode: règles locales</p> <p>8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE</p> <p>9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE</p> <p>10 - Autre méthode</p>

AG2R Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	231 914
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 334 776
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	583 987
- Actions	R0100	134 680
• Actions - cotées	R0110	123 460
• Actions - non cotées	R0120	11 220
- Obligations	R0130	4 304 010
• Obligations d'État	R0140	1 534 041
• Obligations d'entreprise	R0150	2 752 654
• Titres structurés	R0160	17 314
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	106 390
- Produits dérivés	R0190	5 624
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	200 085
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 716
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	5 716
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 155 389
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 146 553
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	1 146 553
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 008 836
- Santé similaire à la vie	R0320	1 277 653
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	731 183
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	407 457
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 328 629
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	82 309
Autres créances (hors assurance)	R0380	73 811
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	113 136
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	84 187
Total de l'actif	R0500	10 817 325

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 209 557
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 209 557
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 121 380
• Marge de risque	R0590	88 177
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 577 786
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 014 930
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	2 932 100
• Marge de risque	R0640	82 830
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 562 856
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	1 519 919
- Marge de risque	R0680	42 937
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 634
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	51 883
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	4 103
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 943
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	200 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	208 727
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	477 768
Autres dettes (hors assurance)	R0840	187 462
Passifs subordonnés	R0850	422 581
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	148 691
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	273 890
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	8 301
Total du passif	R0900	9 359 744
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 457 580

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et : réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brutes - Assurance directe	R0110	1 327 139	979 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 306 299		
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	423 902	156 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	580 729		
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0140	731 503	448 567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 180 070		
Nettes	R0200	1 019 538	687 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 706 958		
Primes acquises																			
Brutes - Assurance directe	R0210	1 343 253	995 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 339 198		
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	537 862	133 238	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	671 100		
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0240	753 337	449 285	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 202 623		
Nettes	R0300	1 127 778	679 897	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 807 676		
Charge des sinistres																			
Brutes - Assurance directe	R0310	1 099 624	511 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 610 869		
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	405 217	113 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	518 801		
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0340	621 898	239 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	861 113		
Nettes	R0400	882 944	385 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 268 557		
Dépenses engagées	R0550	238 710	50 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288 805		
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210																		
Total des dépenses techniques	R1300																288 805		

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes	R1410	496 799	0	0	0	0	2 508	112 955	612 299	
Part des réassureurs	R1420	258 213	0	0	0	0	0	37 468	295 703	
Nettes	R1500	238 586	0	0	0	0	2 508	75 487	316 596	
Primes acquises										
Brutes	R1510	491 981	0	0	0	0	2 508	89 529	584 055	
Part des réassureurs	R1520	253 954	0	0	0	0	0	26 360	280 336	
Nettes	R1600	238 027	0	0	0	0	2 508	63 169	303 718	
Charge des sinistres										
Brutes	R1610	237 133	0	0	407 713	0	-8 225	5 970	642 592	
Part des réassureurs	R1620	123 076	0	0	196 735	0	2 906	-6 840	315 877	
Nettes	R1700	114 058	0	0	210 978	0	-11 131	12 810	326 715	
Dépenses engagées	R1900	40 446	0	0	36 441	0	1 497	2 473	80 849	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600								80 849	
Montant total des rachats	R2700									

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	1 261 384	0	0	0	0	0	0	258 535	1 519 919
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	657 306	0	0	0	0	0	0	73 877	731 183
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	604 078	0	0	0	0	0	0	184 658	788 735
Marge de risque	R0100	35 633	0	0	0	0	0	0	7 303	42 937
Provisions techniques - Total	R0200	1 297 017	0	0	0	0	0	0	265 838	1 562 856

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010	0		0	0	0	0
R0020	0		0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
R0030	10 118	0	2 605 906	316 076	2 932 100	
R0080	0	0	1 203 936	73 717	1 277 653	
R0090	10 118	0	1 401 970	242 359	1 654 447	
Marge de risque						
R0100	286		73 616	8 929	82 830	
Provisions techniques - Total	10 403		2 679 522	325 005	3 014 930	

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
R0060	309 735	321 036	0	0	0	0	0	0	0	0
R0140	115 347	139 010	0	0	0	0	0	0	0	0
R0150	194 388	182 026	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
R0160	519 559	1 971 050	0	0	0	0	0	0	0	0
R0240	171 295	720 901	0	0	0	0	0	0	0	0
R0250	348 264	1 250 149	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	829 294	2 292 086	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	542 652	1 432 174	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	23 427	64 750	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
R0320	852 721	2 356 836	0	0	0	0	0	0	0	0
R0330	286 642	859 912	0	0	0	0	0	0	0	0
R0340	566 079	1 496 925	0	0	0	0	0	0	0	0

S.19.01.21 – Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
		1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100										725	
N-9	R0160	1 167 158	355 951	83 446	19 347	3 777	1 133	382	207	198		1 631 927
N-8	R0170	1 132 505	360 087	78 895	22 193	3 768	2 937	464	267			1 601 467
N-7	R0180	1 212 448	371 363	66 833	23 070	6 606	1 555	412	337			1 682 624
N-6	R0190	1 188 476	342 781	88 188	32 749	3 667	1 290	420				1 657 569
N-5	R0200	1 129 316	355 029	103 454	31 809	3 556	1 977					1 625 141
N-4	R0210	1 381 894	403 432	161 460	39 111	7 456						1 993 354
N-3	R0220	1 474 794	457 421	167 006	28 273							2 127 495
N-2	R0230	1 505 507	438 833	121 576								2 065 915
N-1	R0240	1 456 823	402 996									1 859 819
N	R0250	1 392 005										1 392 005
Total	R0260									1 956 231		17 638 041

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	867 352	501 397	238 503	33 835	4 265	129	132	145	0	0
N-8	R0170	911 517	544 324	256 048	46 306	4 716	499	356	38		33
N-7	R0180	1 004 810	525 442	275 531	54 895	4 480	382	47			44
N-6	R0190	831 573	506 605	272 012	40 038	3 049	13				12
N-5	R0200	944 606	665 513	344 807	41 318	3 620					428
N-4	R0210	1 242 565	770 362	454 719	49 351	-192					-399
N-3	R0220	1 462 130	819 510	433 985	56 216						46 059
N-2	R0230	1 551 037	800 314	419 525							340 135
N-1	R0240	1 380 960	764 159								639 382
N	R0250	1 461 575									1 282 515
	Total										2 308 209

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 787 343	0	0	51 063	0
Fonds propres de base	R0020	1 731 470	0	0	-22 502	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 645 670	0	0	-29 673	0
Capital de solvabilité requis	R0090	974 095	0	0	4 438	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 419 192	0	0	-29 939	0
Minimum de capital requis	R0110	438 343	0	0	1 997	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 224 294	1 224 294			
Passifs subordonnés	R0140	273 890		105 857	168 033	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	231 914				231 914
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 731 470	1 225 666	105 857	168 033	231 914
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 731 470	1 225 666	105 857	168 033	231 914
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 499 556	1 225 666	105 857	168 033	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 645 670	1 225 666	105 857	168 033	146 114
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 419 192	1 225 666	105 857	87 669	
SCR	R0580	974 095				
MCR	R0600	438 343				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	169%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	324%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 457 580
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	233 286
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 224 294
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	48 458
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	19 557
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	68 014

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	505 688		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	39 353		
Risque de souscription en vie	R0030	76 644		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	646 947		Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-312 797		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	955 834		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	113 675
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-95 414
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	974 095
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
– Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
– Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
– Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
– Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	974 095

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module «risque sur actions» fondé sur la duration	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie		
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)		
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	319 683			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	542 652	1 019 538		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 432 174	689 943		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		125 704

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			683 274	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			105 461	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 654 447	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				101 661 368

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	445 386
Capital de solvabilité requis	R0310	974 095
Plafond du MCR	R0320	438 343
Plancher du MCR	R0330	243 524
MCR combiné	R0340	438 343
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	438 343

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	319 683	125 704
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	699 172	274 924
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	314 627	123 716
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	174 793	68 731
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	314 627	123 716
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	314 627	123 716

Arpege Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	22 453
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	250
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	522 151
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	39 915
- Actions	R0100	263
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	263
- Obligations	R0130	424 759
• Obligations d'État	R0140	155 267
• Obligations d'entreprise	R0150	269 492
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	57 214
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	68 127
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	18 223
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	18 223
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	49 904
- Santé similaire à la vie	R0320	21 429
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	28 474
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	12 277
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	85 981
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 327
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 715
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	38 721
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13 179
Total de l'actif	R0500	768 181

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	173 955
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	173 955
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	166 457
• Marge de risque	R0590	7 497
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	290 685
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	177 912
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	170 202
• Marge de risque	R0640	7 711
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	112 773
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	107 896
- Marge de risque	R0680	4 877
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	64
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 415
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 275
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 744
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	179
Total du passif	R0900	487 317
Excédent d'actif sur passif	R1000	280 864

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et : réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brutes - Assurance directe	R0110	65 508	23 362														88 870	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 154	19 503														22 657	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	10 270	5 103														15 373	
Nettes	R0200	58 392	37 762														96 154	
Primes acquises																		
Brutes - Assurance directe	R0210	69 239	24 348														93 588	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 612	17 705														21 317	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	9 552	4 240														13 791	
Nettes	R0300	63 300	37 814														101 114	
Charge des sinistres																		
Brutes - Assurance directe	R0310	58 833	18 123														76 955	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 552	-344														3 208	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	8 217	3 123														11 340	
Nettes	R0400	54 168	14 655														68 824	
Dépenses engagées	R0550	14 246	3 693														17 940	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210																	
Total des dépenses techniques	R1300																17 940	

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes	R1410	23 290						7 818		31 107
Part des réassureurs	R1420	5 361						2 254		7 616
Nettes	R1500	17 928						5 563		23 492
Primes acquises										
Brutes	R1510	24 766						7 879		32 645
Part des réassureurs	R1520	3 530						2 680		6 210
Nettes	R1600	21 236						5 199		26 435
Charge des sinistres										
Brutes	R1610	12 719			18 274		10 801	3 603		45 396
Part des réassureurs	R1620	-1 355			5 195		267	3 048		7 155
Nettes	R1700	14 073			13 079		10 534	555		38 241
Dépenses engagées	R1900	3 204			3 526		1 241	303		8 274
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									8 274
Montant total des rachats	R2700									

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	60 170							47 727	107 896
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	18 843							9 632	28 474
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	41 327							38 095	79 422
Marge de risque	R0100	2 846							2 031	4 877
Provisions techniques - Total	R0200	63 015							49 758	112 773

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
R0010						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
R0030			111 365	58 837	170 202	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080			20 766	663	21 429	
R0090			90 599	58 174	148 773	
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0100			5 257	2 454	7 711	
Marge de risque						
R0200			116 622	61 291	177 912	
Provisions techniques - Total						

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
R0010										
R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brutes	R0060	9 679	14 534	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0140	-217	110	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	9 896	14 424	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brutes	R0160	31 777	110 467	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 463	15 867							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	29 314	94 600	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	41 456	125 001	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	39 210	109 024	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	1 813	5 684							
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	43 270	130 685	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	2 246	15 977	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	41 023	114 708	0	0	0	0	0	0	0

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010											C0180
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050											
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
<i>Provisions pour primes</i>												
Brutes	R0060	0	0	0	0	0						24 213
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0						-107
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0						24 320
<i>Provisions pour sinistres</i>												
Brutes	R0160	0	0	0	0	0						142 244
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240											18 330
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0						123 914
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0						166 457
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0						148 234
Marge de risque	R0280											7 497
Provisions techniques - Total												
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0						173 955
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0						18 223
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0						155 731

S.19.01.21 – Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100										27	R0100
N-9	R0160	13 119	2 800	765	200	118	63	54	52	54		R0160
N-8	R0170	14 287	3 286	1 031	399	178	85	100	153			R0170
N-7	R0180	16 166	3 746	1 338	255	56	29	8				R0180
N-6	R0190	17 891	4 885	1 413	275	99	34					R0190
N-5	R0200	14 378	3 826	998	102	76						R0200
N-4	R0210	16 744	4 313	1 080	167							R0210
N-3	R0220	11 302	2 986	1 143								R0220
N-2	R0230	10 309	2 873									R0230
N-1	R0240	10 306										R0240
N	R0250	52 933										R0250
Total	R0260											R0260
												67 775
												787 719

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100										313	R0100
N-9	51 526	26 998	19 614	3 467	790	638	270	251	181	129		R0160
N-8	56 583	24 530	13 082	3 798	913	555	623	561	328			R0170
N-7	53 115	49 125	17 637	8 045	349	350	86	80				R0180
N-6	56 550	47 046	23 792	8 834	3 186	575	400					R0190
N-5	54 927	29 853	25 633	7 552	1 520	12						R0200
N-4	77 347	39 624	35 599	9 483	1 140							R0210
N-3	74 532	39 669	24 250	15 230								R0220
N-2	66 128	38 696	23 825									R0230
N-1	67 502	37 281										R0240
N	78 319											R0250
												Total
												R0260
												136 493
												C0360
												242
												115
												294
												63
												336
												11
												981
												12 887
												20 014
												31 322
												70 230

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	464 640	0	0	3 695	0
Fonds propres de base	R0020	280 864	0	0	-2 243	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	273 578	0	0	-2 985	0
Capital de solvabilité requis	R0090	101 118	0	0	265	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	258 410	0	0	-3 024	0
Minimum de capital requis	R0110	35 094	0	0	184	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000	5 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	253 410	253 410			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	22 453				22 453
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	280 864	258 410			22 453
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	280 864	258 410			22 453
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	258 410	258 410			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	273 578	258 410	0	0	15 168
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	258 410	258 410	0	0	
SCR	R0580	101 118				
MCR	R0600	35 094				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	271%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	736%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	280 864
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	27 453
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	253 410
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	3 034
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	249
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 283

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	56 270		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 170		
Risque de souscription en vie	R0030	6 340		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	60 710		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-34 405		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	98 085		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 245
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 212
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	101 118
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
- Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	101 118

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	22 074	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	39 210	58 458		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	109 024	37 665		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		13 020

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			69 738	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			9 684	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			148 773	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				11 169 661

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	35 094
Capital de solvabilité requis	R0310	101 118
Plafond du MCR	R0320	45 503
Plancher du MCR	R0330	25 279
MCR combiné	R0340	35 094
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	35 094

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	22 074	13 020
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	63 603	37 514
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	28 622	16 882
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	15 901	9 379
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	22 074	13 020
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	22 074	13 020

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	3 021
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	651 784
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	68 976
• Actions	R0100	1 015
• Actions - cotées	R0110	1 014
- Actions - non cotées	R0120	1
• Obligations	R0130	487 438
• Obligations d'État	R0140	171 614
• Obligations d'entreprise	R0150	309 042
• Titres structurés	R0160	6 782
- Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	94 010
- Produits dérivés	R0190	345
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
- Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
- Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	351 043
• Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	51 239
• Non-vie hors santé	R0290	0
- Santé similaire à la non-vie	R0300	51 239
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	299 804
- Santé similaire à la vie	R0320	299 804
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	35 074
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 998
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 535
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 856
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 061 311

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	85 685
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	326
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	267
• Marge de risque	R0550	58
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	85 359
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	81 123
• Marge de risque	R0590	4 237
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	482 542
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	482 542
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	468 691
• Marge de risque	R0640	13 851
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
- Meilleure estimation	R0670	
- Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 350
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	223 766
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 939
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 151
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	14 680
Autres dettes (hors assurance)	R0840	34 600
Passifs subordonnés	R0850	49 661
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	49 661
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 054
Total du passif	R0900	898 429
Excédent d'actif sur passif	R1000	162 882

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brutes	R1410	15 578							24 415
Part des réassureurs	R1420								15 578
Nettes	R1500	8 837							8 837
Primes acquises									
Brutes	R1510	24 233							24 233
Part des réassureurs	R1520	15 578							15 578
Nettes	R1600	8 655							8 655
Charge des sinistres									
Brutes	R1610	43 123							43 123
Part des réassureurs	R1620	29 307							29 307
Nettes	R1700	13 816							13 816
Dépenses engagées	R1900	1 273							1 273
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses techniques	R2600								1 273
Montant total des rachats	R2700								

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								0	0
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								0	0
Marge de risque	R0100								0	0
Provisions techniques - Total	R0200								0	0

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0160			
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
R0030	442 514		26 177	0		468 691
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080	293 815		5 988	0		299 804
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090	148 699		20 189	0		168 887
Marge de risque	13 649		203	0		13 851
Provisions techniques - Total	456 163		26 380	0		482 542

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010									
	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brutes	R0060	-127	3 810	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-184	-5 645	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	57	9 455	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brutes	R0160	360	77 080	0	46	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	287	56 782	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	73	20 299	0	46	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	233	80 890	0	46	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	130	29 753	0	46	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	15	4 222	0	5	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	248	85 112	0	52	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	102	51 137	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	145	33 975	0	52	0	0	0	0	0

S.19.01.21 – Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
		1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											R0100
N-9	R0160	11 990	5 964	1 459	461	3	0	0	0	0		R0160
N-8	R0170	11 844	7 273	2 188	747	12	10	0	0	0		R0170
N-7	R0180	10 007	7 297	2 875	661	19	0	0	0			R0180
N-6	R0190	8 800	7 945	2 348	736	50	-8	0				R0190
N-5	R0200	10 252	6 703	1 408	574	119	3					R0200
N-4	R0210	7 806	5 637	1 506	356	-11						R0210
N-3	R0220	7 870	7 372	2 496	1 160							R0220
N-2	R0230	8 827	9 082	2 888								R0230
N-1	R0240	10 122	8 545									R0240
N	R0250	9 682										R0250
Total	R0260											R0260
												22 268
												185 083

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										47
N-9	R0160	19 848	10 955	4 213	615	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	29 689	15 656	8 526	1 848	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	42 383	16 843	7 690	770	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	40 682	20 483	9 250	1 378	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	37 330	13 890	2 379	324	109	73				71
N-4	R0210	34 799	12 752	4 409	278	0					0
N-3	R0220	37 489	13 747	6 713	2 185						1 815
N-2	R0230	31 666	15 333	7 904							6 646
N-1	R0240	41 431	17 986								15 224
N	R0250	39 116									33 423
	Total										57 227

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	568 227	0	0	5 354	0
Fonds propres de base	R0020	209 001	0	0	-1 604	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	209 001	0	0	-1 604	0
Capital de solvabilité requis	R0090	90 366	0	0	692	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	190 866	0	0	-2 128	0
Minimum de capital requis	R0110	22 591	0	0	173	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	30 490	30 490			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	125 830	125 830			
Passifs subordonnés	R0140	49 661		30 029	19 633	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	3 021				3 021
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	209 001	156 319	30 029	19 633	3 021
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	209 001	156 319	30 029	19 633	3 021
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	205 981	156 319	30 029	19 633	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	209 001	156 319	30 029	19 633	3 021
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	190 866	156 319	30 029	4 518	
SCR	R0580	90 366				
MCR	R0600	22 591				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	231%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	845%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	162 882
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	3 542
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	33 511
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	125 830
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	65 579		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 219		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	43 195		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	139		- Aucun
Diversification	R0060	-26 505		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	89 627		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 551
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 812
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	90 366
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	90 366

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Not applicable as LAC DT is not used

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	4 100	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	130	64
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	29 753	1 726
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	46	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	221	8
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	3 547

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	168 887	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	7 646
Capital de solvabilité requis	R0310	90 366
Plafond du MCR	R0320	40 665
Plancher du MCR	R0330	22 591
MCR combiné	R0340	22 591
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700
Minimum de capital requis	R0400	22 591

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	30 785
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
– Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
– Obligations	R0130	27 529
• Obligations d'État	R0140	1 802
• Obligations d'entreprise	R0150	25 727
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
– Organismes de placement collectif	R0180	3 255
– Produits dérivés	R0190	
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
– Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
– Avances sur police	R0240	
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	21 602
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 564
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	21 564
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	38
– Santé similaire à la vie	R0320	
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	38
– Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 212
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 093
Autres créances (hors assurance)	R0380	667
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 429
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	99
Total de l'actif	R0500	61 889

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	23 000
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	23 000
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	22 885
• Marge de risque	R0590	116
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	42
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	42
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	41
- Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	252
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	700
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 783
Autres dettes (hors assurance)	R0840	657
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	56
Total du passif	R0900	27 490
Excédent d'actif sur passif	R1000	34 399

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes	R1410							44	44	
Part des réassureurs	R1420							42	42	
Nettes	R1500							2	2	
Primes acquises										
Brutes	R1510							45	45	
Part des réassureurs	R1520							43	43	
Nettes	R1600							2	2	
Charge des sinistres										
Brutes	R1610							29	29	
Part des réassureurs	R1620							28	28	
Nettes	R1700							1	1	
Dépenses engagées	R1900							-2	-2	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600								-2	
Montant total des rachats	R2700									

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080						
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090						
Marge de risque						
R0100						
Provisions techniques - Total						
R0200						

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
R0060	0	0	0						15 757
R0140	0	0	0						14 847
R0150	0	0	0						910
<i>Provisions pour sinistres</i>									
R0160	0	0	0						7 128
R0240	0	0	0						6 717
R0250	0	0	0						411
Total meilleure estimation - brut	0	0	0						22 885
Total meilleure estimation - net	0	0	0						1 321
Marge de risque	0	0	0						116
Provisions techniques - Total									
R0320	0	0	0						23 000
R0330	0	0	0						21 564
R0340	0	0	0						1 437
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite									

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	23 042	0	0	52	0
Fonds propres de base	R0020	34 399	0	0	-2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	34 399	0	0	-2	0
Capital de solvabilité requis	R0090	4 843	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	34 399	0	0	-2	0
Minimum de capital requis	R0110	3 900	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	34 018	34 018			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	34 399	34 399			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	34 399	34 399			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	34 399	34 399			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	34 399	34 399	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	34 399	34 399	0	0	
SCR	R0580	4 843				
MCR	R0600	3 900				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	710%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	882%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	34 399
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	34 018
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 305		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 055		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	577		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 017		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 921		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 176
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-252
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 843
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	4 843

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	No

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-252
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-252
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-252

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	
		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	205	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 321	3 039
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	205
SCR	R0310	4 843
Plafond du MCR	R0320	2 179
Plancher du MCR	R0330	1 211
MCR combiné	R0340	1 211
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 900
Minimum de capital requis	R0400	3 900

VIASANTÉ Mutuelle

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	1 482
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	57 153
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 163 251
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	18 058
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	59 001
- Actions	R0100	15 640
• Actions - cotées	R0110	5 966
• Actions - non cotées	R0120	9 674
- Obligations	R0130	756 481
• Obligations d'État	R0140	121 878
• Obligations d'entreprise	R0150	623 623
• Titres structurés	R0160	10 980
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	197 980
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	103 823
- Autres investissements	R0210	12 268
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 444
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 444
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	69 983
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	41 499
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	41 499
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	28 484
- Santé similaire à la vie	R0320	13 737
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	14 747
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	268
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	426 765
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32 069
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 431
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	50 408
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14 268
Total de l'actif	R0500	1 834 522

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	154 863
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	154 863
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	126 749
• Marge de risque	R0590	28 114
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	180 252
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	58 334
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	56 663
• Marge de risque	R0640	1 671
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	121 918
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	114 281
- Marge de risque	R0680	7 636
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 194
Provisions pour retraite	R0760	4 265
Dépôts des réassureurs	R0770	8 570
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 859
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 672
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	30 759
Autres dettes (hors assurance)	R0840	56 883
Passifs subordonnés	R0850	168 247
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	148 691
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	19 556
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	390 084
Total du passif	R0900	1 012 649
Excédent d'actif sur passif	R1000	821 873

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et : réassurance proportionnelle acceptée)														Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents		Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																	
Brutes - Assurance directe	R0110	712 271	33 213														745 484
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 569															12 569
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	323 202	9 635														332 836
Nettes	R0200	401 639	23 578														425 217
Primes acquises																	
Brutes - Assurance directe	R0210	712 166	32 346														744 512
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 478															12 478
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	322 804	9 635														332 438
Nettes	R0300	401 841	22 712														424 553
Charge des sinistres																	
Brutes - Assurance directe	R0310	476 982	11 079														488 061
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 220	-81														9 139
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	212 761	4 492														217 253
Nettes	R0400	273 440	6 507														279 947
Dépenses engagées	R0550	97 921	12 051														109 972
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1200																
Total des dépenses techniques	R1300																109 972

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes	R1410	1 950	45 631							47 581
Part des réassureurs	R1420	32	8 534							8 566
Nettes	R1500	1 918	37 097							39 015
Primes acquises										
Brutes	R1510	1 950	45 426							47 376
Part des réassureurs	R1520	32	8 534							8 567
Nettes	R1600	1 918	36 892							38 810
Charge des sinistres										
Brutes	R1610	85	16 977			5 798		504		23 364
Part des réassureurs	R1620	21	5 968			-654				5 335
Nettes	R1700	64	11 009			6 452		504		18 029
Dépenses engagées	R1900	782	14 336			2 602				17 719
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									17 719
Montant total des rachats	R2700									

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	113 332							950	114 281
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	14 747							0	14 747
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	98 585							950	99 535
Marge de risque	R0100	7 635							1	7 636
Provisions techniques - Total	R0200	120 967							951	121 918

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
R0030	0		56 663	0	56 663	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080	0		13 737	0	13 737	
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090	0		42 926	0	42 926	
Marge de risque	1 222		449	0	1 671	
R0100	1 222		57 112	0	58 334	
Provisions techniques - Total						
R0200						

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brutes	R0060	-5 728	-2 648							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-2 992	-729							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 736	-1 919							
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brutes	R0160	58 923	76 202							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	21 528	23 692							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	37 395	52 510							
Total meilleure estimation - brut	R0260	53 195	73 554							
Total meilleure estimation - net	R0270	34 659	50 591							
Marge de risque	R0280	21 612	6 501							
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	74 807	80 056							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	18 536	22 963							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	56 272	57 093							

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
<i>Provisions pour primes</i>											
Brutes	R0060										-8 376
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										-3 721
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-4 655
<i>Provisions pour sinistres</i>											
Brutes	R0160										135 125
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										45 220
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										89 906
Total meilleure estimation - brut	R0260										126 749
Total meilleure estimation - net	R0270										85 251
Marge de risque	R0280										28 114
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320										154 863
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330										41 499
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340										113 364

S.19.01.21-01 – Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180	
	0 C0010	1 C0020	2 C0030	3 C0040	4 C0050	5 C0060	6 C0070	7 C0080	8 C0090	9 C0100		10 & + C0110
Précédentes R0100												0
N-9 R0160	506 852	60 343	2 954	875	75	66	18	40	0	11		571 234
N-8 R0170	482 463	59 506	3 825	964	396	104	40	40	56			547 393
N-7 R0180	471 131	62 056	4 771	1 722	335	114	63	86				540 278
N-6 R0190	464 506	62 202	5 444	1 544	406	355	56					534 513
N-5 R0200	424 303	54 321	4 143	1 020	242	75						484 105
N-4 R0210	479 660	55 791	4 531	1 082	177							541 242
N-3 R0220	498 896	56 922	5 245	1 194								562 257
N-2 R0230	496 125	54 572	4 594									555 290
N-1 R0240	472 565	47 589										520 154
N R0250	453 117											453 117
Total												5 309 583

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	1 466	815	91	13	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	1 208	282	66	50	0	21	0	0		
N-7	R0180	1 647	905	192	36	64	0	0			
N-6	R0190	3 032	465	201	231	63	60				42
N-5	R0200	44 565	536	1 048	488	140					108
N-4	R0210	40 802	8 705	2 718	1 512						1 182
N-3	R0220	41 777	11 042	3 442							2 786
N-2	R0230	91 020	11 873								9 371
N-1	R0240	89 994	31 781								26 482
N	R0250	76 393									71 526
	Total										111 498

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	335 115	0	0	3 975	0
Fonds propres de base	R0020	841 430	0	0	-2 412	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	841 430	0	0	-2 412	0
Capital de solvabilité requis	R0090	240 414	0	0	619	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	839 947	0	0	-3 252	0
Minimum de capital requis	R0110	60 104	0	0	155	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	32 778	32 778			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	787 612	787 612			
Passifs subordonnés	R0140	19 556		19 556		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 482				1 482
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	841 430	820 391	19 556		1 482
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	841 430	820 391	19 556		1 482
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	839 947	820 391	19 556		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	841 430	820 391	19 556	0	1 482
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	839 947	820 391	19 556	0	
SCR	R0580	240 414				
MCR	R0600	60 104				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	350%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1397%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	821 873
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	34 261
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	787 612
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	423
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	36 100
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	36 523

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	154 647		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 966		
Risque de souscription en vie	R0030	32 381		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	94 597		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-76 586		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	217 004		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	24 605
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 195
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	240 414
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	240 414

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module «risque sur actions» fondé sur la duration	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Not applicable as LAC DT is not used

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie		
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)		
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	29 138			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	34 659	401 639		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	50 591	23 578		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		4 373

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			73 187	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			26 348	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			42 926	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				3 822 787

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	34 053
Capital de solvabilité requis	R0310	240 414
Plafond du MCR	R0320	108 186
Plancher du MCR	R0330	60 104
MCR combiné	R0340	60 104
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	60 104

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	29 138	4 915
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	205 713	34 702
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	92 571	15 616
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	51 428	8 675
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	51 428	8 675
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	51 428	8 675

La Mondiale

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	193
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	36 697 255
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	66 663
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 718 159
- Actions	R0100	1 829 278
• Actions - cotées	R0110	1 825 929
• Actions - non cotées	R0120	3 350
- Obligations	R0130	25 942 314
• Obligations d'État	R0140	9 073 373
• Obligations d'entreprise	R0150	16 685 009
• Titres structurés	R0160	177 898
• Titres garantis	R0170	6 034
- Organismes de placement collectif	R0180	1 835 804
- Produits dérivés	R0190	88 913
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	128
- Autres investissements	R0210	1 215 996
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 873 929
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	34 367
- Avances sur police	R0240	5 633
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	28 734
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 304
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 578
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	23 578
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	40 186
- Santé similaire à la vie	R0320	8 122
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	32 064
- Vie UC et indexés	R0340	3 540
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	660 472
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 739
Autres créances (hors assurance)	R0380	455 142
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 745 668
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 014
Total de l'actif	R0500	42 551 083

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	641 735
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	641 735
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	641 114
• Marge de risque	R0590	622
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	28 250 951
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	517 356
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	516 782
• Marge de risque	R0640	575
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	27 733 594
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	27 458 598
- Marge de risque	R0680	274 996
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 850 310
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	2 822 281
- Marge de risque	R0720	28 029
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 155
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	106
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	249 611
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	788
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 799 393
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	128 412
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 472
Autres dettes (hors assurance)	R0840	427 790
Passifs subordonnés	R0850	3 569 750
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	499 378
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 070 372
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 900
Total du passif	R0900	37 931 372
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 619 711

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brutes		336 948	145 517	66 885	9 887		78 764	3 095 090	3 733 091
Part des réassureurs		27 909	914						28 823
Nettes		309 039	144 603	66 885	9 887		78 764	3 095 090	3 704 268
Primes acquises									
Brutes		336 537	145 517	66 252	9 785		78 764	3 095 090	3 731 945
Part des réassureurs		27 909	914						28 823
Nettes		308 628	144 603	66 252	9 785		78 764	3 095 090	3 703 122
Charge des sinistres									
Brutes		687 607	125 756	38 357	10 112		65 672	2 322 650	3 250 154
Part des réassureurs		12 818	0						12 818
Nettes		674 789	125 756	38 357	10 112		65 672	2 322 650	3 237 336
Dépenses engagées		203 232	28 093	13 502	2 864		11 065	14 820	273 577
Solde – Autres dépenses/recettes techniques									
Total des dépenses techniques									273 577
Montant total des rachats		323 495	82 688	1 840				2 240 651	2 648 675

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0090
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030			2 795 649			0		19 674 429	30 224 997
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			3 540			0		0	33 867
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090			2 792 109			0		19 674 429	30 191 130
Marge de risque	R0100				27 764		0		223 207	344 053
Provisions techniques - Total	R0200			2 823 413			0		19 536 345	30 103 190

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute						
R0030		0	52 297	440 748	493 046	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		0	7 397	0	7 397	
R0080						
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		0	44 900	440 748	485 649	
R0090						
Marge de risque	0		599	0	599	
Provisions techniques - Total	0		52 477	440 748	493 225	

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050													
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
<i>Provisions pour primes</i>														
Brutes	R0060	47 183	60 310											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140													
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	47 183	60 310											
<i>Provisions pour sinistres</i>														
Brutes	R0160	111 486	422 533											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	23 578											
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	111 486	398 955											
Total meilleure estimation - brut	R0260	158 669	482 843											
Total meilleure estimation - net	R0270	158 669	459 265											
Marge de risque	R0280	0	622											
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320	158 669	483 067											
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	23 578											
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	158 669	459 488											

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										117
N-9	223 985	67 196	15 646	3 880	599	-125	27	37	9	15	
N-8	216 327	67 879	16 646	4 848	362	527	58	-7	58		
N-7	236 194	72 637	13 614	4 388	1 222	162	5	30			
N-6	231 273	67 979	17 871	7 064	380	165	52				
N-5	221 644	64 595	19 580	6 308	697	224					
N-4	274 502	80 839	35 716	8 992	1 890						
N-3	290 098	92 173	36 379	6 670							
N-2	305 907	91 795	26 687								
N-1	291 300	84 105									
N	283 246										
Total	R0260	403 095	3 494 467								

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	98 137	45 940	7 219	734	160	25	26	29	0	0
N-8	R0170	112 504	52 821	11 176	804	258	92	70	6		5
N-7	R0180	215 373	111 620	56 156	825	240	69	7			7
N-6	R0190	179 451	115 226	54 994	453	153	45				44
N-5	R0200	201 428	141 172	59 681	624	69					60
N-4	R0210	273 075	164 346	98 572	112						72
N-3	R0220	301 050	181 613	94 448	13 213						11 126
N-2	R0230	331 712	180 994	94 865							77 807
N-1	R0240	313 187	175 149								148 547
N	R0250	335 661									296 351
	Total										534 019

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	31 742 996	408 393	0	40 156	0
Fonds propres de base	R0020	7 673 583	-408 393	0	-40 156	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	6 927 162	-462 650	0	-42 440	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 441 979	0	0	15 511	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 860 980	-462 201	0	-46 555	0
Minimum de capital requis	R0110	774 040	2 242	0	18 203	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	623 383	623 383			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	873 166	873 166			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	3 104 641	3 104 641			
Passifs subordonnés	R0140	3 070 372		1 102 961	1 967 411	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	7 673 583	4 603 211	1 102 961	1 967 411	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	7 673 583	4 603 211	1 102 961	1 967 411	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	7 673 583	4 603 211	1 102 961	1 967 411	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 927 162	4 603 211	1 102 961	1 220 990	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 860 980	4 603 211	1 102 961	154 808	
SCR	R0580	2 441 979				
MCR	R0600	774 040				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	284%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	757%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 619 711
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	16 500
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 498 570
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	3 104 641
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	15 444
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 983
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	19 427

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 203 700		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	150 926		
Risque de souscription en vie	R0030	786 898		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	308 383		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-858 663		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 591 244		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	187 212
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 336 477
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 441 979
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 441 979

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	No

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	104 391	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	158 669	339 761
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	459 163	244 872
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	669 649

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	23 622 086	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	4 981 538	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 818 742	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	509 027	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		34 644 326

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	774 040
SCR	R0310	2 441 979
Plafond du MCR	R0320	1 098 891
Plancher du MCR	R0330	610 495
MCR combiné	R0340	774 040
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	774 040

La Mondiale Europartner

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 023
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	276 710
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	9
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	9
- Obligations	R0130	276 194
• Obligations d'État	R0140	86 853
• Obligations d'entreprise	R0150	189 341
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	
- Organismes de placement collectif	R0180	505
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	16 515 724
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	58 975
- Avances sur police	R0240	58 975
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 856 767
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
• Non-vie hors santé	R0290	
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 856 767
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	6 856 767
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 887
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	93 834
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	273 308
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	755
Total de l'actif	R0500	24 083 983

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 846 781
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 846 781
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
- Meilleure estimation	R0670	6 789 027
- Marge de risque	R0680	57 754
Provisions techniques UC et indexés	R0690	16 218 777
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	16 081 968
- Marge de risque	R0720	136 809
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 200
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	916
Passifs d'impôts différés	R0780	70 469
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	13 935
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	145 947
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	73 341
Autres dettes (hors assurance)	R0840	74 971
Passifs subordonnés	R0850	139 080
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	139 080
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	23 585 417
Excédent d'actif sur passif	R1000	498 565

S.04.05.21 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays : non-vie
		C0010	C0020
Pays	R0010		
Primes émises (brutes)			
Primes brutes émises (assurance directe)	R0020		
Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021		
Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022		
Primes acquises (brutes)			
Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030		
Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031		
Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032		
Charge des sinistres (brute)			
Charge des sinistres (assurance directe)	R0040		
Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041		
Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042		
Dépenses engagées (brutes)			
Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050		
Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051		
Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052		

S.04.05.21 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays : vie
		C0030	C0040
Pays	R1010		
Primes brutes émises	R1020	25 813	3 139 307
Primes brutes acquises	R1030	25 783	3 139 307
Charge des sinistres	R1040	25 300	1 229 926
Dépenses engagées brutes	R1050	1 332	103 818

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes		1 255 947	1 963 797	480				82	3 220 305	
Part des réassureurs		1 425 833	788	326				82	1 427 028	
Nettes		-169 886	1 963 009	154				0	1 793 277	
Primes acquises										
Brutes		1 255 947	1 963 797	480				82	3 220 305	
Part des réassureurs		1 425 833	788	326				82	1 427 028	
Nettes		-169 886	1 963 009	154				0	1 793 277	
Charge des sinistres										
Brutes		551 792	829 873					466	1 382 131	
Part des réassureurs		771 250						466	771 716	
Nettes		-219 458	829 873					0	610 415	
Dépenses engagées		17 826	81 104	60				-7	98 982	
Solde – Autres dépenses/recettes techniques									-4 278	
Total des dépenses techniques									94 704	
Montant total des rachats		470 237	707 152					466	1 177 855	

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	C0160	Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180			
R0010						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Meilleure estimation brute						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0030						
R0080						
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090						
Marge de risque						
R0100						
Provisions techniques - Total						
R0200						

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	23 065 559	0	0	7 716	0
Fonds propres de base	R0020	637 645	0	0	-1 288	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	637 645	0	0	-1 288	0
Capital de solvabilité requis	R0090	354 330	0	0	1 122	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	611 088	0	0	-1 287	0
Minimum de capital requis	R0110	112 612	0	0	6	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	325 383	325 383			
Passifs subordonnés	R0140	139 080		90 000	49 080	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	637 645	498 565	90 000	49 080	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	637 645	498 565	90 000	49 080	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	637 645	498 565	90 000	49 080	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	637 645	498 565	90 000	49 080	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	611 088	498 565	90 000	22 522	
SCR	R0580	354 330				
MCR	R0600	112 612				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	180%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	543%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	498 565
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	173 182
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	325 383
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	913 153		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	41 798		
Risque de souscription en vie	R0030	320 672		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-221 762		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 053 861		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	70 581
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-699 644
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-70 469
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	354 330
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	354 330

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module « risque sur actions » fondé sur la duration	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Yes

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-70 469
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-70 469
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	112 612

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	16 081 968	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	325	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		44 495

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	112 612
SCR	R0310	354 330
Plafond du MCR	R0320	159 448
Plancher du MCR	R0330	88 582
MCR combiné	R0340	112 612
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	112 612

La Mondiale Partenaire

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.04.05.21 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Non applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

C0010

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 960 535
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 449
- Actions	R0100	2 353
• Actions - cotées	R0110	2 353
• Actions - non cotées	R0120	0
- Obligations	R0130	4 466 606
• Obligations d'État	R0140	1 349 940
• Obligations d'entreprise	R0150	3 089 350
• Titres structurés	R0160	23 293
• Titres garantis	R0170	4 022
- Organismes de placement collectif	R0180	272 605
- Produits dérivés	R0190	2 495
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	207 028
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	17 639 780
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	180 478
- Avances sur police	R0240	180 478
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 520 384
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	13 520 384
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	13 520 384
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 950
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 550
Autres créances (hors assurance)	R0380	92 018
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	639 912
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	37 039 625

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	17 194 249
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	17 194 249
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	17 071 919
- Marge de risque	R0680	122 330
Provisions techniques UC et indexés	R0690	17 495 003
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	17 370 534
- Marge de risque	R0720	124 469
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 719
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	4 313
Passifs d'impôts différés	R0780	50 461
Produits dérivés	R0790	5 916
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	522 672
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	207 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	61 430
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	224 851
Autres dettes (hors assurance)	R0840	10 074
Passifs subordonnés	R0850	308 164
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	308 164
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	36 086 850
Excédent d'actif sur passif	R1000	952 774

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et : réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brutes - Assurance directe	R0110																	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Nettes	R0200																	
Primes acquises																		
Brutes - Assurance directe	R0210																	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Nettes	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brute - Assurance directe	R0310																	
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Nette	R0400																	
Dépenses engagées	R0550																	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210																	
Total des dépenses techniques	R1300																	

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brutes		1 927 664	741 677							2 669 341
Part des réassureurs		1 635 553								1 635 553
Nettes		292 111	741 677							1 033 788
Primes acquises										
Brutes		1 496 139	916 207							2 412 346
Part des réassureurs		1 557 756								1 557 756
Nettes		-61 616	916 207							854 590
Charge des sinistres										
Brutes		1 566 099	1 046 036							2 612 136
Part des réassureurs		1 320 360	0							1 320 360
Nettes		245 739	1 046 036							1 291 776
Dépenses engagées		121 622	103 859							225 381
Solde – Autres dépenses/recettes techniques										
Total des dépenses techniques										225 381
Montant total des rachats		1 281 455	841 912							2 123 367

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0090
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030			17 370 534					0	34 442 453
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			0					0	13 520 384
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090			17 370 534					0	20 922 068
Marge de risque	R0100				124 469				0	246 799
Provisions techniques - Total	R0200				17 495 003				0	34 689 252

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute			0		0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			0		0	0
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite			0		0	0
Marge de risque	0				0	0
Provisions techniques - Total	0				0	0

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	34 689 252	0	0	23 883	0
Fonds propres de base	R0020	1 260 938	0	0	-7 806	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 260 938	0	0	-7 806	0
Capital de solvabilité requis	R0090	877 352	0	0	7 906	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 206 642	-1	0	-7 410	0
Minimum de capital requis	R0110	219 338	0	0	1 977	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	773 706	773 706			
Passifs subordonnés	R0140	308 164		210 000	98 164	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 260 938	952 774	210 000	98 164	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 260 938	952 774	210 000	98 164	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 260 938	952 774	210 000	98 164	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 260 938	952 774	210 000	98 164	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 206 642	952 774	210 000	43 868	
SCR	R0580	877 352				
MCR	R0600	219 338				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	144%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	550%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	952 774
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	179 069
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	773 706
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	96
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	96

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 946 869		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	216 447		
Risque de souscription en vie	R0030	479 247		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-452 607		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 189 955		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	102 693
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 415 295
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	877 352
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	877 352

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module « risque sur actions » fondé sur la duration	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	No

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	109 494

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	1 934 756	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 616 778	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	17 370 534	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		552 991

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	109 494
SCR	R0310	877 352
Plafond du MCR	R0320	394 809
Plancher du MCR	R0330	219 338
MCR combiné	R0340	219 338
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	219 338

SGAM AG2R LA MONDIALE, Société de groupe d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances -
Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS -
502 858 418 RCS Paris. Téléphone : 01 76 60 84 00
ag2rlamondiale.fr

